

LA SITUATION  
DES  
JUIFS EN RUSSIE

— D.C. —

RAPPORT

ADRESSÉ AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

PAR SES DÉLÉGUÉS

MM. J.-B. WEBER & D<sup>r</sup> W. KEMPSTER

—

**STADT-BIBLIOTHEK**

**FRANKFURT am MAIN.**

## AVERTISSEMENT

---

Effrayé des proportions anormales que prend, depuis quelques années, l'immigration des étrangers pauvres aux Etats-Unis, le gouvernement américain institua, au mois de juin 1891, une commission de cinq membres, chargés de se rendre en Europe pour étudier les causes de ce mouvement. MM. J.-B. Weber et le Dr W. Kempster eurent particulièrement à s'occuper de la Russie et de la Pologne, ainsi que des ports d'embarquement d'où les émigrants de ces pays gagnent l'Amérique. Leur rapport a été publié, en 1892, aux frais du gouvernement, sous le titre suivant : *Report of the Commissioners of immigration upon the causes which incite immigration to the United States* (Washington, Government printing Office, in-8°). Les chapitres qui concernent exclusivement les juifs de l'Empire russe occupent les pages 34-101. Il a semblé utile d'en tra-

duire les parties essentielles, en omettant seulement quelques développements historiques et des détails d'ordre administratif. On a beaucoup écrit, depuis quelques années surtout, au sujet de la malheureuse condition des juifs russes, mais le rapport de MM. Weber et Kempster est le premier document officiel qui ait été publié sur ce sujet douloureux. Fruit de recherches approfondies et toutes personnelles, il se recommande à l'attention, non moins par la compétence connue des auteurs que par le caractère tout scientifique de leur exposé. Puisse-t-il valoir de nouvelles sympathies aux infortunées victimes de l'intolérance!... Peut-être aussi est-il permis d'espérer qu'en tombant sous les yeux de quelques puissants du jour, ces pages, si émouvantes dans leur simplicité, produiront sur les consciences chrétiennes un effet plus salutaire que les polémiques irritantes et les réclamations passionnées.

## HISTOIRE ET CONDITION

DES

# JUIFS EN RUSSIE

---

Les recherches entreprises sur la date précise de l'arrivée des juifs en Russie n'ont pas donné de résultats décisifs, mais il est prouvé qu'ils occupaient le territoire, acquis plus tard par la Russie, longtemps avant que le christianisme eût pénétré dans ce pays. Ils s'étaient fixés dans les fertiles vallées des grands fleuves, mais on ne sait comment ni d'où ils y arrivèrent à l'origine.

Les quelques faits précis que nous connaissons sur ce sujet nous apprennent que jusqu'au v<sup>e</sup> siècle on les autorisa à demeurer sur ce territoire; à cette époque, pour une cause qui nous est inconnue, ils furent chassés de Kiev. Mais ils y revinrent, et il semble qu'aucun projet d'expulsion bien arrêté ne fut adopté avant le commencement du xii<sup>e</sup> siècle. En 1110, une Anglaise, Gyda, femme du czar ré-

gnant, suivant l'exemple d'intolérance donné par ses compatriotes, décida son mari à promulguer un édit d'expulsion contre les juifs.

Beaucoup d'entre eux se rendirent en Lithuanie, territoire qui prit, dans la suite, le nom de Pologne, et dont les czars s'emparèrent plus tard.

Les persécutions plus ou moins violentes qui furent dirigées depuis lors contre les juifs, dans la province de Kiev, expliquent comment ils se trouvaient si nombreux en Pologne, au moment où ce pays fut définitivement annexé à la Russie; d'ailleurs, ils avaient été rejoints par ceux de leurs coreligionnaires qui fuyaient les persécutions d'Allemagne, de France et d'Angleterre.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, le gouvernement de la Lithuanie assura aux juifs « la sécurité pour eux et leurs biens, l'entière liberté du culte, le droit absolu de se livrer au commerce et à l'industrie, et la liberté d'aller et venir à leur guise. » A cette époque, leur principale occupation était l'agriculture. En 893, ils avaient demandé et obtenu une partie des domaines de la couronne, et, depuis lors, ils s'étaient adonnés au travail de la terre. Ce ne fut que vers 1569 qu'on leur imposa certaines restrictions, relatives d'ailleurs à leur costume seulement.

L'édit promulgué par Alexis Mikhaïlowitch, second prince de la famille des Romanoff, contraste vivement avec la législation clémente des Lithuaniens; cet ukase décrétait la peine de mort contre tout homme qui convertirait un chrétien au Judaïsme.

En 1650, le roi de Pologne pria le gouverne-

ment russe d'autoriser les juifs à pénétrer en Russie pour les besoins de leur commerce; la réponse qu'il reçut est caractéristique : « Il ne sied pas, disait-on, que les juifs viennent en Russie, car ils pervertissent les Russes en les détachant de la religion chrétienne. » Les mêmes raisons furent alléguées plus tard pour justifier les mesures restrictives qui frappèrent les juifs.

Sous le règne de l'impératrice Elisabeth, des édits d'expulsion furent promulgués contre les juifs. En 1749, apprenant que le médecin de la cour, un des hommes les plus savants de son temps, qu'elle avait invité à venir en Russie en 1731, appartenait à cette race abhorrée, elle le fit chasser, disant qu'elle respectait beaucoup les savants, mais désirait qu'ils fussent bons chrétiens, ce qui n'était pas le cas du docteur Sanchez. En 1742, un ukase avait paru qui contraignait les juifs de tout rang et de toute condition à quitter le territoire russe, et décrétait qu'aucun d'entre eux ne pourrait y revenir à moins d'embrasser la religion orthodoxe.

Jusqu'alors, les Russes s'étaient surtout occupés d'étendre leur territoire vers l'Est, mais à cette époque, un nouvel état de choses vint affecter sérieusement la situation des juifs en Russie. En 1792, la Russie, alors gouvernée par Catherine II, enleva à la Pologne la « Russie Blanche » (Vitebsk et Mohilev), où se trouvaient un grand nombre de juifs. Comme ces provinces faisaient partie du territoire où l'on avait autrefois accordé aux juifs des droits égaux à ceux des Lithuaniens, une nouvelle

difficulté se présenta : Fallait-il expulser les juifs au-delà des frontières de l'empire, ainsi que l'exigeait l'ukase de 1742?

Catherine II n'était pas femme à laisser troubler sa politique d'extension territoriale par des divergences d'opinions religieuses; comme elle avait alors dans ses Etats un grand nombre de juifs, sa politique fut d'abord tolérante à leur égard. Elle avait conscience des désastres que leur expulsion produirait dans ces provinces nouvellement acquises, où les juifs étaient généralement dans l'aisance. Mais des mesures restrictives furent bientôt prises contre les juifs des provinces annexées. En 1786, Catherine avait autorisé les juifs à faire partie des corporations et déclaré que chacun, « sans distinction de croyances, devait jouir, sous la protection des lois, des avantages et des privilèges de son rang et de sa situation ». Mais cette faveur rencontra une vive opposition et, en 1791, la czarine promulgua un ukase décrétant « que les juifs n'ont pas le droit de se faire inscrire comme négociants dans les villes et ports maritimes de l'Empire et ne peuvent avoir que les privilèges concédés aux juifs dans la Russie Blanche ». Cet ukase ne fut promulgué qu'après la conquête, sur les Turcs, des provinces de Tauride (Crimée) et de Kherson, qui donnait à la Russie tout le territoire comprenant les ports d'Odessa et de Kertch. Odessa, à cette époque, était un simple hameau, mais Catherine prévoyait l'avenir réservé à cette localité et prit immédiatement des mesures pour faire construire la ville, qui, depuis, est devenue si importante.

Ce même ukase qui fermait aux juifs l'entrée des ports de mer, les chassait aussi des vallées des grands fleuves russes, le Volga, le Don, le Dniéper et le Dniester, qui, tous, traversent le Jardin de l'empire, et qui, à l'exception du Volga, se déversent dans la mer Noire, dont la Russie gouvernait la rive septentrionale. Cet ukase fut appliqué avec une énergie toute particulière dans les provinces conquises d'Ekaterinoslav et de Tauride, dont les riches districts agricoles donnaient asile à un certain nombre de juifs.

Des clameurs populaires s'élevèrent contre la clémence de l'impératrice Catherine ; en 1794, huit ans après avoir assuré aux juifs des « privilèges égaux, etc. », elle promulgua un édit décrétant qu'un impôt double frapperait les juifs qui, ayant profité de l'occasion qu'elle leur avait offerte en 1786, s'étaient fait inscrire comme négociants, trafiquants et bourgeois, et avaient joui de « privilèges et d'avantages égaux à ceux de tous ».

Les conquêtes successives opérées sur le royaume de Pologne ont donné à la Russie ce que l'on appelle aujourd'hui le « Territoire juif » ; il se compose de quinze provinces ou « gouvernements », dans lesquels on dit que les juifs ont le droit de résider d'une façon permanente ; mais nous allons montrer que cette affirmation comporte encore beaucoup de restrictions.

## Le Territoire juif.

Le « Territoire » dans lequel « les juifs possèdent le droit de résider », (quoique les lois de mai 1882 les aient expulsés des fermes situées dans ce territoire, sauf en quelques endroits), est, à l'exception des provinces du sud et du sud-est, un pays plat et sablonneux. Le sol n'a jamais été fertile, et semble pouvoir à peine fournir aux besoins des habitants. Les provinces du sud et du sud-est, surtout la Crimée, sont de riches régions agricoles ; c'est ce que l'on appelle le Jardin de l'empire. Sur toute la frontière occidentale, longeant l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, se trouve un vaste territoire de plus de quatre degrés (240 milles) de large, qui s'étend de la Courlande au nord à la mer Noire au sud. On en a fait non seulement le « Territoire » des juifs, mais il constitue un moyen de défense, plus puissant que toutes les fortifications, contre une armée d'envahisseurs. Jamais une armée ne pourrait vivre sur cette vaste étendue de pays située entre la Pologne et les parties plus fertiles de la Russie, distantes de près de 300 milles ; ce fut d'ailleurs dans cette région que Napoléon 1<sup>er</sup> sacrifia la vie de 400,000 hommes.

Le « Territoire juif » se compose de 15 provinces ou gouvernements qui ont tous été conquis sur les Polonais ou les Turcs. Les premiers (Tschernigov, Pultava, et Ekaterinoslav), formant la Petite-Russie, furent pris à la Pologne en 1670 ; Vitebsk

et Mohilev, ou la Russie Blanche, lui furent enlevées en 1772; Kowno, Wilna, Grodno, Minsk, Kiev, la Podolie, la Volhynie furent également pris à la Pologne en 1795; la Tauride (Crimée), Kher-son et la Bessarabie furent enlevés aux Turcs. Ces 15 provinces forment une superficie d'environ 313,000 milles carrés; mais un édit ordonnant qu'aucun juif ne devait habiter à plus de 50 verstes (33 milles) de la frontière (qui a environ 1500 milles de long) a réduit l'étendue du Terri-toire à peu près aux dimensions de l'Etat du Texas. En 1891, ce Territoire contenait près de 25 mil-lions d'habitants, dont environ 4 millions étaient juifs. Jusqu'à l'année 1882, des ukases successifs permirent aux juifs de se fixer dans toutes les parties du Territoire. C'est en 1882 que furent lancés, par le général Ignatieff, les décrets universellement connus aujourd'hui sous le nom de Lois de mai. Voici l'article 1<sup>er</sup>, qui est le plus important :

Comme mesure temporaire et jusqu'à ce qu'une ré-  
vision complète des lois concernant les juifs ait été  
effectuée, il leur est désormais interdit de se fixer hors  
des villes et bourgs (du Territoire juif); exception est  
faite uniquement en faveur des colonies juives qui exis-  
tent déjà et dont les habitants sont agriculteurs.

L'effet de cette disposition fut de créer des « Terri-  
toires » à l'intérieur du Territoire juif, car, jointe  
à l'article II, elle chasse les juifs des districts ru-  
raux et des petits villages pour les entasser dans  
les villes et bourgs du Territoire

Le second article suspend temporairement « la  
conclusion des actes d'achat d'immeubles et d'hy-

pothèques au nom de juifs, ainsi que l'enregistrement de juifs comme locataires de propriétés situées hors des villes et bourgs. » Cet article avait pour but de restreindre encore pour les juifs la possibilité de résider dans les districts ruraux, car si un juif ne peut se procurer une terre ni par achat, ni par hypothèque, ni par bail, sa vie agricole est forcément terminée. Les Lois de mai ne s'appliquaient pas à la Pologne. Bien qu'elles aient été qualifiées d'« arrêtés temporaires », il se peut qu'elles deviennent permanentes, puisqu'elles existent déjà depuis 9 ans. L'empereur les approuva le 3 mai 1882. Pourtant, elles permettaient encore aux juifs qui habitaient les districts ruraux à l'époque où elles furent promulguées, d'y conserver leur résidence, mais elles empêchaient leur nombre de s'accroître.

Nous aurons l'occasion de montrer avec quelle sévérité et quelle injustice ces lois ont été et sont encore appliquées aux juifs établis dans les villages avant leur promulgation. Un jeune homme, par exemple, part pour faire son service militaire ; une fois libéré, il revient au lieu de sa résidence antérieure, on lui refuse l'autorisation de s'y installer, sous prétexte qu'il veut s'établir en dehors d'une ville ou d'un bourg, et qu'en partant pour l'armée il a changé de lieu de résidence !

Autre cas : un vieillard, qui depuis nombre d'années habitait un petit village et avait pu y subvenir à ses besoins, avait été obligé de partir momentanément pour que le propriétaire pût faire réparer sa demeure. Quand il revint, on lui notifia qu'il ne

pouvait rester au village parce qu'il avait changé de lieu de résidence !

Il est vrai de dire que peu de temps après leur promulgation, et à la suite de protestations venues du dehors, ces lois furent appliquées moins sévèrement, et qu'en certains endroits elles restèrent lettre morte, la loi en vigueur dans un gouvernement n'est pas nécessairement appliquée dans un autre ; cela dépend entièrement des fonctionnaires et du plus ou moins d'empressement que mettent les classes proscrites à se mettre en bons termes avec la police.

### **Règlements récents et leurs effets.**

En 1865, un décret fut promulgué permettant l'accès de l'intérieur de la Russie à certaines classes qui, à cette époque, n'avaient pas le droit de résider hors du Territoire juif ; dans le nombre, se trouvaient des manœuvres ou artisans. Il y avait, disait-on, trop d'artisans dans le Territoire juif et pas assez dans l'intérieur de l'empire ; le but poursuivi était non seulement de décharger l'un, mais aussi de protéger et de développer les industries de l'autre.

En 1880, une circulaire accorda le droit de résidence à tous les juifs qui vivaient alors hors du Territoire et les autorisa à résider aux lieux où ils étaient établis. A la faveur de ces deux décrets ou circulaires, beaucoup de juifs se fixèrent dans l'intérieur, entrèrent dans les affaires, se marièrent,

élevèrent des enfants et des petits-enfants, qui ne mirent jamais les pieds dans le Territoire. Depuis, ceux-ci ont reçu l'ordre de partir, d'aller dans les districts désignés autrefois à leurs parents et grands-parents ; ils devront y vivre dans des conditions tout à fait nouvelles pour eux et parmi des gens qui leur sont devenus étrangers.

La promulgation des lois de mai 1882 révéla pour la première fois que l'on projetait de nouvelles restrictions, et l'application de ces lois est devenue de plus en plus sévère. Pourtant, les artisans que l'on avait invités à se fixer dans l'intérieur n'ont été atteints que depuis quelques mois. La première preuve de cette tendance se révèle dans les difficultés opposées par les corporations au renouvellement annuel des certificats d'artisans. Ces corporations sont dirigées et contrôlées par des comités, aux décisions desquels les juifs ne participent pas, quelque nombreuse que soit leur communauté. La méthode habituelle consistait, avant de lancer l'ordre d'expulsion, à visiter les ateliers où ces artisans étaient employés, juste au moment où ils étaient sortis pour livrer de l'ouvrage, ou bien en congé. Comme, à ce moment précis, on ne les trouvait pas occupés à leur travail d'artisans, ils étaient considérés comme s'étant engagés frauduleusement dans la corporation, et, par conséquent, étaient renvoyés dans le Territoire. Des hommes inscrits comme fabricants de montres furent expulsés pour avoir vendu des clefs de montres, une des conditions étant qu'ils ne devaient vendre que des objets de leur propre fabrication.

Des tailleurs furent expulsés parce que les boutons des vêtements qu'ils confectionnaient n'étaient pas fabriqués par eux. Ce n'étaient là que de simples subterfuges, devançant l'ordre, qui vint plus tard, d'expulser tous les artisans juifs de Moscou. Afin d'éprouver les effets pratiques d'une loi projetée, il peut être sage d'en faire d'abord l'expérience en petit, mais cette méthode a néanmoins de quoi surprendre des Américains.

Evidemment, l'expérience dut réussir au gré des autorités russes, car bientôt après, en juillet 1891, fut promulgué un édit expulsant les artisans et autres qui avaient été formellement invités autrefois à venir fonder des industries à l'intérieur de la Russie.

### **Moscou.**

Dans une école professionnelle, nous avons rencontré un certain Salomon Wolfsohn, célibataire, âgé de 31 ans, né à Kowno, qui a vécu 17 ans à Moscou ; il avait été apprenti mécanicien pendant 3 ans, ensuite, il fit 6 années de service militaire, les deux dernières années comme sous-officier, et, pendant une partie de ce temps, il avait été chargé d'un service spécial. Depuis janvier 1891, il fut chargé de l'enseignement de la mécanique dans une école professionnelle. Quoiqu'il possédât le droit d'habiter Moscou, comme artisan et comme professeur, il fut mandé à la police le 14 juillet, et invité à signer, selon l'usage, « l'enga-

gement volontaire » de partir dans les trois mois. On pourra juger du caractère « volontaire » de ces actes par la traduction ci-dessous d'un document original en notre possession ; les noms seuls sont omis.

14 juillet 1891.

Je soussigné, petit bourgeois, demeurant à Moscou depuis tant d'années,

Sur l'ordre publié par Son Altesse Impériale, le gouverneur de Moscou, avec l'approbation du ministre de l'Intérieur, exprimé dans l'arrêté du chef de la police de Moscou du 16 juillet, n° 110, m'engage à quitter Moscou volontairement dans le délai de .....

Daté et vérifié,

Engagement pris par .....

OKOLOTOCHNY

(fonctionnaire subalterne)

Maison n°            Rue

En comparant les dates ci-dessus, on verra que l'engagement et l'ordre de signer sont du 14 juillet 1891, c'est-à-dire antérieur de deux jours à l'ordre du chef de police sur lequel l'engagement s'appuie, et qui n'est que du 16 juillet 1891.

Remarquons, en passant, que le refus de signer cet « engagement volontaire », entraînait une notification péremptoire d'avoir à partir dans les 24 ou les 48 heures ou d'être renvoyé *par étapes*. Le crime de Wolfsohn est d'être juif. C'est un homme fort, bien portant, gai et intelligent, et un mécanicien capable, à en juger par les spécimens de son travail que nous avons vus à cette école. Il possède quelque argent, environ 500 roubles, et a l'intention d'émigrer aux Etats-Unis. (Quelques

jours avant la rédaction de cette partie de notre rapport, M. Wolfsohn arrivait à New-York, et il est déjà entré comme professeur dans une école commerciale de la ville).

Jusqu'en 1891, le prince Dolgorouki fut gouverneur de Moscou. Il avait la réputation d'être un fonctionnaire bienveillant et s'occupait personnellement des devoirs de sa charge. On affirme qu'il fut remplacé parce qu'une politique plus rigoureuse devait être appliquée aux juifs. Le grand-duc Serge, frère de l'Empereur, fut nommé gouverneur général en remplacement du prince Dolgorouki, et pendant l'intervalle qui s'écoula entre sa nomination et son entrée en fonctions, c'est-à-dire du 10 avril au 6 mai, le général Kostanda, commandant en chef des troupes du district de Moscou, remplit les fonctions de gouverneur général. On assure que le ministre de l'intérieur, sur l'ordre de l'Empereur, notifia aux gouverneurs que toutes les libertés accordées aux juifs depuis 1865 étaient abolies.

Cet arrêté aurait été publié le premier et le deuxième jour de la Pâque juive (9 et 10 avril 1891). Il avait été signé par l'empereur un peu plus tôt, mais il fut gardé par le général Jourkoffsky, chef de la police de Moscou. On dit que le général Kostanda avait reçu l'ordre de « se débarrasser des juifs » avant l'arrivée du nouveau gouverneur général.

Immédiatement après la publication de ces ordres, les forces de la police et la brigade des pompiers cernèrent le quartier juif. Ceci se passait la nuit ; les fonctionnaires fouillèrent les habitations,

en expulsèrent les hommes, les femmes et les enfants et les conduisirent au bureau de police. Peu de temps avant cet événement, un officier de police, en relations amicales avec un rabbin, l'avait informé que cette nuit-là on ferait une descente dans les maisons juives. Le rabbin avertit les juifs, autant que cela lui fut possible, de sorte que beaucoup d'entre eux n'étaient pas chez eux et erraient à travers les rues ; les uns s'enfuirent dans les faubourgs, d'autres dans les cimetières, quelques-uns louèrent des *droschkys* (fiacres) et passèrent la nuit à errer à travers la ville. Quelques-uns de ceux qui s'échappèrent, et avec qui nous nous sommes entretenus par la suite, nous ont dit qu'ils avaient conduit leurs familles dans des maisons de prostitution, où ils avaient loué des chambres pour la nuit ; c'étaient les seuls endroits où ils pussent, momentanément, s'abriter contre le froid.

Environ deux mois avant notre visite, le maire de Moscou, Alexeiev, avait adressé une circulaire à tous les hôpitaux placés sous la juridiction des autorités municipales, ordonnant qu'aucun Juif n'y fût admis, qu'il eût le droit de séjour à Moscou ou non. M<sup>me</sup> ... avait conduit dans un hôpital où l'on traite les maladies des yeux et des oreilles, un vieillard qui avait perdu un œil, et dont l'autre était menacé de la cataracte ; on refusa de l'admettre parce qu'il était juif. Plus tard, nous vîmes ce vieillard dans un faubourg, où il vivait secrètement, et il nous confirma ce récit. Son état était des plus tristes, car la paralysie était venue s'ajouter à ses autres maux.

Dans un autre hôpital, où l'on pratiquait la méthode Pasteur pour le traitement de la rage (c'est le seul établissement de ce genre en Russie), on amena un juif qui avait été mordu par un chien enragé. Les autorités médicales, conformément à la circulaire ci-dessus, durent refuser de le recevoir ; mais elles lui remirent un certificat signé du surveillant qui avait vu le malade, et qui confirme l'exactitude de ce récit. Ce certificat porte que le malade avait été examiné, qu'il avait les symptômes de la rage, et que le seul moyen de le sauver serait de le soigner dans cet établissement par la méthode Pasteur. Cependant, on lui en refusa l'entrée, et il fut emporté sur un brancard.

Tous les artisans qui sont membres de la corporation des artisans (s'ils n'en font pas partie, le droit de résider hors du Territoire ne leur est pas accordé) doivent payer une taxe pour les hôpitaux, afin de pouvoir s'y faire soigner ; la circulaire qui en interdisait l'entrée aux juifs ne fut pas moins promulguée. Voici la copie d'un reçu de cette taxe, prouvant qu'elle était perçue encore le 29 novembre 1891, alors que la circulaire qui défendait de recevoir dans les hôpitaux ceux qui la payaient avait été lancée vers le mois de juin précédent.

Reçu de l'administration de la ville de Moscou pour le paiement de 1 rouble 25 kopecks en faveur des hôpitaux pour les ouvriers résidant dans le gouvernement de Mohilev, ville de Homel ; nom : Rachel Léa, fille d'Isaac Sakoushaskay. Taxes des hôpitaux jusqu'au 29 novembre 1891.

Sceau, etc.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, le relâchement momentané dans l'application des lois de mai 1882 et les circulaires de 1865 et de 1880, invitant des artisans et certains autres à s'établir dans l'intérieur de l'empire, y amenèrent des juifs qui n'étaient pas compris dans les catégories mentionnées par ces circulaires; il y avait donc dans l'intérieur des personnes qui n'avaient pas légalement le droit d'y résider, mais qui étaient tolérées par la police. Parmi ces personnes se trouvait une jeune fille nommée Molka Chalphin, âgée de 18 ans, lingère, vivant à Moscou depuis deux ou trois ans, et qui avait coutume d'envoyer, sur ce qu'elle gagnait, environ dix roubles par mois à sa mère, résidant dans le Territoire. Depuis que des mesures plus énergiques étaient prises contre les juifs, elle se cachait à Moscou; mais comme les ordres devenaient plus sévères, ses amies n'osèrent plus lui donner l'hospitalité. Elle se trouva, enfin, placée dans cette alternative : ou bien de demander un « billet jaune » (billet de protection des prostituées, celles-ci étant, avec les chrétiens et certaines classes spécifiées, les seules personnes de religion juive autorisées à vivre dans toutes les parties de la Russie), ou bien de retourner dans le Territoire juif, où elle ne pourrait trouver de l'ouvrage pour subvenir à ses besoins et aider sa mère. Elle erra à travers les rues pendant plusieurs nuits, et enfin, désespérée, se jeta dans la Moskowa, d'où elle fut retirée, malgré sa résistance. Au poste de police, elle soutint qu'elle n'avait eu qu'un motif en cherchant à se tuer, c'est que la loi

russe ne lui laissait aucun moyen d'éviter une vie de honte. Quelques dames bienfaitantes, ayant connu sa situation, s'intéressèrent à son sort, et, après l'avoir bien soignée, la renvoyèrent chez elle. La mère de Molka a écrit à l'une de ces dames pour la remercier de la bonté qu'elle avait témoignée à sa fille. L'original de cette lettre est entre nos mains.

Le premier résultat des persécutions fut d'encombrer encore le Territoire, déjà si encombré, et d'y créer une concurrence féroce qui produisit l'état de choses décrit plus loin ; la lutte acharnée pour l'existence ne permettant que la survivance des plus forts, les faibles furent bientôt réduits au désespoir, et c'est ce qui amena d'abord en Amérique des représentants des classes faibles ou pauvres. Ceux qui avaient des intérêts commerciaux plus importants furent réservés pour une date ultérieure ; le délai qui leur fut accordé pour liquider leurs affaires variait suivant leur situation commerciale et le nombre des personnes composant leur famille. Des hommes occupant un rang élevé dans le monde des affaires, qui ont toujours vécu dans l'intérieur, qui y ont joui des avantages offerts aux gens cultivés, dont les enfants ont reçu une excellente éducation, doivent s'expatrier. Voici quelques exemples :

M., caissier et directeur-gérant d'une banque, qui avait reçu l'ordre de partir, nous disait :

J'ai aujourd'hui 61 ans ; je vis hors du Territoire depuis 40 ans et à Moscou depuis 23 ans ; j'ai deux enfants : une fille mariée à un chirurgien militaire, décoré pour services exceptionnels rendus en temps de guerre

et à qui sa position permet de demeurer ici, et un fils, muni de grades universitaires, et qui, jusqu'à présent, a également le droit de séjour. Je suis dans cette banque depuis sa fondation, et j'en suis maintenant le caissier et le gérant, avec des appointements de 7,000 roubles par an (environ 3,500 dollars; mais, vu le prix de l'existence à Moscou, un rouble peut être considéré comme l'équivalent d'un dollar). Je désirerais vivre et mourir au milieu de mes enfants et petits-enfants. On m'ordonne de partir, et je suppose qu'il faudra me soumettre.

Un autre employé du même établissement, M. F., âgé de 28 ans, comptable en chef et employé à la correspondance, écrit et parle couramment le russe, le polonais, l'allemand et le français. Il habite Moscou depuis 1885; on lui a accordé un délai de 3 mois, qui a été prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1892.

M. T., employé aux escomptes dans la même banque, aux appointements de 2,800 roubles, âgé de 34 ans, père de famille, a été également expulsé dans les mêmes délais.

M. R., chef de la correspondance dans la même maison, âgé de 44 ans, ayant une femme et cinq enfants, est expulsé dans les mêmes conditions que les deux précédents. Quand nous lui demandâmes où il irait, il répondit : « Dieu seul le sait ! On n'a pas besoin de chef de la correspondance dans le Territoire juif. »

Tous ces hommes ignoraient ce qu'ils allaient faire et semblaient abattus et découragés. Nous avons appris ailleurs que la prolongation de séjour qui leur avait été accordée, tient à ce qu'ils étaient en bons termes avec la police.

L. Newmark, 55 ans, fabricant de boutons, emploie de 30 à 60 ouvriers, tous chrétiens; vente annuelle, 50,000 roubles; bénéfices, de 4 à 8,000 roubles. Il habite Moscou depuis 21 ans; on l'expulse et il doit partir le 12 juillet 1892. Il ne sait où aller; il a un brevet pour la partie métallique des boutons, a obtenu une médaille de bronze et un diplôme à l'Exposition de Paris en 1889, une médaille d'argent et un diplôme à l'exposition d'Anvers, pour la perfection de son travail; son commerce est matériellement ruiné.

MM. Marosoff, des chrétiens, fabricants de cotonnades, calicots, shirtings, etc., possèdent la plus grande entreprise de ce genre en Russie; ils ont des maisons de commerce à Iwanoff-Wosnezensk, gouvernement de Vladimirsky (à environ 40 verstes de Moscou), appelé quelquefois le Manchester de la Russie. Dans ses différents établissements, cette maison emploie 20 à 40,000 ouvriers. Ses principaux produits sont vendus par des commissionnaires, qui, afin de s'assurer le privilège de la vente dans certains districts, s'engagent à en prendre de grandes quantités. La société a environ 20 agents principaux, tous juifs, qui, en moyenne, vendent, chaque année, pour plus de 100 millions de roubles, au lieu de 3 millions, chiffre d'il y a 30 ans. Ces juifs ont deux ans pour régler leurs affaires (ce qui est un délai très long). S'ils avaient moins de temps, ce serait la ruine pour eux et de grandes pertes pour les fabricants russes; c'est cette dernière considération qui a valu à certains expulsés une prolongation de séjour.

MM. Marosoff et d'autres fabricants demandèrent à n'être pas compris dans l'application du décret qui allait ruiner le commerce et paralyser l'industrie. Il leur fut répondu qu'ils ne connaissaient pas leur propre intérêt, en protestant contre l'expulsion totale des juifs; que, s'il était vrai qu'elle dût être suivie d'un trouble momentané, il se produira, dans la suite, une bien plus grande activité commerciale, et qu'alors ils récolteraient les fruits de ces mesures rigoureuses.

M. Jules Rabbinovitch, 36 ans, marié, père de deux enfants, né dans le Territoire; il habite Moscou depuis quinze ans, est négociant de 1<sup>re</sup> guild. D'après la loi, il aurait dû demeurer dans le Territoire et y payer les droits de 1<sup>re</sup> guild pendant cinq ans, avant d'être autorisé à résider dans l'intérieur comme négociant de 1<sup>re</sup> guild. Il vint à Moscou avant l'expiration complète des cinq années, entra dans le commerce des tôles et fers pour rails, et y est resté quinze ans. Il fut pourtant autorisé à demeurer à Moscou sous condition de payer les droits de 1<sup>re</sup> guild, c'est-à-dire 1,000 roubles par an. Son dernier paiement, qui fut effectué le 1<sup>er</sup> janvier 1891, lui donnait le droit de continuer ses affaires jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1892. Mais, le 23 juillet 1891, il reçut de la police l'ordre de se présenter au quartier général; là, on lui notifia qu'il eût à quitter Moscou dans un délai de six mois. On lui permit, momentanément, de conserver son passeport, mais il devait prévenir la police, dans trois mois, qu'il se préparait à partir. Pour obéir à cet ordre, il fut forcé de sacrifier une

grande partie de sa fortune. Ses livres montrent qu'il gagnait 1,000 roubles par mois, et il dit que sa fortune s'élevait au moins à 200,000 roubles, car il a fondé une maison, qui, avant l'ordre d'expulsion, était la première de ce genre à Moscou. Il occupe un appartement bien meublé, fait partie de l'administration de la synagogue, a fait d'excellentes études et est respecté dans la communauté.

« Je sacrifie ma maison, mon mobilier, mes affaires, dit-il, et m'en vais à peu près au hasard. Je crois pourtant que j'irai à Londres. » M. Rabbino-vitch parle très bien l'anglais, est très instruit et a une tenue et un abord agréables. Comme nous lui demandions pourquoi on lui ordonnait de partir, il répondit : « Parce que je suis juif, si je devenais orthodoxe, je pourrais rester et obtenir tout ce que je voudrais. » A la police, on lui fit savoir qu'il devrait partir dans six mois, mais que, moyennant 50 roubles il pourrait rester un an; il répliqua : « Je ne vous donnerai pas un kopeck. » Il dit qu'il connaît plusieurs négociants autorisés à demeurer à Moscou parce qu'ils sont de plein droit membres de la 1<sup>re</sup> guilde, mais qui seront forcés de partir parce qu'ils sont mis en quarantaine. « Les banques ne veulent ni accepter ni escompter notre papier, dit-il; il nous serait donc impossible de faire des affaires, même si nous avions le droit de séjour. » Il assure que tous les membres de la 1<sup>re</sup> guilde doivent certifier qu'ils n'appartiennent à aucune association politique, pour qu'on leur permette d'entrer dans une affaire.

Il a deux beaux-frères à Moscou, dont l'un

est médecin et l'autre avoué, mais ce dernier n'est pas encore admis à exercer, et ni l'un ni l'autre ne trouvent à s'occuper, quoiqu'ils soient très capables et pourvus de grades universitaires. L'avoué a récemment été incorporé dans l'armée et n'aura plus le droit de séjour quand il reviendra du service.

M. Rabbínovitch nous présenta une jeune fille, une orpheline, amie de sa femme, qui était logée chez lui. C'est une personne distinguée et instruite. Elle aussi a reçu l'ordre de partir, car elle n'a pas et ne peut obtenir le droit de séjour, ses parents, qui le possédaient, étant morts pendant qu'elle était en pension. Elle a 23 ans et a obtenu, dans une institution de Saint-Pétersbourg, des diplômes qui lui permettent de se consacrer à l'enseignement des jeunes filles; c'est dans ce but qu'elle est venue à Moscou. Elle parle l'anglais couramment et connaît très bien le russe, l'allemand et le français. « Pourtant, nous dit M. Rabbínovitch, elle ne peut résider hors du Territoire que si elle se convertit à la religion orthodoxe ou grossit le nombre des prostituées. »

M. Rabbínovitch compte arriver à Londres avec 17 ou 18,000 roubles, débris de sa fortune, qui s'élevait à 200,000. (A son retour à Londres, M. le commissaire Kempster rencontra M. Rabbínovitch, qui y était déjà établi et qui lui dit qu'il était arrivé dans cette ville avec 16,400 roubles).

Mlle A. K., jeune fille de 18 ans, intelligente et convenablement mise, née à Moscou, où ses parents demeurent depuis vingt-sept ans. Elle est di-

plômée du lycée et suit actuellement les cours du Conservatoire de Moscou, pour compléter ses études musicales, car elle se destine à l'enseignement. Son père est négociant ; il a le droit de séjour à Moscou en vertu de la circulaire n° 30. On leur ordonne de partir dans six mois. Les pauvres gens ne savent où aller. La jeune fille désirait savoir s'il lui serait possible de gagner sa vie en Amérique par l'exercice de sa profession.

M. H. P... habite Moscou depuis quatorze ans, il est teinturier et apprêteur de fourrures pour fabricants. Il occupe 50 ouvriers, tous chrétiens; il a obtenu deux médailles de bronze aux expositions russes de 1882 et 1885, pour la perfection de son travail, et il est le créateur de ce genre d'industrie dans son pays. Il est inscrit dans le gouvernement de Kowno et doit quitter la ville de Moscou dans douze mois; on lui a déjà fait signer « l'engagement volontaire », qui lui a été présenté samedi dernier. Il a placé un capital de 10,000 roubles. Il y a deux mois, dans le but d'étendre ses affaires, il commanda des machines qui lui coûtèrent 6,800 marcs, elles sont consignées à la douane. Les machines sont payées, mais non les droits de douane. Il aurait à déboursier 6 à 7,000 roubles pour leur installation, et, dans les circonstances présentes, il ne pouvait risquer cette somme. Il demanda une prolongation de séjour d'un an; il aurait, peut-être, pu alors installer ses machines et vendre sa maison, mais on la lui refusa. Il est inscrit comme artisan et tous les artisans doivent partir. Il paie la taxe des négociants de 2<sup>e</sup> guilde, mais comme les arti-

sans sont expulsés, le paiement de cette taxe n'a aucune valeur. Il fait vivre six familles dans son ancienne résidence, à Kowno, et ne sait ce qu'elles deviendront, ni ce qu'il fera. L'ameublement de sa maison lui a coûté plus de 4.000 roubles; il va être obligé de le vendre pour rien ou peu de chose. Sa réputation commerciale s'étend dans toute la Russie, mais les 4/5 de ses affaires se font à Moscou :

L'on va nous frapper de restrictions encore plus graves et je n'attends nul secours ici-bas. Je pourrais rester ici et continuer les affaires si je voulais me faire baptiser; mais ce serait faire violence à ma conscience et à mon honneur. Sans conscience ni honneur, je ne puis compter réussir en rien. Je ne crois pas que Dieu nous astreigne à une forme particulière d'adoration. Je ne prétends pas que ma religion soit meilleure que les autres. Je respecte toutes les religions, et crois que des différences sont nécessaires au progrès de la civilisation; mais chaque homme a moralement le droit de rester attaché à ses propres convictions. Je ne demande ni ne désire les droits de la noblesse : ce que je voudrais, ce sont les droits de ces paysans ivres qui sont couchés dans les rues. Quand je vais me plaindre, on me dit : Vous êtes juif. Si j'enfreins les lois, punissez-moi, mais ne me punissez pas sans que j'aie péché contre les lois. Je ne devrais pas être persécuté pour des motifs religieux. J'ai acquis une réputation d'honorabilité; j'ai employé dans ma fabrique jusqu'à 200,000 roubles appartenant à d'autres. J'ai le droit d'être fier de ces preuves de confiance. Mon fonds et mon capital commercial sont perdus parce que je suis juif. Je n'ai ruiné personne, mais j'ai, au contraire, aidé beaucoup de pauvres gens, car je n'ai pu oublier que, quand je vins à Moscou, j'étais pauvre.

Il nous montre la photographie de sa fillette âgée de 9 ans, à qui il aurait désiré faire donner une meilleure éducation que celle qu'il a reçue, mais il ne peut obtenir son admission dans les écoles :

Je me suis donc assuré d'une institutrice chrétienne, dit-il, pour faire l'éducation de mon enfant chez moi. Mon fils a été élevé dans les affaires ; il vaut mieux que moi, car il est plus instruit ; mais à présent, il faut qu'il parte ; je veux qu'il s'établisse en Amérique.

M. P... est un homme grand, fort, bien de sa personne, qui parle avec abondance et conviction.

### **Effet des persécutions sur les affaires.**

A. W. est négociant en tissus de 1<sup>re</sup> guildes et a, par conséquent, le droit de résidence à Moscou. Sa vente annuelle, ordinairement d'environ 1,500,000 roubles, sera de moins de 500,000, cette année ; il souhaiterait qu'elle fût encore moindre, car ses pertes diminueraient d'autant. Il dit qu'il ne sait à qui vendre et que ses affaires sont paralysées depuis les troubles de mars. Depuis cette époque, il a eu des billets protestés pour plus de 100,000 roubles.

O. G., négociant de 1<sup>re</sup> guildes, fabricant de soieries, satins, peluches, etc. ; il a deux fabriques, l'une à Moscou, l'autre à la campagne, et emploie en tout 900 ouvriers, principalement des chrétiens. Parmi ses employés il a 9 commis juifs à Moscou, et 4 employés dans les fabriques, tous les treize sont expulsés et comptent aller en Amérique. Ses affaires ont été très profondément at-

teintes par les troubles, et il déclare qu'il ne peut les continuer avec des commis et des employés chrétiens. Ce commerce a été fondé par son père et est parfaitement bien installé. Nous avons visité sa fabrique de Moscou, qui était fermée à l'occasion d'une fête russe. La preuve que la majorité de ses employés étaient chrétiens, c'est qu'il se trouvait un grand nombre de petits autels dans les ateliers. Les échantillons de ses soieries, satins, peluches et velours sont d'excellente qualité. Il y a deux ans, il projeta de rebâtir sa fabrique, à présent il ne pourrait plus y songer. La plupart de ses machines sont de fabrication étrangère. Il a une machine Buckeyé et une chaudière venant des Etats-Unis.

L'effet de cette pression sur les juifs et sur le commerce est partout désastreux, et il nous a été difficile de comprendre que l'on continuât les persécutions en présence des désastres que l'on prévoyait comme inévitables, que l'on ressent déjà et qui doivent s'accroître encore. Cette aggravation est, d'ailleurs, corroborée par les rapports qui nous sont parvenus, depuis notre retour, soit par voie privée, soit par l'intermédiaire de la presse.

Autant qu'il nous a été possible de le déduire de l'ensemble des preuves recueillies (dont beaucoup sont contradictoires, et qui toutes sont étranges), il semble que l'origine de ces persécutions ait été attribuée principalement au fanatisme religieux et, en partie aussi, à des raisons d'ordre économique. Pourtant, si l'on considère que le nombre des non-juifs venant de Russie en Amérique et n'appartenant pas à l'Eglise orthodoxe, tels que les Allemands

(nous en avons rencontré après avoir quitté la Russie), les Stundistes (sorte de Baptistes), les Mennonites, etc., va en augmentant, nous sommes tentés de croire que cette persécution est presque uniquement, sinon exclusivement, d'ordre religieux.

Le 25 août, nous rencontrâmes de nouveau M. Bl. à son bureau et y trouvâmes plusieurs personnes qui s'entretenaient de la situation actuelle. Afin de vérifier les déclarations qui nous étaient faites, nous avons visité la prison, l'hôpital, l'école professionnelle (où nous avons rencontré le Comité juif de Moscou) et le dépôt de Smolensky, pour y voir des émigrants sur le point de partir. Nous avons souvent lu et entendu dire que les juifs étaient envoyés aux prisons d'étapes, enchaînés et expédiés par étapes, par la seule raison qu'ils étaient juifs. Ce fait fut démenti, on déclara que les juifs qui figuraient dans les convois étaient des criminels de droit commun. Le plus simple eût été de se faire désigner les juifs faisant partie des convois et de les interroger, mais, en supposant qu'il leur fût permis de nous renseigner, nous n'aurions pas pu contrôler leurs dires et nous assurer que c'est uniquement en leur qualité de juifs qu'ils faisaient partie du convoi, car leurs gardiens ne savaient sans doute rien ou auraient refusé de nous répondre. Force nous fut donc de chercher à pénétrer dans une de ces prisons et de nous renseigner sur les causes de la détention des juifs qui s'y trouvaient. Une autorisation officielle paraissait indispensable pour nous en faire ouvrir les portes, on nous apprit même qu'il était absolument défendu d'y

laisser entrer personne sans un ordre spécial. Cependant, on trouva moyen de nous en faire ouvrir les portes, et M. le commissaire Weber visita la prison située en face du monastère de Smolny. Parmi les prisonnières se trouvait Bela Reisa, qui est inscrite dans le gouvernement de Mohilev, dans le Territoire; veuve depuis huit ans, son métier de cuisinière lui donnait le droit d'habiter Moscou, en faisant, comme c'est l'usage, renouveler son passeport tous les ans. Le 30 mars 1891, elle fit parvenir son passeport aux autorités de la police de Moscou pour qu'on fit venir du lieu où elle était inscrite les certificats nécessaires au renouvellement annuel. Ce passeport ne lui fut pas rendu et elle fut arrêtée sous prétexte qu'elle n'en possédait pas, emprisonnée et condamnée à être renvoyée par étapes vers son lieu de naissance.

Voici une traduction du certificat témoignant que son passeport était entre les mains des autorités en vue du renouvellement :

(Ministère de l'Intérieur. — Envoi de l'Ancien de la Communauté de Mohilev. N° 825.)

« Le passeport de Bela Reisa, née à Mohilev, fille de Morducha Termanowa, a été envoyé au capitaine de police de la 1<sup>re</sup> circonscription d'Akmovsky, district de Moscou. »

Elle a déclaré que la seule nourriture qu'on lui donnât était du « pain amer ».

Un autre cas est celui de Samuel-Joseph L..., jeune garçon de 15 ans, né à Moscou; son père demeurait à ..... près de Moscou. Son nom était inscrit sur le passeport de son père et il avait le droit

de vivre en dehors du Territoire. Son père était parti pour son lieu d'origine en vue de s'y procurer le certificat nécessaire au renouvellement de son passeport. Pendant l'absence du père, le fils fut arrêté, jeté en prison et condamné à être renvoyé par étapes. Tous deux, l'enfant et la femme, disaient qu'ils n'avaient commis aucune faute et qu'ils avaient été jetés en prison uniquement parce qu'ils étaient juifs. Leurs affirmations furent confirmées au commissaire Weber par le fonctionnaire de garde, qui parlait assez bien l'allemand. Il dit que ces deux personnes n'étaient pas des criminels, qu'au contraire, c'étaient de braves gens, et qu'ils avaient été condamnés à être renvoyés par étapes dans le Territoire parce qu'ils étaient juifs.

Il est prouvé par des documents officiels, dûment signés et scellés du sceau officiel, que l'accusation portée contre les autorités, et qu'elles ont si vigoureusement repoussées, de renvoyer les juifs par étapes et enchaînés, est, au contraire, pleinement fondée. Nous avons vu de ces documents en blanc. Dans une colonne particulière se trouvait le « nom » (que, par prudence, nous omettons) accompagné de la mention : « Il faut qu'il quitte ce lieu parce que » (nous donnons le texte russe en même temps que la traduction) « *Za neimeniem prava proschivat V* », c'est-à-dire « parce qu'il n'a pas le droit d'y résider ». Dans une autre colonne destinée à répondre à la question : « Comment les condamnés seront-ils envoyés ? » se trouvaient ces mots : « *V narouchmach* », dont la traduction est : « avec les menottes ».

Voilà la traduction qui nous en a été donnée ; mais afin de nous assurer que nous étions bien renseignés, nous allons rendre visite à un fonctionnaire important. Nous lui tendons le papier plié de telle manière que les mots signalés plus haut fussent seuls visibles. Il confirma aussitôt la traduction ci-dessus. Quand il eut lu : « avec les menottes », il semblait, pour la première fois, comprendre le sens de ces mots et dit : « Ne me mêlez pas à cette affaire ».

### **Le Comité Juif de Moscou.**

Le Comité juif de Moscou doit son origine aux malheurs qui ont frappé cette population ; il est composé d'hommes exerçant une profession libérale et de négociants qui ont encore le droit de séjour à Moscou. Le but du Comité est de secourir les expulsés qui sont forcés d'abandonner leur fortune, et de les aider à atteindre le Territoire par les moyens de transport ordinaires, afin qu'ils n'y soient pas expédiés par étapes. Le Comité ne les aide pas à sortir du Territoire. Dans la salle de réunion du Comité, nous avons rencontré nombre de juifs qui avaient reçu l'ordre de partir, et nous donnons plus loin les déclarations de quelques-uns d'entre eux. Nous avons examiné les livres de ce Comité, où sont inscrites les recettes provenant des cotisations de personnes charitables, les frais, les bénéficiaires, les noms des villes de Russie pour lesquelles on a délivré des billets de passage, le nombre des billets accordés et les sommes remi-

ses pour nourriture de route. Les comptes s'éten-  
daient du 9 avril au 15 août 1891; les dépenses  
étaient de 25,900 roubles; 2,195 billets d'adult-  
tes avaient été distribués, ainsi qu'un grand nom-  
bre de billets à quart de place pour les enfants.  
Bien qu'à la date indiquée plus haut, les cotisa-  
tions se fussent élevées déjà à 27,000 roubles, on  
nous dit qu'il était impossible de réunir de nou-  
veaux fonds, par suite de l'état de démoralisation  
des juifs qui, jusque-là, avaient prêté leur concours.  
Toute confiance est détruite parmi eux et nul ne  
sait qui doit être frappé demain.

#### **Cas observés et déclarations recueillies au Comité.**

Une veuve du nom de Nakhéma vit ici depuis  
21 ans; son mari était négociant; depuis qu'elle  
l'a perdu, elle confectionne des chemises d'hommes,  
et, pendant les cinq ans de son veuvage, elle a  
gagné environ 60 roubles par mois, grâce à l'aide  
de sa fille, qui a reçu une éducation supérieure à  
la moyenne. Le Comité leur a procuré des billets  
pour Varsovie.

Un vieillard, du nom de Lévy, demeurant ici  
depuis dix-neuf ans, était fabricant de chemises  
d'hommes et gagnait de 4 à 5,000 roubles par an.  
Depuis les événements d'avril, c'est-à-dire depuis  
près de cinq mois, il n'a encaissé que 500 roubles  
environ, à cause de la perte de sa clientèle et du  
trouble général des affaires. Son fils a aussi le

droit de résider ici, mais tous deux ont reçu l'ordre d'avoir à partir dans neuf mois. Il est dans une meilleure situation que beaucoup d'autres, car il a dans le Territoire des parents qui peuvent l'aider.

Simon T..., âgé de 40 ans, habitant Moscou depuis six ans, possédait le droit de séjour, en qualité de boulanger. Il est marié et père de cinq filles. La police lui ordonna de partir dans les trois mois; elle lui enleva son passeport en lui disant qu'on le lui rendrait « le surlendemain ». Il y a déjà de cela quinze jours; il n'a pas encore reçu son passeport et, naturellement, ne le recevra jamais. Il avait appris son métier à Kowno et gagnait 60 roubles par mois; maintenant il ne peut plus en gagner 20. On a aussi expulsé sa fille âgée de 19 ans, qui est giletière. Il fut une des victimes de l'expédition nocturne du mois d'avril dernier. Cet homme, quoique ayant le droit de résider à Moscou grâce à son certificat d'artisan, fut arrêté et enfermé dans une chambre obscure jusqu'à 8 heures du matin, puis conduit au poste de police, où on le garda 28 heures sans lui donner à manger. La police ne voulut même pas lui remettre les provisions qu'on apportait pour lui. Ceux qui avaient, comme lui, le droit de séjour à Moscou, furent enfin mis en liberté; les autres ont été renvoyés par étapes, avec les menottes, en compagnie de criminels, parmi lesquels se trouvaient plusieurs assassins.

Près de 500 personnes furent arrêtées cette nuit-là et 260 envoyées en prison. On enleva à un père de famille ses cinq enfants, parce que la mère était

absente. Ces enfants étaient tous jeunes, ils n'eurent pas à manger pendant 36 heures.

M. L..., 44 ans, cuisinier, résidant ici depuis près de 27 ans ; il est originaire de Mohilev ; il a une femme et 7 enfants de 10 à 23 ans. Il reçut l'ordre de partir le 24 août, mais obtint un sursis de six mois. Un agent de police vint chez lui et lui demanda de signer « l'engagement volontaire » de partir dans 6 mois. A différentes reprises, il a donné l'hospitalité à des parents qui venaient à Moscou en visite ; chaque fois, on lui infligeait une amende de 40 roubles, et la dernière fois, un mois d'emprisonnement ; depuis, il n'a plus osé recevoir ses parents, même quand ils venaient pour une simple visite. Il veut partir pour la République Argentine.

M<sup>me</sup> Ita Z..., une veuve de 40 ans, qui a un fils de 12 ans, deux filles de 15 et 18 ans et une autre fille mariée ; comme cuisinière, elle possédait le droit de séjour. Il y a un mois, elle reçut, ainsi que ses enfants, l'ordre de partir dans les trois mois. Elle voudrait aller en Amérique, rejoindre quelques personnes de sa famille. Ses maîtres en parlent comme d'une excellente femme.

Raphael E..., a une femme, cinq filles et un fils. Il demeure ici depuis 24 ans et possède le droit de résidence à titre d'employé de son frère, négociant de 1<sup>re</sup> guilde. Il y a environ un mois, le 25 juillet, on lui réclama son passeport, et on lui demanda s'il était venu à Moscou travailler pour son frère, ou s'il résidait simplement dans la ville. Son fils a reçu l'ordre de partir dans les 6 mois, et le

père s'attendait d'un jour à l'autre à recevoir un arrêté d'expulsion. (Depuis que nous l'avons vu, l'ordre d'expulsion a été lancé, et E. est maintenant en route pour l'Amérique.) Il demeurait près de la prison dont nous avons parlé, et avait coutume de donner des aliments et des secours aux expulsés qui y étaient de passage. Il affirme que les hommes ont les menottes et sont enchaînés les uns aux autres, mais que les femmes et les enfants sont libres. M<sup>me</sup> E. , femme de Raphael, que nous avons vue chez elle, nous a parlé d'une femme de Nijni-Novgorod, appelée Nerschovitz, qui avait été expulsée avec son mari et ses 5 enfants, et dirigée sur Varsovie. Dans une prison située sur la route de Moscou, elle accoucha d'un enfant, qui avait 7 jours quand ils arrivèrent à Moscou. Ils y ont séjourné trois semaines, et M<sup>me</sup> E... se rendait souvent à la prison, leur apportait des vêtements et de la nourriture pour l'enfant. Ils furent expédiés par étapes avec environ 50 autres prisonniers, les 27 et 28 juillet ; le mari était enchaîné. Il avait été bottiquier et son crime était d'être juif. M<sup>me</sup> E... dit qu'elle avait souvent essayé de faire parvenir de la nourriture aux femmes et aux enfants, mais avait généralement été repoussée par les soldats. Elle marchait parfois avec la colonne, depuis la prison jusqu'à la gare, pour distribuer à ceux qui ne pouvaient manger l'ordinaire de la prison, des aliments, de l'argent et des vêtements ; elle n'y réussissait que lorsque le surveillant était bien disposé. Elle a vu des chrétiens compatissants, touchés de la misère de ces pauvres gens, leur jeter de l'argent,

quand ils passaient à travers les rues de Moscou. Une femme, M<sup>me</sup> Sterman, avait quelque argent; elle voulait acheter des aliments, mais les gardiens ne le lui permirent pas. La crainte de l'expulsion ou d'une punition empêche les juifs de secourir leurs frères malheureux.

M<sup>me</sup> E..., est une femme à cheveux gris, l'air bienveillant, intelligente et active; elle est entourée de ses filles. L'expression, mal dissimulée, de cette inquiétude qu'on observe habituellement sur les figures des juifs, est imprimée sur son visage; mais on sent en elle un esprit résigné, la ferme conviction qu'elle ne fait que son devoir, et la confiance que des jours meilleurs viendront pour les juifs en Russie. Son fils, qui est marié, et a quatre enfants, a été expulsé, mais ne sait encore où aller.

M<sup>me</sup> Lena Lahulman, giletière, est mariée et a 2 enfants. Son mari était autrefois un petit commerçant, il pouvait demeurer ici grâce à sa femme, qui est inscrite comme ouvrière. Il y a un mois, on leur notifia qu'ils eussent à partir dans les 4 mois et, comme tout délai leur faisait perdre beaucoup d'argent, ils se décidèrent à s'en aller le plus tôt possible. Ils ont exprimé le désir d'aller en Amérique, pour y gagner leur vie par le travail. Ce sont des gens intelligents, mais qui ont peu de fortune. Ils ont toujours eu un intérieur confortable, car le mari a fait ses études en allemand en même temps qu'en russe. Il a été forcé de signer « l'engagement volontaire ».

S. S. a une femme et 5 enfants, il demeure ici depuis 18 ans avec sa famille, négociant, a fait de

bonnes affaires. Au printemps dernier, il partit pour aller visiter Jérusalem. En arrivant à Odessa, il entendit dire que la police avait entouré le district qu'il habitait, mais il pensa que c'était là une invention des journaux. A Juntza, il reçut un télégramme de sa femme, disant qu'elle avait des ennuis et lui demandant de revenir immédiatement. Elle était malade et n'avait pas été arrêtée, mais elle avait vu les arrestations et confirma ce que nous en avons déjà dit. S. S. dit que la police faisait tous les jours fermer des magasins, parce que leurs propriétaires étaient juifs. Dans l'un de ces magasins, où l'on vendait des vêtements, le propriétaire me dit qu'il ne savait où aller, mais qu'il se débarrassait de ses marchandises le plus vite possible. S. a 6 mois pour se préparer à partir, et vend à tous prix, afin de pouvoir terminer à temps. Il possède aussi une pharmacie, mais s'attend à n'avoir plus bientôt que des juifs pour clients, et comme ceux-ci sont expulsés sans relâche, il ne pourrait continuer son commerce, même s'il avait le droit de rester à Moscou. La police vint chez lui, et lui présenta l'« engagement volontaire » à signer ; on lui dit qu'il devait partir, non parce qu'il était un criminel, mais parce que telle était la volonté de l'empereur et parce qu'il était juif. On ajouta que, s'il ne signait pas et ne partait pas volontairement, on le renverrait par étapes et enchaîné. Un de ses amis nommé Pariser, originaire de Pultawa, avait aussi reçu l'ordre de partir, mais il comptait sur sa situation de notable de la communauté pour se soustraire à la mesure. Il fut néanmoins arrêté, enchaîné à un

criminel et expédié par étapes à Pultawa. Pour éviter un pareil sort, S. signa l'engagement et a maintenant hâte de partir. Il se rend à Varsovie, où il dit qu'il sera plus en sûreté, mais il a l'intention de se rendre, dans la suite, en Palestine, où, depuis l'époque des Cosaques, les juifs ont le droit de résider.

H., représentant de plusieurs fabriques étrangères, est un homme de 47 ans, intelligent, qui a une femme et une fille. Il habite Moscou de droit depuis 24 ans ; il possède ce droit d'abord comme artisan, en vertu de la circulaire 30 de 1880, puis comme représentant d'une autre personne ayant le droit de résidence. Il occupe son logement actuel depuis 16 ans. Le 21 août, il reçut la visite d'un agent de police, muni de plusieurs actes en blanc ; il dut en signer un qui l'obligeait à quitter Moscou avant le 26 août 1892 (une année de délai). D'après la circulaire récente, il appartenait à la catégorie à laquelle il était accordé un délai de 6 mois, mais, grâce à « l'amitié de la police », à sa bonne situation et à l'importance des intérêts qu'il représente, on lui en a accordé 12. Il compte employer tout ce temps à régler ses affaires. Il dit qu'il sera forcé de sacrifier 90 0/0 de sa fortune (environ 100,000 roubles), et il accepterait volontiers dès maintenant 25 pour 100 du tout. Il ne sait pas encore où il ira, mais son plus ardent désir est de se rendre dans un pays où il sera libre : du pain sec, mais la liberté. C'est un homme distingué, et il nous raconta, les larmes aux yeux, des faits qui, à cette époque, nous parurent à peine croyables. Il nous

parla d'un paralytique nommé Misintieve, qui, au mois de mars dernier, fut transporté jusqu'à la gare sur un brancard, par les agents de la police, et expulsé parce qu'il était juif. C'est en vain qu'on les suppliait de le laisser à Moscou jusqu'à ce qu'il fût en état de voyager ; il mourut peu après.

Le beau-frère de M. H., qui a une femme et 7 enfants, de 18 mois à 17 ans, a aussi signé l'engagement volontaire de partir dans 9 mois. Il est fabricant de savon et habite Moscou depuis 28 ans ; c'est ici qu'il s'est marié et que tous ses enfants sont nés. Ceux d'entre eux qui ont l'âge d'aller en classe reçoivent une bonne éducation ; quelques-uns ont obtenu la distinction de « meilleur élève » et sont inscrits sur « l'ardoise d'or ». Il ne sait où aller. Il a 25 ou 30 employés, tous chrétiens, car on lui défend d'occuper des juifs : « Je suis ruiné, dit-il, et n'ai devant moi que le malheur. C'est le baptême ou l'expulsion. »

Un autre de ses beaux-frères, S., a une fabrique où il occupe 25 employés et a signé l'engagement de partir dans 6 mois. Ne voulant pas affronter les misères de l'expulsion, il est allé à X..., pour se faire baptiser comme « réformé anglican », après quoi il reviendra ici, et s'efforcera d'y vivre sans être inquiété. Quand nous le questionnons sur le cordon formé en avril par la police et les pompiers autour d'un certain quartier de Moscou, M. H. nous demande si nous avons jamais vu une chasse à l'ours ou au loup : on forme une « *oblava* », c'est-à-dire un cercle vers le centre duquel on rabat l'animal : « Si vous en avez-vu, dit-il, vous pouvez

vous faire une idée du plan adopté par les autorités dans cette circonstance. » Ce soir-là, il avait cinq ou six invités pour faire une partie de cartes. A minuit, ses amis partent, et environ un quart d'heure plus tard, quand sa famille et lui se furent retirés dans leurs chambres, le domestique vint l'avertir que les invités étaient revenus disant que la police cernait le quartier et leur avait ordonné de rebrousser chemin. Deux des jeunes filles étaient très effrayées, mais il les rassure, en leur disant qu'il était en bons termes avec la police. Bientôt après, un employé de la police arrive, et H. lui demande pourquoi, étant donnée leurs relations, on venait le déranger à cette heure indue. Le fonctionnaire réplique qu'il avait reçu des ordres très rigoureux et qu'il devait visiter toutes les maisons pour découvrir les juifs qui n'avaient pas le droit de demeurer à Moscou, mais M. H. étant son ami, il pouvait tranquilliser ses invités, il ne leur ferait aucun mal ; ceux-ci partirent plus tard sans être inquiétés. Dans la même maison, 10 ou 12 personnes furent menées au poste, où, après examen, les unes furent remises en liberté et les autres envoyées en prison.

26 août 1891. M. B. négociant important, instruit, habitant Moscou depuis 17 ans. Son père appartenait à la 1<sup>re</sup> guilde de Kiev, et avait payé les droits requis pendant vingt ans. Lui-même vivait ici, en vertu de la circulaire 30, comme administrateur général d'une grande corporation. Il reçut l'ordre de quitter Moscou, et le 14 juillet, il signa l'engagement de partir dans un an. L'un

de ses fils est à l'université, et l'autre au collège. Il peut retourner à Kiev. Quoique cette ville soit dans le Territoire, elle renferme encore un petit « Territoire Juif », mais M. B. a le droit d'habiter dans tous les quartiers. Comme il peut transporter ses affaires à Kiev, il ne s'attend pas à avoir de grandes pertes à subir. M. B. nous répète (ce qui nous a été fréquemment affirmé) que les maisons de banque ne veulent pas escompter les traites des juifs, car le crédit est complètement détruit, personne n'étant à l'abri des expulsions. Un de ses collaborateurs est juif ; il a une femme et 7 enfants. Ayant reçu l'ordre de partir, il se fit baptiser et embrassa la religion orthodoxe afin d'échapper à l'expulsion. On le laissa tranquille pendant un certain temps ; plus tard, on l'avertit qu'il pouvait rester à Moscou, mais que sa famille devait partir. La femme et les enfants achetèrent la paix au même prix : le baptême. Un autre de ses employés refusa de se faire baptiser, disant qu'il préférerait la mort ; il a un délai de trois mois pour quitter la ville. M. B. en parlait comme d'un homme très méritant et digne de toute confiance. Il dit que la moitié des bénéfices réalisés par les juifs de la classe moyenne leur est nécessaire pour acheter la protection de la police. Il assure que les commerçants et les bourgeois chrétiens sont généralement bien disposés pour sa race et qu'il serait facile à bien des juifs d'obtenir cinquante signatures au bas d'une pétition qui demanderait pour eux la permission de demeurer à Moscou. Il a connu des misères si profondes parmi les gens de sa nation que les

policiers mêmes en furent émus et donnèrent de leur poche pour les soulager. Il cite même des chrétiens qui offrirent momentanément asile à des juifs expulsés ou à ceux qui n'osaient pas retourner chez eux pendant la fameuse nuit.

B... frères, fabricants d'articles de cuir, malles, portefeuilles, etc. Joseph habite Moscou depuis 25 ans, un autre frère depuis 22 et le troisième depuis 18 ans. Ils sont tous les trois mariés et ont ensemble 21 enfants. Ils sont propriétaires de leur maison de commerce depuis 15 ans, et occupent de 150 à 175 employés, tant dans la fabrique qu'au dehors. Ils ont acheté leur maison au prix de 100 roubles, ils possédaient alors un capital de 600 roubles ; le chiffre de la vente annuelle, jusqu'à ces derniers temps, a été de 180.000 roubles. La fabrique, les marchandises et la clientèle valaient, avant les troubles, 45.000 roubles ; ils subiront maintenant une perte d'au moins 25.000 roubles. Ils ont reçu l'ordre de partir dans un an. Un des fils, âgé de 21 ans, trois associés, un teneur de livres, un commis et un caissier ont obtenu un sursis de trois mois ; un autre associé cinq mois et demi ; un autre, qui a cinq enfants, 12 mois. Nous avons demandé à ce dernier s'il avait payé quelque chose pour ce privilège (il appartient à la catégorie à laquelle on accorde 6 mois) ; il nous répond en haussant les épaules : « Personne n'obtient de faveur pour rien ». Il a réuni ses créanciers et leur a déclaré que son crédit était perdu et son commerce ruiné. Il nous a fait voir le relevé qu'il a présenté à ses créanciers et qui porte : actif : 100.800 roubles, acceptations

non payées : 41.500 roubles ; billets escomptés et en circulation : 56.884 roubles, sur lesquels environ 10.000 avaient déjà été protestés. Les clients ne peuvent ou ne veulent pas payer ; ils refusent parce qu'on ne veut pas leur vendre de marchandises nouvelles. La fabrique et les installations ont coûté plus de 10.000 roubles. Trois fois, ils ont publié des avis annonçant la mise en vente, mais aucun acquéreur ne s'est présenté. Ils céderaient volontiers le tout pour 2.000 roubles. Il y a environ 25 ans, à l'époque où Joseph vint à Moscou, des personnes de sa famille partirent pour Chicago. Elles ont continué à entretenir des relations avec lui, et lui ont écrit qu'elles avaient réussi et étaient riches. « Nos parents de Chicago sont des citoyens américains. L'on nous renvoie, avec 21 enfants, vers des étrangers, nous avons presque honte d'aller retrouver nos amis de Chicago. Nous n'avons ni but ni espoir ! » Des larmes coulaient de ses yeux tandis qu'il nous faisait ce récit. C'est un homme de 47 ans, intelligent et bien conservé. « A mesure que mes enfants grandissaient, dit-il, je leur ai fait donner une excellente instruction. Jusqu'ici, l'instruction jouissait de certains privilèges, ils disparaissent maintenant ».

M. E., considéré comme un jeune homme honorable, a résidé autrefois dans la région du Volga, et parle ainsi des habitants de ce pays : « Ils sont, pour la plupart, d'origine allemande, suisse ou bavarroise. Catherine II leur accorda des concessions : elle les dispensa du service militaire pendant 100 ans, à ce délai furent ensuite ajoutées 50 autres

années. Cette période a expiré il y a 12 ou 13 ans. Beaucoup de ces habitants sont des Mennonites, quelques-uns d'entre eux émigrèrent d'abord au Mexique, puis aux Etats-Unis. Ce mouvement d'expatriation fut arrêté par de mauvaises nouvelles venues des émigrés ; mais par suite de la pauvreté du sol, de la dureté des temps en Russie et des persécutions, il recommence à présent, et l'on peut s'attendre très prochainement à voir l'émigration se porter vers les Etats-Unis. » (Ainsi que nous l'avons déjà dit, elle commence à se produire). Les premières familles qui émigrèrent aux Etats-Unis appartenaient à la classe la plus élevée ; ils désiraient échapper au service militaire et se fixer dans un pays libre. Ils n'étaient pas propriétaires de leurs domaines le long du Volga, mais avaient des baux de trois ans.

Nous avons visité l'école fondée par la communauté juive de Moscou, et dans laquelle on donne l'instruction aux enfants tout en leur enseignant un métier. Cette institution est entretenue exclusivement par la communauté juive, mais les ordres récents en causeront sûrement la ruine. Quelques-uns des professeurs et plusieurs cuisinières ont déjà reçu l'ordre de partir, et les femmes de plusieurs membres du comité ont été forcées de remplacer momentanément les cuisinières. Elle comprend 25 orphelins logés, 40 autres y prennent leurs repas ; 12 gamins mangeaient leur dîner au moment où nous visitons l'établissement ; ce sont tous des enfants dont les parents ont été expulsés et qui ne peuvent se procurer leur pain ailleurs.

Comme nous entrions dans une autre partie de l'école, un des employés, un boulanger, qui nous prenait pour des gens de la police, s'enfuit précipitamment, dans la crainte d'être arrêté. A côté de cette école, nous vîmes un très beau bâtiment destiné à une synagogue, et pour lequel on a déjà dépensé environ 200.000 roubles. Le chef de l'Eglise grecque, M. Pobiedonostzev, a ordonné d'abattre les coupes, sous prétexte que les paysans orthodoxes pourraient prendre le temple pour une église. A l'origine, le plan de la synagogue avait été approuvé par les autorités municipales et autres. Un membre du comité nous dit qu'elle ne sera jamais achevée, car les juifs devront consacrer leur argent à des besoins plus pressants.

Dans un hôpital, que nous avons visité ensuite, notre présence parut effrayer les médecins, qui nous prièrent de ne pas les nommer en rendant compte de l'objet de notre visite. Ils étaient saisis d'une telle panique, que nous fûmes obligés de partir sans avoir terminé notre enquête.

Nous rendîmes également visite au consul des États-Unis, M. Wertheim. Il nous déclara que certains émigrants emportaient de l'argent, car, en sa qualité de banquier, il leur a souvent délivré des traites sur New-York.

Marcus F..., boucher, âgé de 50 ans, est marié, père de 8 enfants et habite Moscou depuis 20 ans ; il fait d'assez bonnes affaires, ses bénéfices moyens étant de 100 roubles par mois. Il s'est occupé de ses affaires, comme d'habitude, jusqu'au vendredi 20 août ; ce jour-là, des agents de police vinrent

chez lui et le forcèrent à signer l' « engagement volontaire » de partir dans six mois ; le document était antidaté d'un mois. Cet homme avait assisté à l'*oblava* du printemps dernier, il avait été arrêté et enfermé dans la chambre sombre déjà décrite, où étaient réunis hommes et femmes ; parmi celles-ci, se trouvait sa propre nièce. Il donna 25 roubles à la police et obtint ainsi, pour lui et sa famille, le droit de retourner chez lui. Cette première expédition avait eu lieu à minuit, et pendant quelque temps, beaucoup de juifs quittaient leur logis vers cette heure-là et erraient dans les rues jusqu'au matin. D'autres expéditions eurent lieu dans la suite, mais généralement vers 5 heures du matin, de manière à trouver chez eux les gens qui s'absentaient pendant la nuit. Dans la nuit en question, les hommes, les femmes et les enfants s'enfuirent de chez eux et errèrent dans les rues, à peine vêtus, tremblant de froid et ne sachant où aller.

« Ma femme est la fille d'un fermier, dit M. F., et s'entend à la culture ; si nous pouvions avoir une terre quelque part, nous l'exploiterions et gagnerions notre vie, à condition d'être libres. » Pour finir, il nous dit : « Je n'ai pas peur de l'ouvrage, mais ici cela ne sert à rien ; je ne sais où aller ; je suis devenu un vagabond. »

M. G..., marchand de cuir depuis 20 ans ; il est marié et habite Moscou depuis 23 ans ; il a 9 enfants, dont l'aîné est un jeune homme de 19 ans ; il occupe 80 employés chrétiens ; son chiffre d'affaires est d'environ 150,000 roubles par an. Son

cuir est très recherché à Hambourg et dans d'autres parties de l'Allemagne. Le 20 août, on lui ordonna de signer « l'engagement volontaire » de quitter la ville dans un an. Il est négociant de 2<sup>e</sup> guilde, et paie une taxe de 300 roubles, qu'il a versée le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Sa fabrique lui a coûté 15,000 roubles, ils sont perdus, puisqu'elle ne pourra être cédée immédiatement. Les banques lui refusent tout crédit, et bien des gens avec lesquels il faisait des affaires ne veulent plus avoir de relations commerciales avec lui, « parce que, dit-il, je suis un paria. Mon crédit a été excellent jusqu'à présent, il est perdu, parce que personne ne sait quels ordres la police peut m'intimer. Ma réputation est bonne, ainsi que le prouvent les témoignages des personnes avec lesquelles j'ai été en relations d'affaires, mais cela ne sert à rien contre un ordre de la police. »

Une maison de commerce nommée\*\*\*, trois frères, fabricants de boutons, dés et objets d'acier, qui vinrent ici avec leurs parents, il y a 22 ans. La fabrique qu'ils possèdent existe depuis 54 ans; ils ont succédé à leur père, qui l'avait achetée à un prédécesseur. Ils occupent environ 100 ouvriers, tous chrétiens; leur chiffre d'affaires est de 80,000 roubles par an. Leurs relations commerciales ont toujours été excellentes, et leurs principaux protecteurs étaient des chrétiens, qui maintenant leur donnent des lettres de recommandation et regrettent de leur voir abandonner les affaires. La manufacture a coûté 25,000 roubles, et jusqu'à présent, ils n'ont trouvé personne à qui céder l'établisse-

ment, car ils sont les inventeurs de quelques-unes des spécialités qu'ils fabriquent, et ils ne peuvent pas très aisément céder l'affaire à d'autres. Ils sont négociants de 2<sup>e</sup> guilde, et, outre la taxe régulière, ils paient une « taxe irrégulière » de 250 roubles. On leur a ordonné de partir en juillet 1892. Ils ont l'intention d'adresser au gouvernement une pétition afin d'obtenir la permission de rester à Moscou, comme étant les seuls fabricants de ce genre d'articles, mais ils ont peu d'espoir de réussir. Ils sont bien notés et quelques-uns de leurs amis leur ont conseillé de se convertir et de rester. Les fonctionnaires leur ont dit que s'ils embrassaient la religion orthodoxe, ils pourraient rester, et qu'on se ferait un plaisir de les aider dans la mesure du possible. Leur crédit, qui a été illimité jusqu'à présent, est perdu. Nous leur avons demandé s'ils avaient jamais parlé contre l'église orthodoxe ou conversé sur des sujets religieux avec leurs ouvriers chrétiens; ils nous ont répondu qu'au contraire, ces questions les laissaient indifférents. Ils ont toujours observé les nombreuses fêtes de l'église orthodoxe, et ont permis à leurs employés de remplir leurs devoirs religieux. Ils ont souvent donné de l'argent pour l'église orthodoxe. Ils ne savent où ils iront, s'ils sont forcés de partir. Ils sont nés à Libau, et ont reçu une éducation pratique; ce sont des hommes intelligents et de bonne mine, et il nous a semblé que n'importe quel pays pourrait être content de les posséder.

Myer A..., fabricant de montres, âgé de 40 ans, a une femme et deux filles et réside à Moscou

depuis 12 ans. Il a obtenu un délai de six mois. Jusqu'à l'époque des édits de juillet, il a vécu assez à l'aise, et en sa qualité d'artisan possédait le droit de séjour à Moscou. Il a fermé sa boutique, et n'a pas les moyens de se procurer des billets de voyage pour lui et sa famille. Il dit qu'il lui est impossible de faire vivre sa famille dans le Territoire, car il y a déjà là trop d'ouvriers exerçant le même état que lui. Il a accompli son service militaire, et son passeport lui donnait le droit de rester à Moscou. Sa femme était enceinte et près d'accoucher; aussi demanda-t-il un sursis. On lui accorda le droit de rester jusqu'à la naissance de l'enfant; le lendemain de la naissance, il reçut l'ordre de partir immédiatement. Il compte aller dans la République Argentine.

Berke K..., boulanger, âgé de 27 ans, est marié, père de 3 enfants, a fait 5 ans de service militaire, et en a été libéré il y a trois ans. Il travaillait dans la boulangerie de Sch...; son patron a aussi reçu l'ordre de partir avant le mois de novembre. Il y a 18 ans qu'il habite Moscou. Il dit que le travail ne lui fait pas peur, et qu'il fera n'importe quoi pour gagner honnêtement sa vie. Il doit à son propriétaire, dont il était le locataire depuis 12 ans, deux mois de loyer. Comme il ne pouvait payer, le propriétaire obtint vendredi dernier une autorisation écrite, le jeta dehors et mit ses meubles dans la rue. Depuis, il n'a pas de logis. Sa femme est dans un état de grossesse avancée. Le Comité lui a donné deux billets pour Orcha, la première station de chemin de fer dans le Territoire.

Simon Ellenson, chapelier, âgé de 45 ans, a une femme et 2 enfants, habite Moscou depuis 25 ans ; ira s'établir avec sa famille, comme cultivateur, dans la République Argentine. La validité de son passeport expirait le 19 septembre 1891, il en a demandé le renouvellement, mais il sait qu'on le lui refusera, et il se prépare à partir.

Chain K..., tailleur, est expulsé, et son commerce est complètement ruiné ; il est dans la misère, et n'a pas pu gagner un sou depuis des mois. Sa famille se compose de 7 personnes ; il a demandé des billets pour la République Argentine. Le Comité l'a informé qu'il devait attendre quelques jours afin qu'on puisse se rendre compte de ce que les ressources permettent de faire.

Jankel Kl..., marié, a une petite fille et habite Moscou depuis 13 ans ; a toujours gagné convenablement sa vie jusqu'au moment où son commerce fut complètement ruiné. Il a demandé des secours au Comité, qui lui a donné deux billets pour Orcha.

Nochin Haiser, 50 ans, avait une fabrique de porte-cigarettes, qui a été ruinée. Il a 6 mois pour partir ; il n'a pas besoin d'argent, mais seulement de conseils, car il ne sait que faire ; il désire se rendre dans la République Argentine. Il a déjà une fille en Amérique, et veut aller la rejoindre avec ses deux fils, âgés de 18 et 12 ans ; ils pourront gagner honnêtement leur vie en Amérique.

Dara Janathanson, sage-femme, a 3 enfants. Son mari habite New-York, dans la 58<sup>e</sup> rue Elle a le droit

de rester ici, en vertu de sa profession, mais elle a perdu toutes ses clientes.

D<sup>r</sup> B., 31 ans, habite Moscou depuis 12 ans ; il était chargé de soigner à domicile les juifs malades. Ses notes statistiques indiquent une décroissance dans le nombre de juifs malades, ce qui s'explique par la masse des expulsions. On s'est fréquemment adressé à lui afin d'obtenir des certificats attestant que des personnes étaient trop malades pour pouvoir être transportées, mais ses déclarations n'ont pas beaucoup de poids en haut lieu à cause de sa qualité de juif.

Les chiffres suivants indiquent l'importance de l'exode ; c'est le nombre des diners à bon marché, de 6 à 18 kopecks, fournis par la Société juive de secours :

1891 Janvier . . . . .	3,461
Février . . . . .	3,203
Mars . . . . .	2,960
Avril* . . . . .	8,400
Mai . . . . .	1,472
Juin . . . . .	1,655

A. B., fabricant de vêtements d'hommes et de femmes, né en Courlande, âgé de 40 ans, habite Moscou depuis 25 ans, emploie environ 60 ouvriers dans l'établissement même, et 250 qui prennent de l'ouvrage au dehors. Presque tous sont chrétiens. Il avait obtenu le droit de demeurer ici comme artisan et en vertu de la circulaire 30 de 1880. On lui

(\*) Le chiffre est exceptionnellement élevé en avril à cause de la grande quantité de soldats juifs qui s'adressèrent à la Société pendant la Pâque.

a ordonné de partir, en lui accordant 12 mois pour régler ses affaires. On lui a accordé un délai aussi long à cause de l'importance de ses relations commerciales avec des chrétiens. Vente annuelle, environ 300,000 roubles ; il a placé entre 60 et 70,000 roubles. Le bâtiment, dans lequel se trouvent sa fabrique et sa maison de commerce, appartient à l'Eglise Russe, et il paye 7,000 roubles de loyer. Il a 19 représentants pour la vente de ses marchandises. Il a mis sa maison de commerce en vente ; on lui a offert 30 0/0 de ses marchandises et 800 roubles pour son ameublement de bureau, les machines, etc., qui en ont coûté 8,000. Le général Yourkoffsky, chef de la police, le fit mander ; A. B., lui dit qu'il consentirait à liquider ses affaires si on lui permettait de demeurer à Moscou comme simple citoyen. Refusé. On lui fit savoir que s'il cessait les affaires, on enverrait l'ordre suivant au bureau de la corporation des artisans, afin de le faire rayer de la corporation :

Ministère de l'Intérieur. Bureau du chef de la police.

Section des passeports, . . . 1891.

A l'officier en chef de la troisième division de police de la section de Tirverskoy :

J'ordonne par la présente à Votre Noblesse de déclarer au juif A. B., qui habite votre division et est né dans la ville de \*\*\* (dans les provinces du Volga), qu'on ne peut répondre favorablement à sa pétition demandant l'autorisation de rester à Moscou, parce que d'après la circulaire 30 de 1880, émanée du ministère de l'Intérieur, elle n'est pas légale. Le pétitionnaire est autorisé à résider à Moscou, comme artisan, jusqu'à ce qu'il soit expulsé en vertu de l'ordre du 28 mars de

cette année. Quand A. B. aura fermé son établissement, le Comité des artisans devra annoncer le fait et l'exclusion de la corporation. Après que la mesure d'exclusion lui aura été notifiée, ce juif devra être exclu de Moscou dans le délai d'un mois, et l'on m'avertira de son départ.

YOURKOFFSKY,

Chef de la police de Moscou.

C'est après cela que fut lancée la circulaire du 14 juillet qui lui enleva tout espoir d'être autorisé à rester. Il a une femme et 4 enfants, tous nés à Moscou; il compte se rendre aux Etats-Unis. Il payait environ 500 roubles par an pour rester « en bons termes avec la police. » Des officiers de police allaient chez lui, commandaient des vêtements, promettant de les payer, ce qu'ils ne faisaient jamais, et le commerçant n'osait pas réclamer. Nous avons visité son magasin, qui est grand et élégant, et renferme beaucoup de marchandises, quoiqu'une grande partie soit en ce moment à la foire de Nijni-Novgorod, qui dure pendant deux mois tous les ans.

On pourrait citer beaucoup d'autres exemples de gens qui sollicitèrent des secours du Comité. Ils demandent avec instance qu'on leur accorde des billets, des conseils, en un mot, les moyens d'échapper au terrible espionnage de la police et au renvoi par étapes. Presque tous sont des artisans ou ont eu un commerce quelconque, et leur extérieur indique, en général, des travailleurs énergiques. Tous racontent la même histoire; le tailleur, que ses clients ont quitté; le boucher, dont le commerce est ruiné par l'expulsion; des vieillards, des femmes, des enfants, qui tourmentent le comité pour

qu'il prête l'oreille à leurs plaintes et les aide à partir. Les foyers sont détruits, le commerce ruiné, les familles séparées; tous disent qu'ils n'ont commis d'autre crime que d'être juifs; tous expriment le désir de travailler, et demandent à gagner leur vie n'importe où. Ils désirent tous partir pour l'Amérique, le Brésil, l'Afrique ou la République Argentine.

### **Marina Roschcha (le Bois de Marie).**

Peu de temps après l'expédition dirigée contre le quartier juif, une autre fut menée contre les juifs vivant en dehors de la ville de Moscou, dans un lieu appelé « Marina Roschcha », qui était, il y a quelques années, une forêt. La forêt fut abattue, des rues furent tracées et des maisons construites pour des juifs pauvres et pour ceux qui trouvaient que les exactions de la police constituaient une charge trop lourde pour leurs finances. Ces maisons étaient toutes habitées autrefois; aujourd'hui, la plupart d'entre elles sont vides; depuis la *razzia* nocturne, quelques-unes sont occupées par des chrétiens appartenant à la classe la plus pauvre et par quelques juifs. En visitant ce quartier, nous avons trouvé un petit village, qui autrefois était évidemment propre et soigné, mais qui à présent est dans un triste état. Nous rendons visite à un chrétien nommé Lebidoff, qui possède une maison en bois à deux étages; le second étage se compose d'une chambre divisée par de minces cloisons en quatre petites

pièces, qui sont occupées par des juifs. Parmi eux, se trouve un certain Samuel Gr..., âgé de 30 ans, qui a une femme et deux petits enfants. Il est né à Minsk et demeure à Moscou depuis 17 années, dont 4 à Marina Roschcha. Il est fabricant de boutons et occupait 20 ou 30 ouvriers, tous chrétiens, sauf un. Ses patrons étaient des boutiquiers chrétiens, dont la vente annuelle s'élevait à 10,000 ou 12,000 roubles. Il fut expulsé de Moscou, il y a 4 ans, sous l'accusation d'avoir secrètement donné asile à un employé juif, Samuel I..., qui avait le droit de résider à Moscou, mais qui n'avait pas fait renouveler son diplôme d'artisan, dont la validité avait expiré trois jours auparavant. Le prix du renouvellement était de 3 roubles, mais même à cette époque déjà, on repoussait la demande du renouvellement si elle n'était accompagnée d'une somme supplémentaire ; le prétexte de cette taxe extra-légale était que le titulaire n'était pas un artisan capable. Le patron fut forcé de payer 75 roubles. L'employé fut enfermé dans le « *Outchastok* » pendant trois jours, puis condamné à être renvoyé par étapes à Mohilev. Au bout de trois jours, il fut enfermé dans la prison dont nous avons déjà parlé, et où il serait resté longtemps en attendant la formation d'un convoi, si le patron n'avait obtenu qu'il fût renvoyé au bout d'une semaine. Comme il était resté « en bons termes » avec la police, on lui permit d'habiter Marina Roschcha. Ce M. Lebidoff, dont nous avons parlé, possède 6 maisons à Marina Roschcha, qui contiennent 14 logements séparés, tous occupés, avant le mois de mars 1891, par des

juifs. Dix d'entre eux sont maintenant vacants. Tous les juifs qui habitent ces maisons doivent partir avant le mois de novembre.

A. X., âgé de 54 ans, habite Moscou depuis 11 ans, a à sa charge 5 enfants, plus 4 orphelins, enfants d'un frère; il gagnait sa vie comme commissionnaire et envoyait 100 à 150 roubles par mois à sa famille qui résidait dans le Territoire. Il y a trois mois qu'il habite ce faubourg (pendant les deux mois qui précédèrent son arrivée ici, il dut souvent dormir dans la rue, ou demander l'hospitalité à des amis qui consentaient à courir le risque de lui donner asile). Il fut arrêté, condamné à une amende, et à être renvoyé par étapes. Il avait sur lui 100 roubles et 40 kopecks; il partagea les 100 roubles entre le *pristav* (fonctionnaire principal) et ses trois aides, qui, en échange, l'envoyèrent sous escorte à la station du chemin de fer, où des amis payèrent son voyage jusqu'à Viasma, une ville sur la ligne du chemin de fer de Smolensky. Là, il emprunta de l'argent à des amis, et retourna à Moscou pour y terminer ses arrangements commerciaux. Il a réussi à rassembler 3,000 roubles environ, et a l'intention de partir prochainement pour les Etats-Unis avec sa famille. C'est un homme intelligent, d'apparence convenable et vigoureux. Deux de ses fils sont élèves au lycée dans le Territoire.

M<sup>me</sup> X. nous fit le récit du cas d'une M<sup>me</sup> Epstein qui demeurait à Marina Roschecha au moment où la police y fit une descente. Dans l'obscurité, M<sup>me</sup> Epstein fut séparée de son mari et de son fils

et se sauva dans un cimetière chrétien du voisinage. Là, le lendemain matin, sa mère la trouva sans connaissance et, gisant à côté d'elle, un enfant mort dont elle avait accouché pendant la nuit. Cette femme est maintenant à Mophilev et son mari à Wilna, se préparant à se rendre aux Etats-Unis. Une grande partie des meubles qui avaient été jetés dans la rue lors de la *razzia*, furent abandonnés, parce qu'on ne pouvait les vendre. Des chaises coûtant 3 ou 4 roubles furent vendues 5 ou 10 kopecks. M. G..., au lieu de bois, brûle maintenant ses meubles.

Pozia, fille de Benjamin Farber, née à Mophilev, âgée de 53 ans, a 5 enfants, dont 2 déjà mariés. Elle habite Moscou depuis 9 ans et tient une manufacture de chemises d'hommes.

En février dernier, deux juifs de sa connaissance vinrent la voir et passèrent la nuit chez elle. L'un d'eux était venu à Moscou pour voir son fils, étudiant en pharmacie, et l'autre était un vieillard malade qui voulait consulter un médecin. Vers 2 heures du matin, deux policiers firent une descente dans la maison, arrêtrèrent ces deux hommes et les conduisirent au poste de police, où ils restèrent un jour, après quoi, on leur ordonna de quitter la ville dans les 24 heures, ils obéirent; Pozia fut arrêtée et gardée en prison pendant 7 jours en compagnie d'ivrognes et de vagabonds. Les gardiens refusèrent même de lui laisser voir ses enfants, qui avaient obtenu cependant l'autorisation nécessaire. Elle a reçu l'ordre de partir et a 4 mois pour terminer ses affaires. Elle n'ose

pas retourner dans son pays natal, car les membres de sa famille lui écrivent qu'elle n'y trouvera pas d'ouvrage et que l'on y meurt de faim. Elle désire aller en Amérique, où elle espère trouver du travail ; tous ses enfants sont capables de travailler et disposés à le faire.

E. F., 48 ans, né en Courlande, a vécu 22 ans à Moscou, est employé chez un négociant de 1<sup>re</sup> guilde, faisant le commerce de passementerie ; vente annuelle, 400,000 roubles. On le pria de signer « l'engagement volontaire » ; il objecta qu'il n'avait jamais demandé à être expulsé, à quitter ses affaires et à sacrifier sa position, et se refusait à signer un engagement qui avait la prétention d'être « volontaire » mais, de fait, était imposé. On lui répondit que la signature de l'engagement lui vaudrait un sursis de six mois au lieu de 48 heures. Devant la force de cet argument, il signa l'engagement volontaire. Ses meubles lui ont coûté plus de 7,000 roubles ; il compte en retirer 700. Il espère s'arranger avec des amis chrétiens pour que ceux-ci s'occupent de ses affaires. Il a un fils de 23 ans, qui a été appelé au service militaire il y a deux ans, mais ajourné momentanément pour débilité. L'année dernière, on l'examina de nouveau, il fut encore ajourné. Comme il est juif, on l'envoya au poste de police pour être réexpédié par étapes dans le gouvernement de Courlande. Le père obtint sa mise en liberté. Il avait été averti aussi, avant l'expédition d'avril, que son fils devait éviter d'être dans la ville cette nuit-là. Le jeune homme se cacha et ne fut pas découvert. Il

doit encore passer au Conseil de révision en novembre. Son père désire l'envoyer en Amérique s'il est définitivement refusé.

C..., négociant de 1<sup>re</sup> guildes, habitant Voronegh, dans l'intérieur de la Russie. Il a été deux fois à Moscou en 1891, le 9 janvier et le 16 mars; mais comme il y vint pour la troisième fois, le 13 juillet, on lui ordonna de quitter Moscou dans les vingt-quatre heures, ce qu'il fut obligé de faire sans avoir terminé l'affaire qui l'amenait. Sur son certificat est imprimé l'extrait suivant de la loi :

Suivant l'article 4 des règlements du Conseil d'Etat, sanctionnés par l'Empereur le 1<sup>er</sup> janvier 1863, le présent certificat tient lieu de passeport; et la personne qui en est munie n'a besoin d'aucun autre papier, et est autorisée à résider dans toute l'étendue de l'empire.

### **Par étapes.**

C. D., célibataire, âgé de 26 ans, né à Moscou, a habité auparavant Wilna, où il est inscrit et où ses parents ont le droit de résider. Son père a vécu à Moscou jusqu'à sa mort, qui survint il y a trois ans, en qualité de représentant d'un négociant de 1<sup>re</sup> guildes. Sa mère sera expulsée en septembre avec quatre jeunes enfants, quoiqu'elle ait habité Moscou pendant près de 27 ans et que tous ses enfants y soient nés. Il est courtier et n'a pas encore reçu l'ordre de quitter la ville, mais il l'attend d'un jour à l'autre. Au mois de mars dernier, il s'était rendu à Saint-Pétersbourg pour affaires; à

l'hôtel où il descendit, on l'informa que son passeport n'était pas en règle, mais qu'il pourrait quand même rester deux ou trois jours.

Deux jours après son arrivée, le secrétaire de l'hôtel l'avertit qu'il ne pourrait y rester cette nuit-là, car on s'attendait à une inspection nocturne de la police. C. D. quitta l'hôtel et fut immédiatement accosté par deux agents en bourgeois qui lui dirent : « Il y a déjà deux jours que vous avez quitté Moscou » ; il répondit : « Je suis arrivé hier et j'ai mon passeport » ; ils répliquèrent : « Nous savons que vous êtes arrivé hier, mais vous n'avez pas averti hier ». Là-dessus ils l'arrêtent, lui prennent son passeport, le conduisent au poste et de là, à la prison du district où ils lui enlevèrent son argent (environ 100 roubles), sa montre et son épingle de cravate. Il coucha par terre en compagnie d'ivrognes, de vagabonds, de criminels, au nombre de quinze. Sa nourriture se composait de pain et de choux froids. Il fut conduit le lendemain au quartier général de la police et, interrogé sur le point de savoir s'il avait enfreint la loi ; comme on ne découvrait aucune charge contre lui, on décida de le mettre en liberté ; il fut néanmoins mené dans un autre bureau où l'employé l'accueillit par ces paroles : « Voici encore un de ces chiens de juifs ». On l'enferma dans une chambre pendant une demi-heure. Puis l'agent le ramena au lieu où il l'avait pris ; il y resta enfermé cinq jours ; après quoi, il fut conduit à la prison de la rue Demidoff. Là, on lui enleva ses vêtements, il revêtit le costume de la prison et fut enfermé dans

une grande pièce où se trouvaient 40 hommes, dont deux juifs. Six ou sept d'entre eux étaient des criminels, des incendiaires, des voleurs, des assassins condamnés à être envoyés en Sibérie. Ceux-là avaient une moitié de la tête rasée. Ils l'accueillirent par ces mots : « Voici un nouveau camarade ». Il resta quinze jours avec eux. Enfin, on les transporta par le chemin de fer (au nombre de 310) à Wilna, où ses vêtements lui furent rendus. Il reçut son argent, sa montre et son épingle environ trois mois plus tard.

Pour se rendre à la station, ils traversèrent les rues, gardés de près et ayant tous les menottes, sauf lui ; il avait promis aux gardiens de bien payer la faveur de n'être pas enchaîné. Les deux autres juifs avaient les menottes. On accorde 10 kopecks par jour aux gens que l'on conduit par étapes, pour leur nourriture, « et il est sage d'en donner la moitié au gardien. »

De Saint-Pétersbourg, on les conduisit à Duneberg où ils restèrent emprisonnés deux jours, puis menés de ville en ville jusqu'à Dizua, où on lui annonça qu'il était accusé de ne pas avoir présenté à temps son passeport à Pétersbourg. Il fut donc mis en liberté et renvoyé à Moscou, où il est encore. C'est un homme intelligent, bien élevé et d'apparence solide.

A Minsk nous rencontrâmes une autre victime de l'expulsion par étapes ; c'est un nommé Marc L... dont voici l'histoire : Il est teinturier et dégraisseur de vêtements, âgé de 43 ans, marié, sans enfants, né en Courlande, et habite Moscou depuis

sept ans et demi grâce à son certificat d'artisan. C'est un homme d'apparence très convenable ; il nous dit qu'il ne s'était jamais livré à des travaux manuels pénibles. A Moscou, il gagnait 200 roubles par mois et avait deux employés. Il était « en bons termes » avec la police, c'est-à-dire qu'il faisait aux policiers des vêtements pour rien. Ils ne l'ont jamais payé, et lui, de son côté, n'a jamais osé réclamer. Il reçut l'ordre de partir dans les 24 heures. Il ne put terminer ses affaires assez à temps et pensa que, pour lui, quelques jours de plus ne tireraient pas à conséquence, mais il fut arrêté chez lui. On le conduisit au poste, où il resta un jour ; de là, on le mena au bureau de police du district, où il resta trois jours, puis à la prison de Moscou. Il y resta un mois, et fut transféré à Kowno, par étapes ; là, on le mit en liberté. Il y avait environ 200 juifs, expulsés par étapes, tous réunis dans une seule pièce de la prison. On les conduisit à la gare sous escorte ; quelques-uns étaient enchaînés à des criminels, avec lesquels ils furent mis dans les wagons et envoyés d'abord à Bobrusk, où on les garda en prison pendant environ 10 jours, en attendant un autre convoi. 60 ou 70 furent conduits à Minsk, tous avec les menottes. De Minsk à Kowno, on permit à M. L. de voyager sans les menottes ; il s'était arrangé pour être « en bons termes » avec le chef de l'escorte. Quelques-uns des prisonniers étaient accompagnés de leur famille. Dans ce convoi, il y avait un grand nombre de gens à destination de différentes petites villes du gouvernement de Kowno. Quand M. L. arriva

à Kowno, à 5 h. 30 du soir, on l'enferma dans le poste jusqu'au lendemain matin ; sa femme vint à sa rencontre, et après les formalités de la mise en liberté, on lui permit de partir. Il retourna à Moscou pour vendre ce qui lui appartenait. Il y resta deux jours et demi, évitant la police, passant une nuit chez un ami, et l'autre dans le parc. Il emporta avec lui les objets transportables et abandonna le reste. En quittant Moscou, il n'avait pas de dettes, mais diverses personnes lui devaient de l'argent qu'il ne put recouvrer. Quand il fut arrêté, il avait environ 150 roubles, avec lesquels il acheta des provisions de route, abandonnant au chef d'escorte les 10 kopecks qui sont accordés pour le voyage par étapes.

### **Traitement des vieux militaires.**

Norduch Z..., maître d'école, âgé de 38 ans, marié, père de deux fils (artisans) et de deux filles, vit à Moscou depuis 17 ans. Son passeport lui donne le droit de demeurer à Moscou jusqu'au mois de juin 1892, mais dimanche dernier on le manda au quartier général de la police pour y signer « l'engagement volontaire » de partir dans deux mois. Cet homme était parmi ceux qui furent arrêtés dans l'*oblava* du mois d'avril dernier. On ne lui permit même pas de se vêtir complètement ni de prendre son passeport ; on l'emmena et on le jeta dans une chambre obscure avec 94 autres personnes. « La chambre était très petite, et l'air irrespirable,

nous disait-il, l'on nous y laissa pendant 36 heures sans boire ni manger ». Au bout de ce temps, on lui permit de sortir pour changer de vêtements et chercher son passeport, puis il fut mis en liberté et on ne l'inquiéta plus, jusqu'à dimanche dernier. Son fils est soldat et a fini depuis 1886 ses 7 ans de service, mais il doit faire trois semaines de manœuvres par an. Il y a très peu de temps, on l'arrêta « comme juif », et, « il reçut l'ordre de partir immédiatement ». Il demanda quelques jours de répit pour vendre ses meubles, on ne les lui accorda pas. On lui enleva son passeport, et aujourd'hui il erre de tous côtés en se cachant, et est devenu pour ainsi dire un mendiant. Norduch Z. fait vivre la famille du militaire, qui se compose d'une femme et de deux enfants.

Chazkel F..., né à Riazan dans l'intérieur (hors du Territoire). Fils d'un soldat du temps de Nicolas I<sup>er</sup>, âgé de 20 ans. Cet homme a, ou plutôt avait, un triple droit de résidence hors du Territoire.

1° Il est le fils d'un soldat de Nicolas (privilège spécial);

2° Il est fils d'un citoyen habitant hors du Territoire ;

3° Il est artisan, donc autorisé par un édit.

Il fut amené ici à l'âge de trois ans et y vit depuis 17 ans. Il est mécanicien et a un certificat qui le prouve.

Le 2 août, l'officier de police de son district écrivit au dos de son passeport qu'il devait quitter la ville dans les vingt-quatre heures. Le frère de ce jeune homme, nommé Yankel, avait un passeport

portant ceci : « Il est autorisé à résider dans les différents gouvernements, etc., jusqu'au 20 septembre 1891. » On inscrit au dos : « Ce passeport est valable pour les localités où les juifs ont le droit de demeurer, » et le 15 août 1891, on inscrit : « Le juif F... devra avoir quitté Moscou dans les vingt-quatre heures, » délai moins long que celui qui avait été accordé à l'origine. Une personne honorable, qui connaît ce jeune homme depuis 6 ans, nous garantit son honnêteté ; elle dit que, de plus, c'est un excellent mécanicien-dessinateur, et qu'il a une bonne instruction primaire.

Un homme riche et de la plus haute honorabilité nous a assuré qu'il connaît beaucoup de cas semblables ; des personnes qui sont nées hors du Territoire et qui ont, par conséquent, le droit de résider dans toute l'étendue de l'empire, surtout lorsque ce sont des enfants nés de parents qui avaient été soldats de Nicolas, ont néanmoins été expulsées.

Un certain M. R., de Wilna, nous a cité le cas d'un soldat qu'il a connu : blessé à Plewna en 1877, où il eut le bras fracassé et reçut en outre une blessure grave à la tête. Il resta 9 mois à l'hôpital et fut ensuite libéré. Avant d'entrer dans l'armée, il avait été forgeron, et après avoir été libéré du service, il retourna à Mitau, où il avait été longtemps en garnison. Ses blessures l'empêchèrent de reprendre son ancien métier, il réussit à gagner péniblement sa vie comme chiffonnier. La police lui ordonna de quitter Mitau parce qu'il était inscrit dans le gouvernement de Kowno. Le rabbin organisa une sous-

cription afin de faire voyager le vieux soldat par la voie du chemin de fer, et lui éviter la terrible étape en compagnie de criminels.

Un autre cas est celui d'un soldat nommé Rosenfeld, qui avait perdu une jambe à la bataille d'Achal-Téké, dans l'armée de Skobelev, et qui, après avoir quitté l'hôpital, reçut de la police l'ordre de retourner au lieu où il était inscrit. Il fut obligé de mendier pour aller en chemin de fer et éviter l'étape.

Abus Gentler, âgé de 68 ans, est entré dans l'armée le 14 novembre 1846 et a été libéré le 20 novembre 1864. C'est un soldat de Nicolas, qui a obtenu une médaille de bronze pour ses campagnes pendant la guerre de Crimée et un chevron pour quinze ans de loyaux services. Une fois libéré, il alla à Odessa, puis, l'année dernière, à Astrakhan. Il est barbier, et il y a environ 6 semaines il se rendit à la foire de Nijni-Novgorod, pour se procurer de l'ouvrage ; n'en trouvant point, il poussa jusqu'à Moscou. Il descendit dans un garni, remit sa carte de libération de l'armée (qui est son passeport) à la police, qui inscrivit au dos ce qui suit :

Timbre. 442-91. 1891, 14/26 août. Bureau de la police de la ville n° 7-9. . . . (Nom du propriétaire de la maison)... (Nom de la rue). Reçu et enregistré. Signé : Pristav, officier de police.

A côté de la note ci-dessus, qui équivaut à la permission de rester indéfiniment, se trouvent ces mots portant la date du jour suivant :

Le Juif Gentler est tenu de quitter Moscou dans les

24 heures, attendu qu'il ne possède aucun document lui donnant le droit d'habiter Moscou.

15/27 août 1891.

(Signé).

Quoique cet homme eût le droit de séjour à Moscou comme soldat de Nicolas, et que ce droit eût été tout d'abord reconnu, il reçut un ordre péremptoire de partir dans les 24 heures. Le certificat de libération du service d'un soldat de Nicolas constitue un passeport, et ce document était visé par le chef de la police d'Odessa.

David S..., soldat de Nicolas, âgé de 70 ans, vingt ans de service dans l'armée, dit qu'il fut autrefois baptisé catholique grec ; ayant épousé une juive, il fut arrêté ; mais on l'acquitta quand il eut dit qu'il avait été baptisé. Malgré cela, il a été expulsé. Il désire se rendre dans la République Argentine.

Un vieillard tout courbé et ridé s'avança vers nous, tenant des papiers qui prouvaient qu'il avait été soldat de Nicolas et avait servi son pays pendant vingt-cinq ans. Il vit à son aise avec ses enfants et habite Moscou depuis longtemps ; il a reçu l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures. Il ne sait où il ira, comment il partira, ni ce qu'il pourra faire une fois parti. Il demanda, les larmes aux yeux, qu'on lui donnât des conseils et les moyens de partir. Il invoquait la mort pour échapper aux malheurs qui le menaçaient. Le vieux soldat dit qu'il était chassé de son pays, éloigné de ses enfants à la fin de sa vie, lui qui n'avait jamais commis de crime, n'avait jamais mendié et n'avait rien fait pour mériter l'exil, sauf qu'il est juif ; et pourtant, il a défendu son pays et les puis-

sants qui maintenant le repoussent et font de lui un vagabond. Sa situation n'est pas facile à oublier, car elle présente un contraste frappant avec celle des anciens militaires dans notre pays.

Les cas précédents ne sont nullement les seuls que nous ayons notés ; nous pourrions les multiplier à l'infini si la place ne nous faisait défaut ou si cela était nécessaire. Ceux que nous citons, nous les donnons à peu près dans le même ordre où nous les avons recueillis, en suivant de très près nos notes. Les détails que nous ajoutons servent à montrer que la pression est générale et atteint les riches comme les pauvres ; ceux qui ont ou avaient légalement le droit de résidence, comme ceux qui comptaient sur la tolérance des années précédentes ; ceux qui se voient d'abord enlever leur passeport, arrêtés ensuite parce qu'ils n'en ont pas, emprisonnés et expédiés par étapes, aussi bien que les soldats qui ont été décorés pour leurs loyaux services envers leur pays et qui, dans leur vieillesse, au lieu de recevoir des pensions, sont séparés de leurs enfants et envoyés dans le Territoire, où seuls les plus forts et les plus vigoureux peuvent espérer gagner leur vie.

Dans leur teneur générale, les cas cités se ressemblent tous, révélant un état de terreur et d'incertitude très grave, qui paralyse les affaires et favorise l'émigration ; celle-ci pourrait être restreinte si le traitement infligé aux juifs était moins dur.

### **Minsk, dans le Territoire juif.**

Le 29 août, nous quittons Moscou, et nous arrivons à Minsk le dimanche 30 août, au matin. Minsk est une ville de 68,000 habitants, située dans le Territoire, où les juifs sont autorisés à résider, avec certaines restrictions, toutefois, dont nous parlerons plus loin.

Nous avons suivi là le même plan qu'à Moscou. Nous avons interrogé des individus, notant leurs déclarations, et nous les présentons ici, sous une forme aussi concise que possible.

F. G., négociant de 2<sup>e</sup> guilde, entrepreneur de constructions et de réparations des monuments de l'Etat. Les clauses de l'acte qui l'institue fournisseur de l'Etat lui interdisent d'employer d'autres ouvriers que des chrétiens. Comme négociant de 2<sup>e</sup> guilde, il a le droit de voyager dans l'intérieur de l'empire, mais sans y rester plus de 2 mois chaque année. Malgré cela, se trouvant, il y a quelque temps à Pétersbourg, où il s'était rendu pour affaires, il reçut l'ordre de quitter la ville dans les trois jours. A Kiev, on lui ordonna aussi, un jour, d'avoir à quitter certaine rue où les juifs ne sont pas autorisés à demeurer. Il y a environ un an, il obtint du gouvernement l'adjudication des travaux de réparation à faire dans une prison située sur le Territoire; le prix, approuvé par le Ministère de l'intérieur; était de 80,000 roubles. L'acte d'adjudication l'obligeait à n'employer que des ouvriers

pris hors du Territoire. Les mêmes conditions lui furent imposées dans un autre acte, qui lui confiait, moyennant 3,000 roubles, la réfection d'un lycée et d'une académie. Les clauses qui excluent les ouvriers de la région peuvent être éludées par l'initiative des fonctionnaires locaux. Les ouvriers chrétiens sont incapables de faire certains ouvrages, et sont tellement inférieurs pour certains autres qu'il ne serait pas sage de les leur confier. Le lycée dont nous venons de parler a été construit par F. G., il y a environ 11 ans, pour un prix de 60,000 roubles. Les nouvelles mesures n'étaient pas encore en vigueur à cette époque. Nous avons visité les travaux du lycée, un dimanche; les ouvriers juifs, qui observent le repos du samedi, y étaient occupés. Nous avons vu là un échantillon du travail des maçons chrétiens; c'était dans le mur d'un sous-sol : les briques étaient irrégulièrement posées et le mur était de 2 pouces environ en dehors de l'alignement. Le travail était excessivement grossier et ne serait accepté dans aucun autre pays.

Nous avons parcouru ensuite un quartier de la ville où les juifs s'assemblent pour chercher du travail, une sorte de place du marché. Il y avait là des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge, présentant tous les degrés de la misère. Quelques-uns se tenaient à l'intérieur de leur chambre, dont les portes donnant sur la rue étaient ouvertes, ce qui permettait de voir distinctement tout l'intérieur. C'était vers la fin du jour, et nous pouvions apercevoir sur les tables le repas du soir; il se composait généralement de pain noir

et d'eau. La plus grande partie de ces gens avaient habité l'intérieur de la Russie et avaient été refoulés vers le Territoire. La question capitale pour eux est de savoir comment ils se procureront ce pain noir et amer qui constitue leur principale nourriture. Beaucoup d'entre eux ont été amenés ici par étapes et ne possédaient d'autres vêtements que ceux qu'ils portaient ; la plupart n'ont plus les moyens de s'en procurer. Presque tous les enfants n'avaient qu'un seul vêtement ; tous paraissaient découragés. Il n'y avait pas d'ivrognes chez eux et, d'ailleurs, pas un seul cas d'ivrognerie n'a été constaté parmi les juifs en Russie. En nous entretenant avec eux, nous apprîmes que la seule question qui fait l'objet de leurs pensées était celle-ci : Que faire, et où aller pour gagner son pain ? Leur détresse s'augmente encore des appréhensions que leur inspirent l'approche de l'hiver et la perspective de la famine, qu'ils ne voient aucun moyen d'éviter. Désireux et capables de travailler, ils ne peuvent trouver de l'occupation ; il leur est interdit de travailler hors de la ville, interdit de faire du commerce dans le pays ; ils ne peuvent quitter la localité qu'ils habitent, sont exclus des emplois du gouvernement ; il n'est donc pas étonnant qu'ils désirent se réfugier dans une contrée où ils puissent respirer librement et lutter à armes égales dans le combat pour l'existence. La pauvreté seule les empêche d'émigrer en masse.

31 août. — G. F., pharmacien depuis 22 ans, nous dit :

Beaucoup de ceux qui ont été expulsés de l'intérieur

arrivent ici et encombrant le marché, forçant un grand nombre de ceux qui sont déjà ici à partir pour l'Afrique, l'Australie, la Palestine, la République Argentine et l'Amérique (la plupart vont en Amérique).

Beaucoup de ces derniers reçoivent de l'argent d'amis qui les ont précédés dans notre pays. Il semble qu'il n'y ait d'autre alternative que l'émigration ou la famine. La misère, depuis le mois de mars, est indescriptible et les comités de secours ne peuvent apporter de soulagement que dans les cas extrêmes ; les secours, quand ils sont en espèces, varient entre 15 kopecks et 2 roubles 1/2 par semaine ; ils s'adressent à ceux qui sont momentanément dans une extrême misère, à ceux qui ne peuvent rien faire par suite de cécité ou de quelque autre infirmité. A quelques-uns, on fournit de 5 à 10 livres de pain par semaine.

Les charpentiers gagnent, selon la saison, entre 4 et 8 roubles par semaine, mais dans la longue saison d'hiver, qui dure 6 à 8 mois, ils sont rarement occupés. Les maçons qui construisent des maisons de pierre gagnent de 6 à 9 roubles par semaine en été, ils n'ont pas d'ouvrage en hiver ; ceux qui bâtissent des constructions en briques gagnent 5 à 7 roubles par semaine pendant environ 4 mois de l'année, et chôment en hiver. Les imprimeurs gagnent 5 à 8 roubles par semaine ; les journaliers 50 à 60 kopecks par jour, et chôment en hiver. Dans une maison en construction que nous avons visitée, nous avons vu des sculpteurs sur bois qui gagnaient, l'un 5 roubles et l'autre 7 par semaine. Leur travail était de premier ordre. Cha-

cun d'eux avait un frère en Amérique, l'un charpentier à New-York, gagnant 15 dollars par semaine, et l'autre à San-Francisco, où il gagne 12 dollars par semaine.

Dans une ferme, espèce de grande plantation située à côté du collège, nous rencontrâmes un juif et sa famille qui habitaient une sorte de chenil grossièrement construit en planches. A l'intérieur, une partie était parquetée et servait au couchage. On ne pouvait s'y tenir debout, et la place libre paraissait à peine suffisante pour y coucher 3 personnes; pourtant cet homme et cette femme vivaient là avec 5 enfants, dont l'un, le plus jeune, n'avait pour tout vêtement qu'une chemise d'étoffe grossière. Dans une autre plantation, demeuraient deux juives qui gagnaient leur vie à vendre des fruits; sauf que leur logement était un peu plus vaste, même situation que ci-dessus. Nous visitâmes ensuite l'école primaire et les classes de travail manuel fréquentées par les enfants juifs. Cette institution compte 120 garçons, la plupart orphelins, qui sont nourris par des amis. On espérait pouvoir prochainement les nourrir et les loger dans l'établissement. On leur enseigne les métiers de forgeron, mécanicien et charpentier; les spécimens exposés leur font honneur. Le programme de l'école est imposé par les autorités russes. A la fin de leurs études, la plupart des élèves allaient, jusqu'à présent, s'établir dans l'intérieur de la Russie comme artisans, mais ce droit leur est enlevé désormais. Presque tous apprennent l'anglais en dehors de l'école, cette langue n'étant pas comprise

dans le programme. D'anciens élèves sont allés en Amérique, tous considèrent notre pays comme un refuge contre la persécution ; de là, leur désir d'apprendre notre langue. En Russie, les maîtres d'école sont exemptés du service militaire, mais non les instituteurs juifs. Cette école a reçu à l'exposition de St-Pétersbourg, en 1890, une mention honorable pour la bonne exécution de ses travaux. Elle est à la charge de la communauté juive, à qui elle coûte 7 à 8,000 roubles par an. Les élèves sont jeunes ; nous les avons vus à l'œuvre dans les ateliers ; ils paraissent aimer leur métier et désireux de faire des progrès. Depuis les récentes mesures d'expulsion, les demandes d'admission arrivent en plus grand nombre.

Sch., âgé de 33 ans, fabricant de montres, né à Minsk, a habité Moscou pendant 9 ans. Il s'y était rendu à la suite de la circulaire gouvernementale qui engageait les artisans juifs à s'établir dans l'intérieur de la Russie. Il possédait un certificat du comité des artisans de Minsk, et après un examen subi à Moscou, il obtint du comité de cette ville un certificat constatant qu'il était un artisan habile. Ce certificat lui donnait le droit de résider un an à Moscou, et devait être renouvelé chaque année. Son commerce a été ruiné, parce que ses clients et ses protecteurs furent expulsés ; il est retourné à Minsk, où, par suite de la concurrence, il lui est impossible de gagner sa vie. Il est encore très content d'accepter 30 kopecks pour un travail qui vaut un rouble. Il a une femme et 4 enfants et serait bien heureux de s'occuper d'agriculture.

Depuis 3 mois qu'il demeure à Minsk, il ne lui a pas été possible de payer son loyer, qui, pour son magasin et son logement, s'élève à 300 roubles par an. Le salaire d'un horloger est d'environ 10 roubles par mois. Cet homme est proprement habillé et produit l'impression d'un ouvrier sérieux, laborieux et intelligent.

G. B., 47 ans, marié, 11 enfants, né dans une petite ville du gouvernement de Minsk ; est fabricant de cadres et doreur. En 1866, il alla à Moscou, et s'enrôla comme artisan. Il s'y maria et tous ses enfants y sont nés. A Moscou, il gagnait honorablement sa vie, avait 10 ou 12 ouvriers et se faisait un revenu de 4 à 5,000 roubles par an. Tous ses enfants ont fréquenté l'école primaire, sauf une fille qui est diplômée du collège ; elle possède un brevet qui lui donne le droit de demeurer à Moscou comme professeur. Le loyer de son magasin à Moscou était de 2,500 roubles par an. Il a quitté Moscou le 15 mai 1891. On lui avait donné jusqu'au 4 octobre pour régler ses affaires et partir. Il a diminué son commerce, en a confié la garde à sa femme et s'est rendu à Minsk pour y chercher du travail. Son mobilier, ses machines, etc., lui ont coûté 9,000 roubles ; avant son départ on lui en a offert 2,000. Aujourd'hui il ne peut même plus en tirer cette somme ; il a prié sa femme de les vendre comme elle pourra. Il a apporté quelques-uns de ses tableaux, ouvert un magasin, qui lui a coûté 100 roubles de loyer pour trois mois, et a mis sur son enseigne « Venant de Moscou. » Ensuite, il s'est adressé au gouverneur pour obtenir l'autori-

sation de vendre des tableaux. L'exercice de ce commerce est soumis à l'approbation du censeur, et comme la censure réside à Moscou, il faudrait presque un an pour remplir toutes les formalités nécessaires. Il s'adressa donc au gouverneur et ouvrit son magasin, mais, au bout d'une semaine, il reçut l'ordre de le fermer parce qu'il n'avait pas encore obtenu le permis exigé. Sa fille, qui vendait de la papeterie, a été autorisée à continuer ce commerce, mais il ne rapporte pas grand chose. G. B. a occupé pendant 13 ans le même magasin à Moscou et faisait de bonnes affaires; ici, il ne peut gagner sa vie. Il a l'intention de sauver ce qu'il pourra du naufrage et d'émigrer en Amérique. S'il peut vendre ses marchandises avant le 4 octobre, il emmènera sa famille; sinon, il partira avec son fils aîné et fera venir plus tard le reste de sa famille.

W. P..., 55 ans, né à Minsk, a habité Moscou pendant 13 ans; professeur dans une école professionnelle juive, à Moscou. Il avait été auparavant professeur à l'école primaire supérieure de Minsk. Il reçut l'ordre de partir dans les 15 jours.

Sara X..., 38 ans, mariée, 9 enfants. Le mari est depuis un an en Amérique, et lui a envoyé 30 roubles et deux billets de passage pour faire venir aux États-Unis ses deux filles, âgées de 16 et de 18 ans. Elles sont parties, il y a environ quinze jours. Le mari était boulanger et tenait une boulangerie ici, mais il n'a pu y gagner sa vie. Après que les juifs de l'intérieur eurent été refoulés vers le Territoire, il n'arrivait pas à gagner plus de 8 roubles par

semaine ; c'est ce qui le contraignit à partir. Avant son mariage, Sara faisait des fleurs artificielles et gagnait 1 rouble 1/2 par semaine, mais à présent elle ne trouve plus d'ouvrage. Une de ses amies qui est en Amérique, où elle travaille dans les fleurs, lui a écrit qu'elle gagnait 10 dollars par semaine, et l'engage à venir la rejoindre. Sara le ferait si elle avait l'argent nécessaire pour le voyage. Elle a reçu quelques secours de personnes charitables, mais c'est à peine si elle a de quoi manger pour elle et ses enfants.

L'après-midi nous quittons Minsk et nous nous rendons en voiture à Samokvalovitch, un petit bourg distant de 18 verstes (12 milles), qui compte 50 à 60 familles juives et 10 familles chrétiennes, et où les juifs peuvent encore vivre. On leur permet de résider dans les villes et les bourgs, mais non dans les villages. Le mot « village » n'implique pas nécessairement un faible chiffre de population ; ce nom est donné arbitrairement par les autorités ; ce qui fait que certains villages interdits aux juifs sont plus peuplés que des villes ou des bourgs.

... Nous continuâmes notre voyage jusqu'à un bourg situé à environ 10 verstes plus loin, et où les juifs peuvent résider. En chemin, nous croisons un juif de forte taille, de bonne mine, l'air content ; nous faisons arrêter notre voiture et nous lions conversation avec lui. Il nous apprit qu'il est né dans cette localité, qu'il a quarante ans, qu'il cultive 40 *désiatines* (80 arpents) de terre, pour lesquels il paie un prix de location de 150 roubles

par an. La ferme était de tous points la mieux tenue que nous ayons vue sur le Territoire, et l'aspect de ses récoltes était très différent de ce que nous avions observé jusqu'alors. Comme il n'y avait pas d'écoles dans le voisinage, nous lui demandons comment il faisait instruire ses enfants. Il répondit qu'il avait un professeur privé chez lui, auquel il donne 90 roubles par an et la nourriture. Nous nous étonnons qu'il ait obtenu le droit de résider en dehors du bourg. « Mon propriétaire, nous dit-il, est un brave homme, et jusqu'à présent on m'a permis de rester ici ; mais comme les règlements actuels interdisent le renouvellement de mon contrat de location, je n'ai plus ni engagement ni bail, et je sais que je suis exposé à être chassé. »

Nous atteignons le bourg de Samokvalovich vers 8 heures du soir. La situation était très grave et l'aurait été davantage encore sans l'émigration. Pendant les 7 dernières années, 30 familles juives d'ici sont parties pour l'Amérique. Il est difficile de concevoir comment ces gens peuvent gagner leur pain, car il leur est interdit de cultiver la terre en dehors de la petite ville, et il n'y a qu'un petit lopin de terre attenant à chaque maison. Les maisons sont basses, à un étage, mais d'apparence plus soignée que celles des familles chrétiennes. Nous visitons une maison juive qui était considérée comme la meilleure de la ville ; elle se composait de trois pièces, petites, mais propres ; la famille, et quelques amis qui vinrent pendant notre visite, étaient pauvrement vêtus, mais décemment ; les

enfants avaient l'air vif et intelligent. Ils nous considéraient avec un étonnement non déguisé ; il paraît que nous sommes les premiers étrangers qui ayons visité cette localité. Nous examinons quelques-uns des livres posés sur les rayons ; il y avait une Bible, un atlas, un livre de lectures françaises, et d'autres volumes en russe et en hébreu. Il y avait aussi des photographies coloriées accrochées au mur, des rideaux aux fenêtres, et, sur la table, un tapis à jour, fait soigneusement à la main, sur lequel on nous servit d'excellents fruits provenant du jardin et la tasse de thé traditionnelle. Quoique tout indiquât des ressources extrêmement restreintes, on sentait qu'on avait tiré le meilleur parti possible de l'humble mobilier, et l'intérieur de l'habitation avait un air confortable. Là, comme dans toutes les autres parties du Territoire que nous avons visitées, la supériorité du juif sur le chrétien, au point de vue de l'intelligence et de la capacité, apparaissait claire et indiscutable.

Nous vîmes que l'Amérique était loin de leur être inconnue ; beaucoup de familles ont des parents et des amis aux États-Unis. A part un petit nombre de juifs qui gardent toujours les yeux fixés sur la Palestine, l'espoir et l'ambition des autres se tournent vers l'Amérique, avec ce désir ardent d'y pénétrer qui animait leurs ancêtres en face de la Terre-Promise.

Un vieillard qui, pendant bien des années avant les lois de mai 1882, avait vécu dans un village, et qui, par conséquent, avait le droit d'y rester, jusqu'à ce qu'il « changeât de résidence », avait quitté

momentanément sa maison, pour habiter de l'autre côté de la rue, sur la demande de son propriétaire, qui voulait faire réparer sa demeure. Les réparations terminées, il voulut retourner dans sa maison, mais la police lui en fit défense et l'expulsa du village, sous prétexte qu'il avait perdu son droit en « changeant de résidence ».

Il nous fut impossible de nous rendre compte de quelle façon tous ces malheureux vivent ici. Le bourg, sans industrie d'aucun genre, n'offre pas de moyens suffisants d'existence pour la moitié de sa population permanente; en ne comptant même pas l'accroissement de population résultant des décrets d'expulsion. Les juifs n'ont pas le droit de faire des affaires hors de l'enceinte du bourg, et quand on les surprend à vendre même des fruits ou du lait sur les routes, leur marchandise est saisie et confisquée. Pourtant, dans ce bourg, situé à 18 verstes de Minsk, se trouvent des tailleurs, des maçons et d'autres artisans, chassés de leurs foyers par les récents décrets. Le propriétaire que nous avons déjà cité comme un des habitants les plus riches du bourg, nous raconta qu'il avait pris en bail une pièce de terre hors de la ville et avait payé un an de fermage d'avance, mais, avec les nouveaux règlements, le bail n'avait plus de valeur; il espère bien que son argent lui sera rendu, mais il ne l'a pas encore recouvré.

Nous repartîmes pour Minsk à 10 h. 30 du soir; comme la nuit était fraîche, notre complaisante hôtesse nous donna des couvre-pieds et d'autres objets destinés à nous tenir chauds; la famille et les amis

assemblés firent des vœux pour que Dieu bénît notre œuvre. Enfin, notre véhicule s'ébranla, et nous revînmes à notre hôtel longtemps après minuit.

*1<sup>er</sup> septembre 1891.* Comme on a fréquemment accusé les juifs de ne pas aimer l'agriculture, nous nous sommes rendus dans les faubourgs de Minsk (mais dans l'enceinte de la ville) pour visiter le jardin et la ferme d'un juif nommé ..., qui a pris en location, à raison de 700 roubles par an, 55 *désiatines* de terre (110 arpents). On était occupé à arracher les pommes de terre ; le sol est si mou qu'on n'a besoin ni de bêches ni de houes ; les femmes et les jeunes filles déterrent les tubercules avec leurs mains ; on leur paie 30 kopecks par jour pour ce travail.

On appela une petite fille de 13 ans, et après lui avoir posé quelques questions, on lui demanda d'écrire son nom, elle l'écrivit d'abord en hébreu, puis très bien en russe.

Un des ouvriers présents, qui gagnait 3 roubles par mois et la nourriture, dit qu'il avait deux filles en Amérique. Toutes deux envoient de l'argent pour payer les frais de voyage de la troisième et du père. Avant de partir, nous voulions offrir au père de la petite fille une pièce de monnaie, il la refusa. Non, dit-il, elle n'en a pas besoin, donnez-la aux pauvres !

Au retour, nous nous arrêtons dans une fabrique d'articles de fer blanc et de laque, que notre guide était très désireux de nous faire visiter, à cause du fini des produits qu'on y fabrique. Bien que notre guide fût connu de la personne qui en

avait la garde, elle refusa de nous recevoir; la porte fut fermée et verrouillée et on nous fit savoir que nous n'y pénétrerions que par la force. Cette conduite s'explique : on nous prenait pour des espions ou des agents de la police secrète. Nous avons souvent rencontré ce sentiment de crainte en Russie, et nous n'obtenions de réponses franches qu'après que nous eussions fourni des explications suffisantes sur notre mission. Nous visitons ensuite une brasserie dans laquelle travaillaient 30 juifs et 6 chrétiens, dont les appointements variaient de 7 à 10 roubles par mois ; ils étaient logés, mais non nourris.

Nous visitons aussi une école de couture pour les jeunes filles juives de la classe pauvre. Nous y trouvons 75 jeunes filles sous la surveillance d'une directrice très capable ; il y avait deux machines à coudre Singer. On paie 4 roubles pour une toilette de ville et environ 8 roubles pour une robe de soirée. L'institution coûte environ 2400 roubles par an. L'année dernière, les juifs d'ici fournirent 1050 roubles, le déficit fut comblé par des fêtes données au profit de l'établissement. Celui-ci ne compte que 7 internes, les autres enfants sont logés en ville. Tout récemment encore, il y avait 40 élèves internes ; le nombre en a diminué, toujours pour la même raison, parce que les temps sont durs, qu'il y a moins d'ouvrage, et que la concurrence a forcé de baisser les prix, et enfin que les dons sont moins nombreux. Cet établissement existe depuis trois ans ; les enfants y restent deux ans et demi. Plusieurs des jeunes filles qui y ont été formées

sont parties pour l'Amérique, d'où elles envoient souvent de leurs nouvelles, annonçant qu'elles sont très heureuses, qu'elles gagnent 3 à 4 dollars par semaine depuis leur arrivée à New-York, au lieu des 5 ou 6 roubles par mois qu'elles touchaient ici.

Nous entrons dans une manufacture de tabacs, qui occupe 100 ouvriers, tous juifs ; ils travaillent à la pièce, à la journée ou à la semaine ; tous étaient actifs et laborieux. Il y avait, en outre, 25 jeunes filles, qui travaillent de 8 heures du matin à 8 heures du soir, et gagnent 30 kopecks par jour. Les ouvriers qui font les cigares touchent 18 à 25 kopecks à raison de 100 cigares, et en font, en moyenne, 300 par jour. Ils disent que l'ouvrage est rare et variable, que la concurrence est beaucoup plus forte qu'autrefois, ce qui est dû à l'immigration des juifs de l'intérieur, que l'on vend moins et que les bénéfices sont moindres.

Plus tard, on nous montra un contrat daté de l'année dernière et intervenu entre la Compagnie du chemin de fer de Moscou à ... et un certain restaurateur (nous supprimons le nom pour les raisons déjà données). Cet acte donne à ce dernier le droit d'installer des buffets dans les gares. Voici le texte de l'article 23 :

*Je m'engage à ne jamais employer dans aucune circonstance des juifs ou des juives pour tenir les buffets ou pour y servir.*

Cet acte est un document gouvernemental, imprimé, dûment signé, timbré et scellé. La personne qui nous l'a montré parle un peu l'anglais, elle a commencé l'étude de notre langue après la promul-

gation des lois de mai ; son but était, « d'apprendre la langue d'une nation qui considère les hommes comme des êtres humains ».

Nous lui exprimions notre reconnaissance pour les informations qu'elle nous avait données ; elle répondit : « C'est à nous juifs, à remercier les millions d'Américains qui s'intéressent suffisamment à leurs semblables pour s'enquérir du sort de notre nation malheureuse et méprisée. »

Parmi les nombreuses personnes que nous avons vues et avec lesquelles nous nous sommes entretenus, en voici une dont la situation, différente de celle des autres, parle par elle-même et n'a pas besoin de commentaire :

Mademoiselle P... X..., diplômée du lycée, a obtenu une médaille en 1888. Sa mère est sage-femme, et, comme telle, avait le droit de résider en dehors du Territoire ; elle habite Moscou depuis deux ou trois ans. Elle est divorcée et a repris son nom de jeune fille. Comme sa fille a conservé le nom de son père, n'ayant pas le droit de porter celui de sa mère, on a refusé de l'inscrire sur le passeport de celle-ci, elle ne peut donc habiter Moscou ; elle avait cependant le vif désir de compléter ses études à l'Institut pédagogique de Moscou pour s'y préparer à l'enseignement. Elle dut se résigner à vivre chez des parents ou des amis, quelquefois chez sa mère, mais ne resta jamais plus de deux jours de suite dans le même endroit ; il lui arriva souvent de ne pas avoir d'abri et d'errer toute la nuit dans les rues. Le directeur de l'Institut s'était efforcé d'obtenir pour elle un permis de séjour,

mais n'y avait pu réussir, et les sommes payées par sa mère à la police ne paraissant pas suffisantes, la pauvre fille fut expulsée.

M<sup>lle</sup> B... a connu plusieurs cas de ce genre, mais les jeunes filles s'étaient tuées, par crainte d'une dénonciation et de l'expulsion. Elle voudrait se rendre en Amérique, mais n'en a pas les moyens. C'est une jeune fille particulièrement intelligente et instruite, et son cas met dans une vive lumière l'impitoyable rigueur apportée dans l'exécution des règlements.

### **Wilna.**

Nous quittons Minsk le 1<sup>er</sup> septembre dans l'après-midi et nous arrivons à Wilna le soir. Cette ville compte 115,000 habitants environ, dont 50 à 55,000 juifs. Nous y avons observé la même situation qu'ailleurs : toutes les professions y sont encombrées. Les meilleurs charpentiers gagnent, au plus, 1 rouble par jour en été et sont sans ouvrage en hiver. Les jeunes filles de 17 à 20 ans, employées dans les manufactures, reçoivent 80 kopecks ou 1 rouble par semaine ; la journée dure de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Le pavage des rues est fait par des associations d'ouvriers, pour la plupart russes et polonais ; il y a aussi quelques juifs. Les salaires collectifs sont partagés entre les ouvriers, qui arrivent parfois à gagner 1 à 2 roubles par jour ; mais le travail manque souvent et alors ils ne travaillent que deux jours par se-

maine, même en été ; en hiver, ils ne peuvent pas travailler. Les maçons gagnent de 90 kopecks à 1 rouble 1/2 pour une journée de 13 heures, dont 2 consacrées au repos. Très peu de juifs sont employés dans cette partie, parce qu'ils sont exclus des travaux exécutés pour l'État. On les accepte cependant pour certains travaux particulièrement dangereux à exécuter sur les monuments élevés, les clochers d'église, et « parce qu'il sont plus capables que les chrétiens de faire ces travaux ». Les journaliers gagnent de 40 à 50 kopecks par jour.

Un négociant important de cette ville, M...., nous raconta qu'il y a deux ou trois ans, son neveu tira au sort et se présenta au conseil de révision. Comme il pensait qu'il ne serait pas appelé ce jour-là (son numéro d'ordre étant très loin sur la liste), il demanda au factionnaire la permission de s'absenter pour manger ; il sortit donc et se rendit dans un restaurant voisin. Pendant son absence, son numéro fut appelé ; comme il ne répondait pas à l'appel, un agent de police le ramena ; il expliqua la cause de son absence et fut reconnu bon pour le service. Il fit son temps, on l'inscrivit néanmoins comme s'étant présenté trop tard. Il fut condamné, de ce chef, à payer une amende qui se montait à 300 roubles. Ses parents réunirent la somme et payèrent, car la loi les déclare solidaires de l'amende. Tous les meubles et biens appartenant aux parents d'un conscrit manquant à l'appel, à l'exception des vêtements qu'ils portent, peuvent être saisis et vendus, et l'on renouvelle cette opération jusqu'à

ce que l'amende entière soit payée. Autrefois, on étendait cette solidarité aux parents éloignés, neveux, cousins, etc. ; à présent, elle s'applique aux seuls père, mère et frères. Cependant, en cas de désertion, la pénalité peut retomber sur toute la communauté juive à laquelle appartient le déserteur. En une année, le produit total de ces amendes s'est élevé à deux millions de roubles ; les juifs y contribuèrent pour 100,000 roubles, sur lesquels 14,000 à peine furent versés par la police au Trésor, le reste n'y arriva jamais. Ce système d'amendes est une source de revenus considérables pour les fonctionnaires de la police, ils les prélèvent par 5 ou 10 roubles, à mesure que le juif condamné les gagne, et, de temps en temps, dans leurs rapports, ils déclarent que « l'on ne peut rien recouvrer ».

Nous avons appris ici que le rabbin Counlor, de Libau, venait de traverser Wilna, se rendant à St-Pétersbourg. Se conformant à une décision prise par la communauté chrétienne de Libau, il va demander au ministre de l'intérieur de prolonger le délai accordé aux juifs menacés d'expulsion. Il dit qu'environ 1,000 juifs ont déjà été expulsés, mais que plus de 500 familles, formant 2,500 ou 3,000 âmes, ont reçu l'ordre de partir avant le 1<sup>er</sup> septembre. Le gouverneur général a déclaré à la députation qu'il regrettait beaucoup l'état de choses actuel, mais qu'il ne pouvait rien y changer ; il a ajouté que ce serait perdre ses efforts et son temps que de s'adresser aux autorités de St-Pétersbourg.

Les juifs établis en Courlande avant 1835 ont le droit d'y résider, ainsi que ceux de leurs descen-

dants qui y sont nés. Ils n'ont pas encore été expulsés, l'ordre d'expulsion ne s'adressant qu'à ceux qui se sont fixés dans le pays depuis cette époque. Libau se trouve dans ce gouvernement, juste en dehors du Territoire. Nous voyons donc des juifs autorisés à rester en Courlande parce qu'ils s'y sont fixés avant 1835, tandis que ceux qui se sont établis à Moscou dans les mêmes conditions sont expulsés, bien que les deux gouvernements soient en dehors du Territoire. On ne sait pas la cause de cette distinction ; en général, quand vous vous en informez, on vous répond : « c'est l'ordre », ce qui, en Russie, termine toute discussion. Une ordonnance ou un édit du czar régnant peut abroger toutes les lois, annuler tous les contrats, et abolir tous les droits concédés auparavant. Ces édits sont souvent contradictoires entre eux, et par suite de divergences dans leur interprétation, il arrive parfois que ce qui est considéré comme légal dans un gouvernement est illégal dans un autre.

Nous avons visité la manufacture de tabacs de M..., qui occupe 230 juifs. Dans une pièce d'environ 18 pieds de large sur 34 de long et 10 de haut se trouvaient 68 ouvrières de 16 à 21 ans, fabriquant des cigarettes et triant le tabac. Dans une autre pièce de 20 pieds sur 40, il y avait 66 cigarières. Le salaire des jeunes filles qui trient le tabac varie entre 80 kopecks et 2 roubles par semaine. Elles travaillent de 6 heures du matin à 7 heures du soir. Les cigarières à la pièce gagnent 1 rouble 1/2 à 2 roubles par semaine ; les coupeurs à la pièce, de 3 à 5 roubles ; les employés

au séchage, de 3 à 5 roubles. Cependant, le travail est irrégulier et le salaire moyen est de 3 à 3 roubles  $\frac{1}{2}$  par semaine. Les coupeuses gagnent 1 rouble 75 kopecks par semaine; les hommes qui fabriquent les cigares de 3 à 5 roubles. Les ateliers étaient sombres et on avait dû allumer les lumières même en plein jour.

Nous nous sommes rendus ensuite dans un petit établissement où l'on fabrique des empeignes pour les chaussures de dames. Il y avait 12 apprentis de 15 à 20 ans, tous juifs, qui gagnaient 100 roubles pendant leur apprentissage, qui dure 3 ans, c'est-à-dire 33 roubles  $\frac{1}{3}$  par an. Un des apprentis, fils d'un professeur décédé, a l'intention d'émigrer en Amérique aussitôt qu'il aura économisé assez d'argent pour son voyage.

A côté de cet établissement, se trouve une fabrique de papier à lettres. Le chauffeur de la machine gagne 2 roubles par semaine, tandis que son aide, un jeune mécanicien, est payé 1 rouble. Ce jeune homme envoie chaque semaine  $\frac{1}{2}$  rouble à ses parents, qui demeurent dans une petite ville distante de 10 milles. Or il paie 50 kopecks par mois pour son logement, ce qui lui laisse environ 6 kopecks par jour pour sa nourriture; celle-ci se compose généralement de pain noir, qu'il mange à 10 heures du matin et à 10 heures du soir. La veille, il avait été voir sa sœur, qui est domestique en ville; elle lui avait donné du pain blanc, et le souvenir de ce régal faisait encore briller ses yeux de plaisir.

Nous avons visité ensuite l'établissement juif de

reliure et de stéréotypie de Wittwe et Ronum frères. Fondée en 1789, cette maison est considérée comme la plus ancienne du monde et la plus importante en Russie. 100 à 150 ouvriers y sont généralement occupés ; à certains moments, il y en a eu jusqu'à 200, tous juifs. A présent, elle n'occupe plus que 50 ouvriers, et le commerce est ruiné par les mesures répressives. Alors que presque tous les juifs savent lire et écrire et que dans le plus humble logis juif, on trouve des livres, tout s'efface aujourd'hui devant le souci poignant du pain quotidien. Dix presses sont abandonnées, tandis que, les années précédentes, elles fonctionnaient parfois toutes ensemble jour et nuit. Les salaires sont très peu élevés, et un bon compositeur gagne de 3 à 4 roubles par semaine.

Nous avons visité un autre établissement où l'on fabrique des empeignes ; 25 ouvriers y étaient employés, gagnant de 6 à 12 roubles par mois. On s'y plaignait, comme partout, de la dureté des temps, que l'on attribue toujours à la concurrence résultant des expulsions.

La *Judengasse* et la *Fleischgasse* sont deux ruelles, larges d'environ 15 pieds. Nous y avons trouvé de petites boutiques ou plutôt de petites échoppes, dont quelques-unes n'ont que 2 pieds de profondeur et sont à peine assez larges pour recevoir des rayons. Ces boutiques sont remplies de toutes sortes de marchandises à bon marché. Les propriétaires se tiennent sur le trottoir devant leur établissement, et l'on nous a dit qu'ils restent quelquefois dehors en hiver, quand le thermomètre

marque 29° centigrades. Il ne peut être question de poêles, à cause du manque de place ; un poêle de taille moyenne remplirait toute la boutique. Quelques-unes de ces niches sont plus profondes, de sorte que le propriétaire peut rester à l'intérieur. Devant les boutiques, se tiennent des petites filles qui essaient d'attirer les acheteurs ; on les paie à raison de 15 kopecks par semaine. Les vendeuses à l'intérieur gagnent 30 à 40 kopecks par semaine et ne sont pas nourries. Il y a dans ces rues un grand nombre de femmes et de jeunes filles qui vendent des poires, des pommes et des prunes, semblables à celles que les fermiers des États-Unis donnent à leurs pourceaux. Elles paient, à titre de droit de stationnement, une taxe annuelle de 16 roubles ; faute de quoi, on confisque leur marchandise et on leur interdit de continuer leur commerce. En outre, il faut, comme toujours, être « en bons termes » avec la police.

Le fonds de commerce de chacune de ces marchandes ne vaut pas 1 rouble en général, et pourtant il y a dans cette ville, nous dit-on, 3,000 à 4,000 créatures humaines dont l'existence est assurée par ce genre de commerce. Plus tard dans la saison, les pommes de terre remplacent les fruits, et ainsi de suite tout le long de l'année. Nous avons entendu une femme offrir 10 poires pour un kopeck. Tous ces pauvres gens consacrent une partie de leurs gains à l'éducation de leurs enfants, car jusqu'à présent l'éducation conférait certains privilèges. Aujourd'hui, ces avantages leur sont enlevés, et très peu d'entre eux peuvent obte-

nir l'admission dans les établissements d'instruction supérieure. En dépit de leur misère, les jeunes filles restent honnêtes, et un médecin, qui est en même temps fonctionnaire du gouvernement, nous a dit que quand les enfants tombent malades, les parents vendent ou engagent le peu qu'ils possèdent pour acheter des médicaments et des aliments.

Les juifs les plus éclairés et les plus aisés s'inquiètent des conséquences de cette terrible situation. Quelques-uns sont absolument affolés et redoutent une détresse plus grande encore et la famine pour l'hiver prochain, ce qui pourrait amener des luttes sanglantes. Dans une réunion à laquelle nous avons assisté et où se trouvaient deux avoués, un médecin, plusieurs négociants et un rabbin, on s'entretenait de la situation actuelle des juifs en Russie, nous avons demandé ce que l'on espérait de l'avenir. La réponse fut celle que nous avons souvent reçue : « Dieu seul peut nous aider ! » Le rabbin cependant ajouta : « C'est bien d'avoir confiance en Dieu, mais le Seigneur agit généralement par l'intermédiaire des hommes et je vous affirme que notre seul espoir repose sur la charité des Anglais et des Américains. » Il exprimait la crainte que les pétitions et les protestations du dehors ne rendissent le gouvernement russe encore plus impitoyable. Des milliers de juifs sont partis pour l'Amérique, l'Australie et l'Afrique, ou se préparent à y aller. Un de ces émigrants a dit au rabbin, il y a quelques jours : « Je vais en Amérique parce que là est l'espoir. Ici, je n'ai que des

sujets de crainte. Il se peut que mon espoir soit déçu, mais ici la crainte est une certitude. Ma grande ambition est de respirer au moins une fois l'air de la liberté que Dieu a donné à la nation américaine. » Ces sentiments sont au fond du cœur de tout juif de Russie.

Le docteur X... nous raconte qu'il y a quelque temps, alors qu'il demeurait à Saint-Pétersbourg, M<sup>me</sup> G., une dame de 50 ans environ, vint le voir un jour pour lui demander des lettres de recommandation. Elle lui dit qu'elle aurait besoin de son concours pour faire admettre son fils à l'université de Saint-Pétersbourg. C'était la femme d'un négociant de 2<sup>e</sup> guilde, établi dans le Territoire, et elle avait le droit, ainsi que son mari, de venir tous les ans passer deux mois à Pétersbourg. Pour une raison quelconque, la police réduisit ces deux mois à deux semaines, M<sup>me</sup> G... les passa à l'hôtel. Les deux semaines écoulées, comme elle n'avait pas terminé ses affaires, elle se cacha dans un autre hôtel, qui avait la réputation d'être « en bons termes » avec la police. Là, elle demeura deux jours sans être inquiétée. Le troisième jour, vers minuit, le propriétaire, craignant ou feignant de craindre une descente de police, lui notifia qu'elle eut à partir sur le champ. Elle se rendit chez le docteur X..., et lui exposa son cas, en le suppliant de lui venir en aide. Il lui répondit que tout ce qu'il pouvait faire pour elle était de lui abandonner sa propre chambre, qu'elle pourrait fermer à clé ; quant à lui, il passerait la nuit dans son cabinet. Peu après, la propriétaire de la maison entra chez lui et lui

dit qu'elle avait appris qu'il y avait chez lui une femme, et, pour la bonne réputation de sa maison, elle ne pouvait tolérer cela. Il lui répondit que cette femme était assez âgée pour passer pour sa mère, mais que pour des raisons qu'il ne lui était pas permis de révéler, elle était forcée de passer la nuit chez lui. Cependant la propriétaire n'était pas satisfaite, elle appela le portier, qui voulut savoir à qui le docteur donnait asile. En désespoir de cause, le docteur et M<sup>me</sup> G... sortirent de la maison. Il était alors 2 heures du matin, et jusqu'à 6 heures ils errèrent dans les rues. Dans la journée, M<sup>me</sup> G... quitta la ville pour retourner chez elle.

M<sup>me</sup> D..., un enfant de 15 jours dans les bras, nous a fait le récit suivant : Son mari est fourreur, elle vivait à Saint-Pétersbourg avec lui et leurs deux enfants. Deux fois, la police fit une descente chez eux ; chaque fois, son mari était sorti pour porter de l'ouvrage, on l'accusa immédiatement de n'être pas artisan, puisqu'il n'était pas au travail au moment de la visite. Bien qu'un grand nombre de chrétiens, pour lesquels il avait travaillé, eussent attesté qu'il était artisan, il reçut l'ordre de partir dans un délai d'un mois. Il essaya d'obtenir un délai plus long à cause de la grossesse avancée de sa femme ; il n'y réussit pas. Le mois étant presque expiré, il partit pour Leipzig, où il avait l'intention de s'établir, espérant et croyant que l'on permettrait à sa femme, qui attendait sa délivrance d'un jour à l'autre, de rester jusqu'après la naissance de l'enfant. Il n'en fut rien ; elle fut forcée de partir au jour fixé. Étant à la veille d'ac-

coucher, elle emmena avec elle une sage-femme, et le lendemain, vers 4 heures du matin, en chemin de fer, elle fut prise des douleurs de l'enfantement. On lui permit de changer son billet à la station prochaine et de s'arrêter là jusqu'après la délivrance. Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, on la mit dans le train pour Wilna. A son arrivée à la gare de Wilna, des amis la transportèrent à l'hôtel.

M<sup>me</sup> D. est une personne instruite, agréable et distinguée. Tout d'abord, elle ne nous parla pas très franchement, craignant, comme beaucoup d'autres, que nous ne fassions partie de la police secrète. Bien souvent, nous avons eu de la peine à décider les gens à parler, mais une fois que nous avons gagné leur confiance et qu'ils étaient sûrs que nous n'étions pas des fonctionnaires russes, il était presque aussi difficile de les arrêter. M<sup>me</sup> D... nous dit, entre autres, que le chef du train qui l'avait amené lui avait raconté que son cas n'était pas rare, et que, récemment, une juive expulsée était accouchée dans le train. Nous avons entendu parler de ce cas, mais n'avons pas vu la femme en question.

2 septembre. — Nous avons rendu visite à David ..., qui dirige la meilleure maison de serrurerie et a toujours fait beaucoup d'affaires. Aujourd'hui, l'ouvrage est rare, les prix sont très bas. Tous ses ouvriers sont juifs; parmi eux se trouve un jeune ouvrier très capable, qui gagne actuellement 25 roubles par an et la nourriture. Autrefois, il gagnait 1 rouble par jour, mais la concurrence a fait réduire ses appointements.

Nous sommes allés ensuite chez un ébéniste, qui occupe 20 ouvriers, tous juifs. Quelques-uns incrustaient de bronze un secrétaire en acajou d'un fort beau travail. Les meilleurs ouvriers gagnent 5 à 7 roubles par semaine, à peu près la moitié des salaires qu'ils touchaient avant les persécutions.

Non loin de là, sur la rivière Vilia, se trouve une grande scierie mécanique, appartenant à M. M..., qui occupe 50 ouvriers. Le bâtiment est solidement construit en briques, mais les machines sont très primitives. Les ouvriers qui travaillent sur les radeaux à transporter les pièces de bois reçoivent 50 kopecks par journée de 13 heures, sans nourriture. On n'emploie que des juifs pour ce genre de travail, parce qu'il est dur et pénible, surtout, en automne, quand l'eau est froide. Les scieurs gagnent 6 roubles par semaine. Le même propriétaire possède, à côté, un moulin à blé. Là, les ouvriers, également juifs, gagnent de 30 à 40 kopecks par journée de 20 heures, et se nourrissent à leurs frais; ils couchent dans le moulin, sur des sacs. Les ouvriers ne manquent pas, on en trouve des centaines qui ne demanderaient pas mieux que de travailler, même dans ces conditions et à ce prix.

Nous avons visité également une forge appartenant à un juif nommé J... Il se tenait dans sa boutique, l'air découragé. Il nous apprit qu'autrefois il faisait de bonnes affaires : « Mais aujourd'hui, dit-il, je n'ai gagné que 30 kopecks. Je ne sais pas jusqu'où cela ira. La concurrence est si acharnée

que tous mendient de l'ouvrage et, quand ils en ont, le font pour rien. »

Un autre forgeron, H..., occupe 3 apprentis, il a dû congédier ses ouvriers adultes parce qu'il ne pouvait plus leur payer les 6 roubles par semaine qu'il leur donnait auparavant. Les apprentis gagnent 20 à 30 kopecks par jour. H... dit qu'il a peu de travail, qu'il a la ruine en perspective à cause de la concurrence que lui font les artisans venus de l'intérieur de l'empire.

M. Walberg, sculpteur sur bois et ébéniste, ne voulut pas parler tout d'abord, redoutant en nous des concurrents éventuels. Il occupait autrefois 35 ouvriers ; aujourd'hui, il n'a plus que 6 ouvriers et apprentis. Les sculpteurs sur bois gagnent de 4 à 5 roubles par semaine ; un seul, qui est d'une habileté exceptionnelle, gagne 7 roubles. Les apprentis touchent 10 à 15 kopecks par jour. La vente est devenue pour ainsi dire nulle. Dans la réserve, nous avons vu un buffet orné de sculptures, qui coûterait au moins 300 dollars en Amérique et que l'on offrirait pour 80 roubles. Des chaises, finement sculptées à la main, étaient marquées 10 et 15 roubles. Ici, comme partout, on nous a répété que le commerce était paralysé et la concurrence trop forte.

Notre dernière visite a été pour une manufacture de bas tricotés où étaient employées 30 jeunes filles juives. Elles nous prirent pour des agents de police et s'enfuirent toutes à notre approche. Il fallut dissiper leur frayeur. Elles gagnent 40 kopecks pour 14 heures de travail par jour. Toutes sont

réunies dans la même salle, et leur aspect est des plus misérables. Leurs yeux ternes, leur air triste, leurs membres amaigris disent plus clairement que toutes les paroles combien elles souffrent de la faim et de l'excès de travail. On ne saurait les regarder sans se sentir profondément ému de la terrible situation où elles se trouvent. Beaucoup d'entre elles ont de beaux traits et paraîtraient jolies si leur visage ne portait l'empreinte de leur misère, de la faim perpétuelle, dont la mort seule les délivrera.

Nous avons gagné leur confiance et elles nous ont parlé assez librement. Un grand nombre d'entre elles voudraient bien aller en Amérique, car on leur a dit beaucoup de bien de ce pays. Plusieurs y ont des amies et désireraient les rejoindre, mais comme la misère devient tous les jours plus grande, elles ne peuvent économiser la faible somme nécessaire au voyage. Nous leur avons demandé de quoi elles vivent, l'une d'elles nous fit cette réponse : « Nous mangeons deux fois par jour du pain noir arrosé de larmes. »

Nous avons quitté Wilna emportant l'impression inoubliable d'une misère telle que nous n'en avons jamais vu de semblable et comme nous espérons ne plus en revoir. Ni la plume ni le crayon ne peuvent donner une idée véritable de cette situation et, d'ailleurs, il ne nous appartient pas de l'étudier ici en détail. Nous n'avons pu noter que la dixième partie des mille faits qui nous ont frappés, et ceux que nous présentons ici sont la reproduction des notes prises sur les lieux.

A Wilna, nous nous séparâmes; le commissaire Kempster alla visiter les communautés agricoles, près de Dekshni, tandis que le commissaire Weber continuait sa route jusqu'à Bialystok. Le premier rapporte ce qui suit :

### **Agriculteurs juifs.**

Dans les gouvernements de Minsk, Wilna, Grodno, Kowno et Volhynie, où les juifs se réfugièrent pendant les persécutions du moyen-âge, ils achetèrent de grandes propriétés, dont quelques-unes ont été exploitées par eux avec succès jusqu'à nos jours. En 1819, le gouvernement russe interdit aux juifs d'acquérir de nouveaux domaines; mais en 1835, il réserva, dans la province de Minsk, 5,500 arpents de terres sur lesquelles il permit aux agriculteurs juifs de s'établir. En 1856, selon les statistiques officielles, il y avait sur ces domaines 3,973 personnes. Dans la suite, ce nombre augmenta, et, en 1880, il y avait plus de 5,000 personnes sur ces terres et sur d'autres terres prises en location. Les lois de mai 1882 interdirent de louer aux juifs des propriétés foncières situées hors des enceintes des villes et bourgs, et défendirent même de faire gérer ces propriétés par des juifs. Il en résulta qu'un grand nombre de juifs durent abandonner leurs terres pour s'établir dans les villes et bourgs du Territoire juif, où il ne restait guère de terres à louer. A Kowno, les communautés juives possédaient, avec l'autorisation du

gouvernement, plus de 85,000 arpents, et à Grodno environ 6,000, avec une population agricole de 4,000 âmes. Dans la Volhynie, qui renferme relativement de grandes étendues de terres labourables, et où les juifs peuvent demeurer, un grand nombre de juifs gagnaient leur pain par le travail de la terre. Jusqu'en 1882, ils cultivaient plus de 600,000 arpents, soit environ 6 0/0 des terres de la province.

Nous avons pu constater que, très souvent, les propriétaires chrétiens faisaient des démarches en vue de garder leurs fermiers juifs, parce que l'expulsion de ces derniers supprimait naturellement le *fermage assez élevé qu'ils percevaient*. Parfois, l'ordre d'expulsion arrivait avant que la moisson fut coupée, aussi pourrissait-elle sur pied. Près de la ville de Wilna, il existe un certain nombre de colonies agricoles établies dans des conditions particulières et qui furent l'objet d'un examen spécial.

J'ai quitté Wilna, en compagnie d'un guide, le 4 septembre à 6 heures du matin. A la station d'Olkeneiki, nous prenons une chaise de poste jusqu'à Dekshni, une de ces colonies juives. Nous traversons une plaine sablonneuse, coupée çà et là de maigres plantations de pins. Presque toutes les récoltes étaient rentrées sauf le sarrasin, que des femmes étaient occupées à couper avec des faucilles. Le sol est pauvre et, par suite de l'infériorité des instruments agricoles, donne un rendement plus faible que les fermes américaines les plus ordinaires. Le sarrasin avait moins de 6 pouces de haut et

était si maigre qu'en Amérique on n'eût pas pris la peine de le couper. Ici, au contraire, chaque tige est soigneusement récoltée. En route, nous passons devant un moulin à blé, situé sur des terres du gouvernement, dont le locataire est un juif, qui paie aux autorités des taxes spéciales pour avoir le droit de se servir de l'eau de la rivière. Le moulin ne fonctionne pas régulièrement par suite du manque d'eau, mais le juif est tenu néanmoins de payer sa taxe annuelle. Les principaux grains qu'il moud sont le seigle et le sarrasin ; il reçoit 5 kopecks par *poud* (40 livres) de grain. Son homme de peine gagne environ 50 kopecks par jour en été, et 25 en hiver, sans la nourriture ; c'est ce que l'on donne généralement ici aux manœuvres. Les femmes sont payées comme les hommes.

Outre Dekshni, il y a d'autres colonies dans le voisinage, Leypoon et Ponashysterz. Nous traversons en voiture des terres cultivées ; les récoltes sont encore en tas sur le sol ; une partie des céréales germait déjà et n'était plus bonne à rien. Comme la famine avait déjà commencé à exercer ses ravages dans certaines parties de la Russie, ce gaspillage semblait criminel et nous en demandons la raison à des paysans. Ils nous apprennent qu'ils avaient coutume de semer le blé et de le récolter, puis qu'ils le vendaient à des marchands qui le faisaient enlever, et leur en payaient la valeur ; mais que, cette année-ci, ces marchands n'étaient pas venus pour acheter le blé. La majorité de ces marchands étaient des juifs, qui avaient été chassés par l'application rigoureuse des lois de mai 1882. Par-

tout, nous avons trouvé les choses dans le même état, et probablement pour la même raison.

La colonie de Dekshni est divisée en 16 quartiers de 43 désiatines (86 arpents) environ chacun. A Leypoon, il y a 8 quartiers ; à Ponashysterz, 9. En 1848, le czar Nicolas invita les juifs à se fixer sur ces territoires, et donna à chaque chef de famille 200 roubles pour la construction d'une maison ; il les exempta du service militaire pendant 25 ans, et de tout impôt pendant 10 ans. Au moment de l'établissement des colonies, on exigea que chaque quartier renfermât au moins six ouvriers, trois vieux et trois jeunes.

A mesure que le temps passait, le nombre d'individus compris dans chaque quartier augmentait, de sorte qu'aujourd'hui ils en renferment chacun 20 ou 30, et il est presque impossible à tant de personnes de s'y nourrir.

D'après l'acte de concession des terres, les colons seront propriétaires en 1913 des terres qu'ils cultivent. Mais ils prétendent que le bruit court qu'on veut les expulser. « Il nous est défendu de louer des terres en dehors du lieu que nous habitons ; ceux d'entre nous qui l'avaient fait ont été renvoyés et leurs contrats de louage déclarés nuls. »

Nous avons vu l'acte original octroyé par le czar Nicolas, et c'est de là que nous avons tiré les données qui précèdent. En 1859, le gouvernement imposa une taxe de 50 à 60 roubles par an à chaque chef de famille. Bientôt, on découvrit qu'il leur était impossible de payer cet impôt. Il y a environ 4 ans, la taxe fut réduite à 30 roubles ; c'est

ce que l'on paie à présent. La terre est si pauvre, et devient si mauvaise que l'on ne peut obtenir de bonnes récoltes, même dans les années ordinaires. On y cultive du seigle, du sarrasin, de l'avoine, et quelques maigres légumes. Dans les bonnes années, on obtient 12 pouds de seigle par désiatine (240 livres par arpent). L'année dernière (1890), le seigle a totalement manqué, et les cultivateurs n'ont pas eu assez de blé pour leur propre pain. Cette année (1891), on estime qu'ils auront 8 pouds par désiatine. Au marché, le blé est vendu actuellement (en 1891) 75 à 80 kopecks le poud. Le sarrasin, de très mauvaise qualité cette année, vaut 50 à 50 kopecks le poud ; il a donné environ 10 pouds par désiatine. Il est beaucoup employé dans l'alimentation. Les habitants le mangent en soupe, mêlé à des pommes de terre, qui constituent la partie essentielle de leur nourriture. Cette année, les pommes de terre pourrissaient presque toutes avant la récolte. L'avoine n'est pas abondante ; cette année, il n'y en a eu que 50 pouds dans toute la communauté ; ce qui est insuffisant pour les prochaines semailles.

Dans ce village, il est impossible de se procurer de la bière ou des liqueurs. Dans une maison qui sert d'école, j'ai trouvé, réunis dans une chambre, 20 enfants, on faisait une leçon de lecture. Sur ma demande, un bambin de 10 ans s'avança et me lut un passage de la Bible. Devant les élèves, étaient placés des cahiers remplis d'une bonne écriture moyenne et ferme ; en les questionnant sur la leçon de lecture, je pus constater qu'ils s'intéressaient à

leurs études. Le maître gagne 8 roubles par semestre. La colonie comprend plus de 100 adultes, tous savent lire et écrire l'hébreu et le russe ; leur instruction est à peu près équivalente à celle de nos écoles communales. Les enfants, garçons et filles, travaillent tous les jours pendant quelques heures dans les champs avec leurs parents. Sur ma prière, on appela les enfants occupés dans les champs et on les fit lire et écrire ; tous écrivaient leur nom en hébreu et en russe. Les exercices de classe feraient rougir certains écoliers de mon pays. Une petite fille de 6 ans lisait couramment la Bible, sans aucune hésitation et sans même épeler les mots. Tous les enfants étaient propres, mais pauvrement mis, respectueux et se tenant bien. Récemment, quelques-uns des colons demandèrent l'autorisation d'acheter des terres contiguës à la colonie, que des propriétaires étaient disposés à leur vendre. L'autorisation fut refusée, sous prétexte que le gouvernement ne veut pas qu'on vende de terres aux juifs. Les habitants de cette colonie émigrent principalement en Amérique. Durant les cinq dernières années, 20 adultes sont partis. Quelquefois, ils vont dans les villes voisines en qualité de cochers.

Une vingtaine de colons se tenaient dans la pièce où je travaillais, tous paraissaient connaître un peu la vie américaine. Ils voudraient aller en Amérique, s'ils en avaient les moyens. « Notre pays est si pauvre, disent-ils, que nous n'arrivons pas à nous suffire. » Je leur demandai si, au cas où ils iraient dans un autre pays, ils se fixeraient dans les villes.

« Non, me répondirent-ils, nous ne pouvons pas plus vivre sans champs qu'un poisson ne peut vivre sans eau. Nous sommes nés fermiers et voulons le rester jusqu'à la fin de nos jours. » Nous leur avons demandé pourquoi ils désiraient aller en Amérique. Une ménagère se fraya un passage au milieu des hommes et me dit ces paroles touchantes : « Notre vie à nous est perdue, mais nous voulons améliorer le sort de nos enfants. » Ils me demandaient des renseignements sur l'Amérique, le sol, la nourriture, l'irrigation des terres, le prix de la main-d'œuvre, des produits de la culture ; ils témoignaient d'un vif intérêt pour ces questions en même temps qu'une connaissance approfondie de tout ce qui concerne l'agriculture. La colonie possède 30 chevaux et 60 vaches.

Les constructions, quoique vieilles, sont bien entretenues et aussi propres à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il y a absence complète d'arbres, les arbres fruitiers ne poussant pas dans cette région. Comme personne ne savait que je devais visiter cette communauté, on n'avait pas pu préparer une chambre pour me recevoir. C'était le vendredi et toute la communauté se disposait à célébrer le sabbat. Je suis entré dans toutes les maisons. Il n'y a guère de grande différence entre elles ; partout, on remarquait la même propreté. Autour de la maison, l'herbe verte était bien entretenue, unie et coupée comme une pelouse. Il n'y avait pas de ces arrière-cours où l'on laisse s'accumuler toutes sortes de débris. Les granges étaient aussi soigneusement tenues que les maisons ; le contenu entassé avec beaucoup

d'ordre : il se composait de lentilles, de pois et de haricots. Pour nous rendre à Dekshni, nous avons traversé un village russe, qui en est distant d'environ 2 verstes et que nous avons visité. Les maisons y étaient horriblement délabrées et sales. Quoiqu'il ne compte que 40 habitants, il y a un cabaret, situé dans une des maisons les plus spacieuses. Ni école, ni instituteur, ni rien qui indique l'économie et le soin. Dans la rue principale, une mare de boue, de près de cinquante pieds, s'étendait jusqu'aux maisons ; la voiture y enfonçait jusqu'aux essieux ; les pourceaux s'y vautraient et il s'en dégagait une horrible puanteur. Avec quelques charretées de terre, on aurait pu faire disparaître ce foyer de pestilence, qui existe probablement depuis la fondation du village.

Les colonies de Leypoon et Ponashysterz ne diffèrent pas essentiellement de celle de Dekshni, sauf qu'elles sont plus grandes. Ces villages, qui existent depuis 1848, démentent l'accusation portée contre les juifs de n'être pas aptes aux travaux agricoles. Tous les colons avec lesquels je me suis entretenu m'ont déclaré qu'ils désiraient rester dans le pays. N'était la sévérité des lois, qui les forcent à abandonner leurs terres, ils ne demanderaient pas à partir ; mais l'étendue des terres mises à leur disposition devient insuffisante pour nourrir le nombre croissant des colons. Puisque les règlements anciens ont été abolis par les lois de mai, il ne leur restait d'autre ressource que l'émigration. La conclusion suivante s'est donc imposée à mon esprit : si ces hommes peuvent gagner leur vie sur ce sol, dans

ces conditions si défavorables, élever leurs enfants, en faire des hommes utiles et leur donner une assez bonne instruction, ils réussiraient infiniment mieux dans un pays où ils seraient traités comme les autres êtres humains.

### **Bialystok.**

*3 septembre 1891.* — Le commissaire Weber se rendit à Bialystok après avoir laissé le commissaire Kempster à Wilna. La ville de Bialystok est située près de la frontière russo-polonaise ; elle compte environ 60,000 habitants, dont 36,000 juifs, 10,000 Polonais, 10,000 Allemands et environ 5,000 Russes. C'est un centre manufacturier ; environ 150 fabriques de draps, plus ou moins importantes, sont disséminées dans la ville et aux alentours. Il y a aussi un grand nombre de manufactures de tabacs. A nos questions concernant la situation commerciale, nous avons reçu partout la même réponse : Le commerce est paralysé, les bénéfices sont très faibles, la concurrence est acharnée ; les ventes ont diminué par suite de l'incertitude du lendemain et des risques croissants que l'on court en faisant crédit. Les parents juifs hésitent à envoyer leurs enfants dans les écoles supérieures, dans la mesure même où celles-ci leur sont encore ouvertes. Les artisans et les hommes de peine qui ont du travail ne sont occupés qu'une partie de l'année et ne touchent que de maigres salaires.

La plupart des fabriques emploient des machines

mues à la main. Dans les établissements où l'on se sert de la vapeur, on n'a que des ouvriers chrétiens, parce que les juifs chôment le samedi et que les règlements de police interdisent le fonctionnement des machines à vapeur le dimanche ; si l'on y employait des juifs, les machines resteraient inactives deux jours par semaine. Un grand industriel nous a dit que les relations entre les juifs et les chrétiens sont bienveillantes et *fraternelles*.

L'obtention d'un passeport pour l'émigration est accompagnée de graves difficultés. On exige cinq ou six pièces qui, avec les timbres, coûtent chacune 80 kopecks. Il faut également faire des démarches à Grodno. Le prix du voyage, les autres dépenses, y compris les sommes nécessaires pour faire mouvoir les rouages de la police, font monter les frais à 20 ou 25 roubles. Aussi, beaucoup d'émigrants vont-ils jusqu'à la frontière sans passeport et, grâce aux « complaisances » de la police, économisent ainsi de quoi payer les frais du voyage de la frontière jusqu'à Hambourg. C'est pour cela qu'il est difficile de déterminer exactement le nombre des émigrants. Partout, j'ai entendu parler de l'expatriation vers l'Afrique, l'Australie, l'Amérique du Sud, la Palestine, l'Angleterre, mais surtout vers les Etats-Unis. Beaucoup de juifs ont des parents qui sont déjà fixés aux Etats-Unis et qui envoient des descriptions enthousiastes de notre pays ; quelques-uns reçoivent de ces parents de l'argent pour leurs besoins et pour leurs frais de voyage. Ici, les juifs aisés paraissent moins redouter d'être vus avec nous. Sous beaucoup de rapports, la civilisation est

plus avancée ici qu'à l'intérieur de la Russie, probablement à cause du voisinage de la frontière. Les pionniers dans les entreprises industrielles, les initiateurs de ce qu'en Amérique nous appellerions le progrès, sont des juifs. Presque tous lisent et écrivent l'hébreu, un grand nombre d'entre eux connaissent le russe et l'allemand, quelques-uns le polonais et le français. La jeune génération connaît peu le polonais.

J'ai visité la manufacture de drap de H... qui, dans les moments favorables, occupe 50 ouvriers; à présent, il n'y en a que 20. Sur 24 métiers à tisser à la main, 18 seulement fonctionnent, par suite de la pénurie des affaires. L'année dernière, ils marchaient tous. M. H. fabrique des marchandises de première qualité et doit, par conséquent, payer les salaires les plus élevés. Les tisserands gagnent 8 roubles par semaine, les apprentis 1 rouble 1/2 et les apprenties de 1 rouble 1/2 à 2 roubles. Un de ces tisserands dépense 40 à 50 roubles par an pour l'éducation de ses enfants, et 8 roubles annuellement pour des œuvres de bienfaisance. Un autre, H..., me dit qu'il va partir pour l'Amérique parce que les salaires sont trop faibles et ne suffisent pas à l'entretien de sa famille. Autrefois, il gagnait 10 roubles par semaine; à présent, il n'en gagne que 6 en moyenne; il a une femme, 4 enfants et son beau-père à nourrir. Il a, aux Etats-Unis, un frère qui gagne 8 à 10 dollars par semaine comme apprêteur; il y est depuis 3 ans et se déclare très satisfait de sa situation. H... partira d'abord et fera venir sa famille plus tard.

Nous visitons ensuite une manufacture de tabacs appartenant à un juif. Après quelques pourparlers, l'agent du fisc, qui y était posté, nous permit d'entrer. Mais le propriétaire, craignant sans doute que la bonne foi de ce fonctionnaire n'eût été surprise, protesta avec énergie contre notre entrée. Il semblait saisi de panique et nous prenait pour des agents de la police secrète. Nous mîmes fin à son inquiétude en nous retirant promptement.

La tannerie de M.... occupe 90 ouvriers, dont 10 seulement sont chrétiens. Les principaux bâtiments de la tannerie sont à environ 7 milles de la ville. Le propriétaire parle de l'avenir avec autant de découragement que les autres et attribue le mauvais état des affaires aux mêmes causes. N'espérant aucune amélioration prochaine, il est allé dernièrement à Jérusalem dans l'intention d'y transporter ses affaires. Mais il dit que la situation des habitants y est déplorable, qu'ils sont pauvres, marchent pieds-nus et ont plus besoin de pain que de souliers.

Je visitai ensuite l'établissement de M. N..., qui est dans les affaires depuis 50 ans et passe pour être le premier fabricant de drap qui se soit fixé dans la région. Il a des machines à vapeur et à la main et occupe environ 70 ouvriers. Dans son usine à vapeur, il n'a que des ouvriers chrétiens, pour les motifs déjà exposés. Il déclare aussi que les affaires vont fort mal, que récemment les manufacturiers se sont réunis pour se concerter en vue de réduire le salaire des ouvriers. Il refusa de se joindre à eux, disant que c'est à peine si les ou-

vriers ne mouraient pas de faim et que, plutôt que de diminuer leurs salaires, il fermerait son usine. Toutes ses machines à la main sont en activité et fonctionnent pendant quelques heures par jour, de telle sorte, aucun de ses ouvriers ne chôme complètement.

Je m'arrêtai dans la boutique d'un forgeron. Celui-ci, à ce que me dit M. N..., martèle dès 3 heures du matin. Son ouvrier est un ancien soldat qui a servi pendant 5 ans dans le Caucase. Après avoir fait son service, il était retourné au village qu'il avait habité avant de tirer au sort. Mais on lui dit qu'il avait « changé de résidence », et il a été forcé de partir pour le Territoire. Nous avons aussi rencontré chez le forgeron une femme qu'il avait recueillie momentanément par charité. Elle raconte qu'elle avait vécu pendant 24 ans dans le même village avec son mari et ses enfants. Ils cultivaient une terre prise à bail et tenaient une laiterie. Une autre personne proposa de reprendre le bail à un prix plus élevé, le propriétaire accepta; ils durent donc abandonner l'exploitation. Ils voulaient louer une ferme dans une autre partie du village, mais on le leur défendit sous prétexte que ce serait un changement de résidence. Le fils du forgeron, qui est tisserand, est parti pour l'Amérique il y a environ six semaines, mais il n'a pas encore donné de ses nouvelles.

Voici des indications sur les salaires moyens payés dans les différents établissements que nous avons vus et telles qu'elles nous ont été fournies par les ouvriers et confirmées par les patrons :

Les charpentiers, en été, 5 à 6 roubles par semaine; 3 roubles en hiver, quand ils ont du travail.

Les maçons, 4 à 8 roubles par semaine. Les aides-maçons, 30 kopecks par journée de dix heures et demie. Pas de travail en hiver.

Les hommes de peine, 40 kopecks par jour en été; point ou très peu d'ouvrage l'hiver.

Un contre-maître vu dans une tannerie gagne 10 roubles par semaine. Il a vécu autrefois à New-York et à Newark, où il gagnait 2 dollars  $1/2$  ou 3 dollars par jour; mais il est revenu en Russie parce que sa femme ne voulait pas aller le rejoindre en Amérique.

Les tanneurs gagnent de 2 roubles  $1/2$  à 6 roubles par semaine.

Un paveur nous a déclaré qu'il se faisait 4 roubles par semaine, en été, et 2 en hiver, quand il avait de l'ouvrage. Cet homme a 6 enfants et dépense 16 roubles par an pour leur instruction. Un petit garçon de 10 ans était occupé à aider son père; il gagne 15 kopecks par jour. Un autre garçon, d'environ 15 ans, touche 25 kopecks par jour, mais en hiver, tous deux sont sans ouvrage; ils donnent à leurs parents l'argent qu'ils gagnent.

Les tisserands gagnent 5 à 8 roubles par semaine, quand ils sont occupés d'une façon suivie; les apprentis 1 rouble  $1/2$ ; les femmes et les jeunes filles de 1 rouble  $1/2$  à 2 roubles  $1/2$ .

Un garçon, qui gagne 1 rouble 30 kopecks par semaine, nous raconta que son père, son frère et sa sœur sont partis pour New-York, il y a environ un

an ; il ne sait pas ce qu'ils gagnent, mais ils envoient de l'argent à sa mère, qui a obtenu ses brevets au lycée et qui reste ici avec 4 enfants et sa vieille mère. Ils espèrent aller bientôt rejoindre le reste de la famille à New-York, et les camarades du petit garçon l'envient beaucoup à cause de l'avenir brillant qui s'offre à lui. Un autre jeune homme gagne 3 roubles par semaine ; il en donne une partie à ses parents, paie ses dépenses personnelles et économise le reste pour le voyage d'Amérique. On nous a parlé d'un autre apprenti qui recevait 1 rouble 50 kopecks par semaine, dépensait 50 kopecks par semaine et économisait le reste ; il est parti pour l'Amérique en juillet dernier.

En revenant à l'hôtel, nous avons été agréablement surpris de trouver la carte de MM. X... père et fils, sur laquelle était écrit en anglais : « Nous sommes Américains et nous vous serions obligés de nous indiquer l'heure à laquelle nous puissions vous rendre visite. »

Nous leur fixons un rendez-vous. Le père nous raconte qu'il est né dans le voisinage de Bialystok, s'y était marié, puis était parti, il y a une vingtaine d'années, pour l'Amérique. Il a d'abord travaillé comme homme d'équipe sur une ligne de chemin de fer, puis il visita différentes régions de notre pays et enfin se fixa à Hamilton (Canada), où il amassa une honnête aisance. Sa femme, étant très attachée à son pays natal, le supplia de revenir en Russie ; c'est ce qu'il fit, emportant avec lui le fruit de son travail. Il s'est établi à Bialystok, où il a fondé une fabrique. Sa sagacité naturelle, jointe à

l'expérience acquise en Amérique, lui a permis d'avoir facilement raison de ses concurrents. Il nous a dit qu'il occupe à présent environ 250 ouvriers ; sa principale fabrique est à 7 milles de la ville. Il donne à ses employés le salaire courant : 1 ou 2 roubles par semaine aux femmes et aux enfants, 3 roubles aux hommes.

5 septembre 1891. — Le commissaire Kempster nous ayant rejoint, nous avons visité ensemble l'asile israélite des vieillards. Cet établissement est entretenu au moyen de la taxe sur la viande que paient les juifs, et renferme 20 hommes et 20 femmes. Le bâtiment était en réparations ; tout indique que les pensionnaires y sont confortablement installés.

Nous avons ensuite visité un établissement ayant un caractère nouveau et intéressant, l'*Association du prêt charitable*. Il y a deux institutions de ce genre dans la ville, établies d'après le même principe. Celle que nous avons visitée, fondée il y a huit ans, a un capital de 6,500 roubles ; l'autre, de 8,000. Ce sont des établissements qui prêtent de l'argent aux pauvres sans intérêts, sauf 1 kopeck par rouble pour couvrir les frais de bureau. Ceci contraste agréablement avec les monts-de-piété dirigés par les autorités dans la ville de Minsk, où l'intérêt exigé est de 18 0/0 par an. Pour les détails, l'*Association* est organisée comme les monts-de-piété, sauf que l'emprunteur n'a à payer que la petite somme mentionnée ci-dessus et que l'argent emprunté peut être remboursé par acomptes très faibles, fixés par l'emprunteur lui-même. Celui-ci

doit rembourser au moins  $\frac{1}{3}$  du prêt tous les mois ; mais des délais lui sont facilement accordés.

Pendant les deux dernières années, les administrateurs n'ont pu satisfaire à toutes les demandes qui leur ont été adressées, et aujourd'hui, tout le capital des deux établissements est en circulation. Jusqu'à présent, ils ont rarement été obligés de vendre les objets donnés en gage. Ils ne retirent pas plus de 200 roubles par an de ces ventes, quoique le nombre des prêts faits depuis 3 ans soit considérable. Les objets donnés en gage sont : de la bijouterie, des lampes, des samovars, des vêtements, des pendules et toutes sortes d'ustensiles de ménage.

Ces objets disent assez quelle est la misère de ces pauvres gens ; des bijoux et d'autres articles assez coûteux donnés en gage montrent clairement que le besoin ne se fait pas sentir uniquement dans les rangs inférieurs de la population.

Il existe encore une autre association de prêts gratuits, dirigée par des dames juives. L'emprunteur n'a besoin que d'un certificat émanant d'une personne connue, déclarant qu'il est digne d'intérêt.

Nous avons parcouru un hôpital juif pouvant contenir 70 malades, hommes et femmes. Il reçoit 10,000 roubles par an sur les fonds provenant de l'impôt juif sur la viande. Avec les revenus de terres qui lui ont été données dans des temps plus prospères, et quelques souscriptions annuelles, le chiffre des recettes s'élève à 5,000 roubles environ par an et suffit à couvrir les dépenses. Il y existe aussi un dispensaire pour les pauvres qui, pour 10

kopecks, distribue des ordonnances qu'il suffit de présenter aux pharmaciens de la ville. Pendant le mois d'août, on a distribué 604 ordonnances.

L'hôpital est propre, bien aéré, et les malades paraissaient bien soignés.

Visite à une école juive. Elle compte 75 élèves de 8 à 12 ans. L'établissement coûte annuellement environ 3,300 roubles, dont 2,500 proviennent de l'impôt sur la viande, et le reste de souscriptions juives. Il n'y a que 2 heures de classe par jour, vers le soir. Dans la journée, les enfants travaillent pour gagner quelques kopecks. Cette institution prouve une fois de plus l'ardent désir des juifs de faire instruire leurs enfants.

### Grodno.

6 septembre 1891. — Nous sommes arrivés à Grodno le samedi, et comme d'habitude, nous remettons nos passeports à l'hôtel. Le lendemain matin, nous recevons l'ordre de nous présenter devant le *pristav*. C'est la première fois que l'on nous fait comparaître devant un fonctionnaire, car jusque-là, nos passeports avaient été visés et renvoyés promptement. Comme nous n'avions que peu de temps à passer ici, ce retard nous causa quelque mauvaise humeur. Un des notables de la ville, dont nous avons fait la connaissance auparavant, nous accompagna.

En arrivant au bureau du *pristav* nous fûmes introduits dans une petite salle où se trouvaient 2

commis et 8 gendarmes. Il y avait là, accroupis dans un coin, un pauvre juif, sa femme et leurs deux enfants, dont l'attitude indiquait la frayeur, la pauvreté et la souffrance. Nos passeports sont déposés sur la table; chacun d'eux est examiné soigneusement; après quoi, on nous questionne et on enregistre nos réponses. Le secrétaire de la commission eut d'abord à décliner ses noms, âge et religion. Un des commissaires, interrogé sur sa religion, répondit sèchement: « Américain ». Cette réponse sembla troubler un instant le fonctionnaire, qui évidemment, ne connaissait pas cette « confession », mais elle fut purement et simplement enregistrée. On posa la même question à l'autre commissaire; le *pristav* adressa alors quelques mots en russe à son commis; notre interprète nous les traduisit plus tard; ils signifient: « Les Américains n'ont pas de religion ».

Notre première visite fut pour un chantier de bois situé sur les bords du Niémen. Le bois est apporté dans la ville sur des radeaux et reste exposé sur le fleuve jusqu'à la vente; alors, des ouvriers le portent à terre. Les rives sont en pente et les hommes enfoncent souvent dans l'eau jusqu'à la taille. A ce travail, qui est très pénible, ils gagnent 50 kopecks par jour. Comme c'était un dimanche, il y avait peu d'ouvriers occupés au travail, mais, sur le pont, nous vîmes nombre de pauvres gens en quête d'une occupation quelconque. Ils s'imaginaient évidemment que nous étions des acheteurs et se pressaient autour de nous, offrant leurs services.

Un homme assez âgé se montrait particulièrement pressant. « Nous avons besoin de pain, disait-il, mes enfants ont faim; faudra-t-il donc que nous nous jetions à l'eau ? »

De là, nous nous sommes rendus au vaste établissement de S. et R., qui possèdent une manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Ils sont dans ce commerce depuis 21 ans et occupent 12 à 1,300 ouvriers, tous juifs : 850 femmes et 400 hommes. Le travail se fait dans un grand bâtiment à trois étages, clair, bien aéré et qui n'est pas encombré. On nous dit que leurs affaires étaient assez prospères, et nous avons découvert, après inspection, pourquoi ils pouvaient facilement défier la concurrence. Les propriétaires sont des hommes énergiques, éclairés et employant les machines les plus perfectionnées, à l'encontre des autres manufactures de tabac, où le travail se fait à la main. Dans les bureaux, nous avons vu des diplômes et des brevets attestant la valeur de leurs produits et obtenus dans diverses expositions internationales, entre autres, à celle de la Nouvelle-Orléans. Voici le salaire des employés : ingénieur en chef, 180 roubles par mois; quelques-uns des contre-mâîtres, 10 roubles par semaine; parmi ces derniers, il s'en trouve un qui a inventé et construit plusieurs machines à fabriquer du papier à cigarettes. Les autres employés reçoivent de 35 kopecks à 5 roubles par semaine, selon l'âge, l'expérience et l'habileté. Ils travaillent de 6 heures du matin à 9 heures du soir, avec deux heures pour les repas. Leur âge varie entre 8 et 70 ans, mais comme la loi exige qu'on

n'emploie pas d'enfants au-dessous de 12 ans, le plus petit gamin répond vivement : « J'ai 12 ans. » Il était clair que seule la nécessité pressante forçait ces pauvres petits à travailler. Dans les 5 derniers mois, environ 60 femmes et jeunes filles employées dans la maison, sont parties pour l'Amérique avec des billets ou de l'argent envoyés par leur mari ou des parents qui les y ont précédés.

Les enfants que nous avons questionnés ont tous répondu qu'ils savaient lire l'hébreu et le russe. Au sujet de l'honnêteté et de la sobriété de ces gens, le propriétaire nous a dit : « Depuis la création de l'établissement, il n'y a pas eu un seul cas d'ivrognerie ou de vol, et la moralité des ouvrières est très élevée. »

Dans le voisinage, on construisait un grand bâtiment en briques. Nous avons vu là des enfants de 9 à 12 ans portant dans des boîtes, accrochées au dos comme des sacs de soldats, des briques et du mortier jusqu'au sommet de la construction. Le salaire de ces enfants était de 1 rouble  $1/2$  par semaine, sans nourriture.

Visite à l'hôpital juif, qui contient 80 malades ; les frais de l'établissement sont couverts par l'impôt sur la viande et des souscriptions privées. Cet hôpital ne se borne pas à recueillir les juifs de la ville ; il reçoit aussi ceux des villes et bourgs des environs. Il paraît bien dirigé et les malades sont bien soignés, mais l'argent manque et il faut procéder avec la plus stricte économie. Nous y avons rencontré un jeune homme, qui nous souhaita la bienvenue en bon anglais. Il est citoyen améri-

cain, et a vécu 9 ans dans l'Etat de New-York ; il est revenu dans sa ville natale, il y a quelques semaines, pour se marier et comptait repartir avec sa jeune femme pour son pays d'adoption. C'est un beau et robuste jeune homme, dont la tenue contrastait avec celle de ses anciens amis. Sa bonne mine et le fait qu'il gagnait en Amérique de 18 à 22 dollars par semaine, pour un travail qui lui eut rapporté ici 4 roubles, suffirent à expliquer l'émigration de plusieurs de ses amis.

Il rencontra toutes sortes de difficultés pour rentrer dans son pays natal. Il avait un passeport dûment visé à Brême, qu'il présenta à la frontière russe ; mais quand il eut déclaré qu'il était juif, on l'informa qu'il ne pouvait aller plus loin. Il expliqua qu'il était venu pour se marier, et qu'il avait l'intention de retourner en Amérique avec sa femme au bout d'une semaine. On lui dit d'écrire au gouverneur de la province ou au ministre de l'intérieur à Saint-Petersbourg, et qu'il pourrait avoir leur réponse au bout de 4 semaines. Il déclara qu'il ne pouvait attendre si longtemps ; on lui suggéra alors l'idée de télégraphier ; de cette façon, il recevrait probablement une réponse au bout de 8 jours. Comme la date de son mariage avait été fixée à l'avance et qu'il devait avoir lieu deux jours plus tard, il laissa là ses bagages et passa clandestinement la frontière ; au bout de quelques jours, il repartit et, depuis, nous l'avons vu de l'autre côté de la frontière.

Nous nous sommes arrêtés à l'atelier de reliure de M. X., qui avait été expulsé de Moscou, bien

qu'il eût honorablement rempli ses devoirs militaires et qu'il fût un artisan d'une valeur reconnue. Il est arrivé ici il y a quelques mois ; il a amené de Moscou, sur leur demande, 10 de ses ouvriers. Il conserve encore quelques clients de Moscou, à cause de la supériorité de son travail.

Au moment où nous nous rendons à la gare, nous sommes accostés par un jeune homme qui nous demande s'il pourrait entrer dans un collège en Amérique. Il avait commencé ses études dans un gymnase russe, et comme il se disposait à partir pour notre pays, il voulait savoir si sa religion l'empêcherait d'être reçu dans un établissement scolaire en Amérique. Nous l'avons rassuré en lui disant que chez nous on ne considérait que le degré d'instruction et qu'un examen seul déciderait de son admission.

### **Varsovie (Pologne russe).**

Nous quittons Grodno le 6 septembre à midi, et arrivons à Varsovie le même jour à 8 heures du soir. Quelle différence entre le Territoire et ce qui fut l'ancien royaume de Pologne ! Les champs sont plus fertiles et mieux cultivés ; les constructions ont meilleur aspect et, quoique beaucoup de toits soient couverts de chaume, les maisons ont un air soigné et propre que l'on ne voit pas dans la Russie proprement dite. Les jardinets qui existent dans les gares de chemin de fer et autour de beaucoup de maisons à un seul étage, de même que le cos-

tume et la mine des habitants dénotent un degré de civilisation plus avancé qu'en Russie. Jusqu'à présent, les juifs de Pologne n'ont pas eu à souffrir des ordres rigoureux qui ont refoulé leurs coreligionnaires de l'intérieur vers le Territoire et ceux des villages et des campagnes vers les villes et bourgs ; mais les plus clairvoyants considèrent ici comme temporaires les avantages dont ils jouissent encore.

*7 septembre 1891.* — Un homme éclairé, qui a vécu de longues années en Pologne, nous a fourni sur les causes de l'émigration les renseignements suivants :

Ce n'est pas pour des raisons d'humanité qu'on nous accorde des libertés presque égales à celles des chrétiens, mais uniquement parce que les autorités, dans le but de russifier le pays, s'efforcent d'affaiblir l'influence des Polonais dans leur ancien royaume : c'est pour cela que les soldats polonais sont envoyés en garnison en Sibérie, dans le Caucase ou dans l'intérieur, partout, sauf en Pologne. Dans le but d'enlever des terres aux Polonais, on permet aux juifs d'en acheter ou d'en prendre à ferme. Toutefois, l'acquisition des propriétés, qui est facile pour les chrétiens, l'est moins pour les juifs. Par exemple, un petit paysan chrétien peut vendre son bien à un chrétien mais non à un juif ; les juifs ne peuvent donc acheter que de vastes domaines. Les propriétaires de ce genre de domaines n'ayant aucun désir de s'en défaire lorsqu'ils en tirent de bons revenus, les juifs ne peuvent acquérir par conséquent que de grandes propriétés qui n'ont plus de valeur, mais dont le prix est cependant au-dessus de leurs moyens. Il est vrai que des juifs opulents pourraient acheter de

vastes terrains et les morceler, les prix étant relativement bas en ce moment, mais l'incertitude du lendemain et la crainte de restrictions imminentes paralysent ce genre de transactions, qui pourraient offrir un débouché aux juifs qui encombrant le Territoire. Un juif peut prêter sur hypothèques, mais si la terre hypothéquée est vendue sur saisie, il n'a pas le droit de l'acheter et se trouve sous la dépendance d'acheteurs non juifs.

Les grands propriétaires fonciers ne peuvent pas aisément vendre leurs domaines par lots, car l'ensemble des propriétés est généralement grevé d'hypothèques au profit d'institutions religieuses ou de banques. Les autorités s'efforcent de surveiller la vente de ces grands domaines possédés par des Polonais, afin de détruire l'influence que ceux-ci, secondés par le clergé polonais, exercent sur le peuple des campagnes environnantes. La politique du gouvernement russe vise aussi à gagner les petits fermiers polonais ; de là, l'établissement d'une banque territoriale, qui avance aux petits fermiers environ 60 0/0 du prix d'achat de leur ferme ; mais les juifs, comme toujours, ne peuvent profiter de cet avantage. Voici une autre preuve du désir de la Russie de restreindre l'influence polonaise : Pendant longtemps, dans les stations des chemins de fer et à l'intérieur des wagons, les avis aux voyageurs étaient imprimés en français, en russe, en allemand et en polonais ; l'année dernière, on a supprimé le polonais ; et cette mesure a été appliquée dans toute la Pologne. Tous les facteurs des gares sont polonais ; l'année dernière, on leur a interdit de parler le polonais ; ils doivent répondre en russe, et beaucoup d'entre eux ne savent cette langue qu'imparfaitement. Pour comprendre combien cette mesure intéresse les voyageurs de Varsovie, on n'a qu'à considérer que, sur 450,000 habitants, environ 12,000 seulement sont russes et 270,000 polonais ; le

reste se compose d'allemands et de juifs. Dans ce chiffre, nous ne comptons pas près de 20,000 soldats russes, qui forment la garnison; il y a à peu près 200,000 soldats dans toute la Pologne.

Quoique la situation des juifs soit bien meilleure ici que celle de leurs frères du Territoire, ils ne sont pas complètement à l'abri des lois russes. C'est ainsi qu'un commissaire juif, agissant avec la sanction et sous la surveillance du gouvernement, perçoit un impôt sur le revenu de tout juif aisé, les artisans exceptés; cette taxe varie entre 3 et 225 roubles par an. On autorise les juifs à prélever sur cet impôt les appointements de leurs rabbins (l'approbation du gouvernement est cependant exigée), les dépenses occasionnées par quelques écoles professionnelles et un hôpital juif. Cette taxe, qui frappe les juifs seuls, est indépendante des autres impôts qu'ils paient comme tous les sujets de l'empire. Jusqu'à présent, les relations ont été, sinon cordiales, au moins déférentes entre Polonais et juifs; mais les préjugés antisémitiques ont vraisemblablement été encouragés par les Russes, de manière à les exciter les uns contre les autres, ce qui profiterait à la politique de russification.

..... On prétend que l'antipathie témoignée aux juifs est inspirée par leurs pratiques usuraires. J'admets que cette accusation soit fondée pour quelques-uns d'entre eux, mais il faut se rappeler que c'est la situation créée par les lois restrictives et la législation exceptionnelle qui a développé chez les juifs ces dispositions mauvaises et répréhensibles. Que l'Empereur lance un édit déclarant que, passé une certaine date, aucune promesse écrite, aucun billet ou autre engagement, remis par un chrétien à un juif (sauf les transactions ordinaires), ne sera valable et ce commerce cessera aussitôt.

Un Polonais influent, membre de l'Eglise orthodoxe, dont la famille a été éprouvée lors du soulèvement de 1863, et qui a été exilé pendant quelques années en Sibérie, nous a fait la déclaration suivante au sujet de la situation des juifs :

Varsovie fut autrefois la fière capitale d'un royaume ; ce n'est plus maintenant qu'une ville de province. Jusqu'à présent, la pression exercée sur les juifs ne s'est pas fait sentir gravement ici. Ceux que les édits ont chassés de l'intérieur de la Russie, ou ceux que la nécessité force à quitter le Territoire, ne tiennent pas à rester en pays russe, car ils pensent que leur séjour n'y serait que momentané et par conséquent ils préfèrent se rendre dans un pays d'où on n'ait pas la perspective prochaine d'être expulsé. Pourtant, des personnes bien renseignées croient qu'avec le temps, les mesures qui écrasent les juifs en Russie seront appliquées en Pologne. Par suite de ce sentiment d'instabilité, toutes les transactions commerciales sont faites sous la crainte de la crise imminente. Les juifs ne veulent pas acheter de terres, même au quart de leur valeur, et cela vous montre combien la situation financière est déplorable.

8 septembre 1891. — Le consul américain, M. Joseph Rawicz, qui nous a reçus avec beaucoup d'amabilité, nous a offert ses services pour faciliter notre enquête, bien qu'il se soit très peu occupé de l'émigration.

Voici quelques chiffres sur les salaires et la nourriture à Varsovie : charpentiers, serruriers, forgerons, peintres, ferblantiers et vitriers, 5 à 8 roubles par semaine, en été ; pas de travail en hiver. Hommes de peine, 50 à 80 kopecks par jour ; cordonniers et tailleurs, 4 à 5 roubles par semaine ;

giletières, 2 à 3 roubles par semaine ; ouvriers des fabriques, environ 25 0/0 de plus qu'à Grodno ; charretiers et cochers de fiacre, 5 roubles par semaine. La nourriture n'est pas plus chère qu'à Grodno, mais les ouvriers vivent mieux. Le bœuf coûte 15 à 18 kopecks la livre russe ; le beurre environ 40 kopecks la livre ; les harengs salés sont le principal aliment des ouvriers et se vendent 3 à 4 kopecks pièce. Des bottes pour hommes coûtent 5 roubles ; des souliers de femmes, 3 roubles. Un costume de sortie, veste, gilet et pantalon, comme en portent ici les ouvriers, coûte environ 25 roubles ; un costume de travail, 15. Une casquette coûte 3 roubles et un pardessus 20. On estime que l'habillement d'un ouvrier coûte environ 30 roubles par an, et un costume doit durer 2 ou 3 ans. Un homme de peine dépense à peu près moitié moins qu'un ouvrier. En général, l'ouvrier ne peut louer qu'une chambre pour sa famille ; le loyer moyen est de 100 roubles par an, c'est-à-dire 7 à 12 roubles par mois, plus 20 roubles par an pour le chauffage. Ces chiffres montrent suffisamment ce qui provoque l'émigration, sans que nous ayons besoin d'énumérer encore toutes les autres causes. En réponse à nos commentaires sur la situation, un de nos interlocuteurs nous a dit, sans y mettre d'ironie : « Les frais d'enterrement sont peu élevés. »

Voici les considérations émises par un autre :

Jusqu'à présent, on n'a opposé aucun obstacle sérieux à l'exercice des droits civils des juifs, mais quelques gouttes, de temps à autre, indiquent que l'averse tombera bientôt sur eux. Par exemple, il y a 10 ou 12

fonctionnaires que l'on peut désigner sous le nom de *Juges consulaires*, qui ont le droit de régler les différends entre commerçants, et sont élus tous les ans par les négociants composant les guildes du commerce. Ces juges forment plusieurs divisions, et le chef de chacune est nommé par le gouvernement impérial. Les élections doivent être approuvées par le ministre de la justice, et bien qu'aucun décret n'interdise l'élection de juifs, trois ou quatre de ceux qui ont été élus cette année comme d'habitude, n'ont pas été acceptés par le ministre, et l'on a dû procéder à de nouvelles élections. Un des élus, juif de naissance, mais converti à la religion orthodoxe, a vu son élection promptement ratifiée par le ministre de la justice. Des juifs, qui, jusqu'à présent, étaient classés comme « petits fermiers, » avaient le droit d'acheter des lots de terre appartenant à d'autres fermiers de la même catégorie; il n'y avait aucune différence à ce sujet entre les Polonais, les juifs et les Russes; mais une récente loi du Sénat (décision n° 76), approuvée par l'Empereur le 11 Juin et promulguée le 16 Juillet 1891, déclare en substance, dans son paragraphe 5, qu'il est interdit aux juifs, même s'ils sont classés comme fermiers, de louer, d'acheter ou d'administrer d'aucune manière des lots de « petits fermiers. » Le paragraphe 6 du même document dit que dans la vente des lots de cette nature, il faut prouver que l'acheteur n'est pas juif. Voici un autre exemple : un juif nommé N... acheta d'un fermier, en 1872, un terrain, en accomplissant toutes les formalités nécessaires, et en faisant approuver légalement son achat; à cette époque, un juif avait le droit indiscuté de faire l'acquisition de terres. 16 ans après, en 1888, le fonctionnaire russe chargé de l'inspection des fermes, intenta un procès à N..., prétendant que son achat était illégal. Il est parfaitement exact que N... était classé

comme fermier, mais on ne veut plus que les juifs achètent des terres. Ce commissaire avait été averti qu'à une réunion du Conseil de l'Empire on avait regretté que des terres fussent vendues à des juifs ou à des étrangers. Devant le tribunal composé de fermiers et de nobles polonais, la vente faite à N... fut approuvée. Le commissaire en appela à une juridiction supérieure, composée de hauts fonctionnaires russes, dont la décision fut l'inverse de la première; la vente fut annulée et la propriété mise en vente par ordre du tribunal. N... en appela au Sénat (le tribunal le plus élevé de la Russie, qui a quelque rapport avec notre Cour suprême). Le 13 Mars 1891, le Sénat rendit un jugement contraire à celui énoncé ci-dessus, mais appuyé sur ce seul considérant, « que la question de la situation des juifs comme fermiers n'avait pas été soulevée à cette époque, et que par conséquent, le tribunal inférieur avait fait erreur ».

Nous avons visité la manufacture de cigares de Polakiewicz frères (des juifs), le plus grand établissement de ce genre en Pologne. Cette maison de commerce occupe un certain nombre de bâtiments à quatre étages, bien aérés, clairs et assez spacieux pour contenir 1,100 ouvriers, dont 20 seulement ne sont pas juifs. Les ouvrières ne ressemblaient guère à celles que nous avons vues dans les établissements similaires du Territoire. Là-bas, elles avaient l'air plus intelligent et conservaient une certaine apparence de distinction qui montrait que la nécessité seule les avait forcées à accepter cet emploi et qu'elles ne l'avaient pas toujours exercé. Beaucoup d'entre elles étaient jolies, tandis qu'ici les figures ne sont rien moins qu'agréables et ces femmes ne parais-

sent jamais avoir occupé un rang plus élevé dans la société. Nous avons appris que la plupart de ces femmes venaient de la Russie méridionale, où, en général, on ne voit pas d'ouvrières aussi jeunes que dans le Territoire. On estime que les salaires sont ici de 25 à 30 0/0 plus élevés qu'à Grodno.

L'*Association juive* patronne un mont-de-piété dirigé d'après les mêmes principes que celui de Bialystok. Cependant, on n'exige pas d'intérêts et, sur 2,400 prêts faits l'année dernière, dont quelques-uns de 1 rouble seulement, on n'a vendu que 114 objets mis en gage. Comme nous demandions si le chiffre des prêts indiquait une pauvreté croissante, on nous cita un grand nombre de personnes qui autrefois payaient la taxe spéciale établie sur les juifs et qui maintenant sont obligés d'emprunter sur gage. La valeur croissante des gages montrait aussi que les classes jadis aisées étaient amenées à avoir recours à cette institution.

Nous avons fait une visite à M. Block, conseiller d'État (non-juif), homme opulent et très cultivé, auteur d'un bon ouvrage de statistique et qui se prépare à en publier un autre sur l'état des juifs comparé à celui des non juifs. Il a commencé ce travail dans la pensée que la statistique présenterait les juifs sous un jour défavorable et justifierait, jusqu'à un certain point, quelques-unes des mesures prises contre eux. Ses recherches l'amenèrent à changer complètement d'opinion, et il espère maintenant que lorsque son travail sera terminé et qu'il aura été présenté à l'empereur, les mesures restrictives redoutées par les juifs de Pologne ne

seront pas décrétées. Suivant lui, les chiffres prouvent d'une façon concluante que les intérêts commerciaux de l'empire dépendent des entreprises juives, que les persécutions exercées dans la Russie centrale et le Territoire auront un résultat désastreux pour les Russes, et il espère qu'à la fin le bon sens reprendra le dessus. Il a aussi grande confiance dans la bonté de l'Empereur, et, persuadé que le souverain examine scrupuleusement toutes les pièces, pétitions ou documents qui lui sont adressés, il compte que son ouvrage, arrivant aux mains de l'empereur, amènera une amélioration dans la situation actuelle. Il a également exprimé la ferme conviction (comme d'autres l'avaient déjà fait) « que le rapport de notre commission jettera un jour éclatant sur les conditions existantes en Russie; devant être présenté à un gouvernement que ses intérêts particuliers ne rendent pas partial, et qui ne partage pas les préjugés antisémitiques, notre travail ne saurait manquer d'exercer une grande influence et d'amener une amélioration dans le sort des juifs persécutés. »

M. Block ajoute :

Les fonctionnaires du gouvernement sont plus ou moins sévères dans l'application des mesures restrictives édictées contre les juifs. Cette différence est due aux différentes interprétations données aux désirs des autorités ou de l'Empereur, et par conséquent, dès que les autorités auront fait savoir que le pouvoir central souhaite un adoucissement dans l'application de ces lois, une nouvelle manière d'agir sera inaugurée.

Ceux qui redoutent que le coup ne frappe la

Pologne, comme il a frappé le Territoire, ont suivant lui, des sujets légitimes de crainte, car le rapport soumis à l'examen de la commission désignée par le gouvernement a déjà reçu l'approbation du gouverneur général de la Pologne. Le gouverneur a ajouté qu'il conseillera d'abolir la clause qui autorise les juifs possédant le droit de rester dans les campagnes et dans les villages qu'ils habitent actuellement à donner l'hospitalité à leurs parents âgés ou infirmes et à pourvoir aux besoins de ces derniers. Il dit que l'on abuserait de cette indulgence et que des parents supposés ou des incapables seraient frauduleusement pourvus du droit de résidence dans les régions privilégiées.

L'ouvrage de M. Block présentera des statistiques comparées sur l'éducation, les professions, la criminalité, le service militaire, le commerce, etc. Il analysera aussi les statistiques officielles recueillies par les autorités, indiquant celles qui sont exactes et relevant les erreurs des autres. En matière de criminalité, les statistiques officielles présentent les juifs sous un jour plus défavorable que les chrétiens. Voici l'explication qu'en donne M. Block : Pour de simples délits commis par les juifs, on les cite devant le jury, et quand leur culpabilité est prouvée, ils sont inscrits sur les statistiques. Lorsqu'il s'agit de chrétiens, l'accusé est cité devant un tribunal inférieur, devant une espèce de juge de paix, et la peine étant plus légère, n'est pas enregistrée et n'entre pas dans les statistiques.

M. Block nous a expliqué que c'est à tort que presque tous les juifs qui émigrent sont désignés

comme commerçants et non comme agriculteurs. « Dans un pays nouveau, en Amérique par exemple, les émigrants ne peuvent pas acquérir des terres et monter une ferme avec les quelques roubles qui leur restent. Un grand nombre d'agriculteurs, faute de pouvoir se livrer à l'agriculture, font ainsi du commerce ou du colportage, et sont désignés à tort comme commerçants alors qu'en fait ils sont agriculteurs. »

Nos observations sur la Russie se sont arrêtées à Varsovie, car, de là, nous avons quitté le pays en nous dirigeant vers le sud.

### Conclusion,

Les nombreux cas que nous avons cités présentent des caractères expressifs ; ils offrent des exemples des différents degrés de persécution qui aggravent certainement les horreurs de la famine ; tous ces exemples nous ont été fournis dans des entrevues ou des investigations personnelles. Presque tous ont été confirmés, les plus importants s'appuient par des preuves indiscutables dont quelques-unes ont un caractère documentaire. En donnant ces exemples, nous nous sommes efforcés de reproduire, autant que possible, le langage simple employé par nos interlocuteurs. Nous avons évité d'embellir les faits, qui parlent assez éloquemment par eux-mêmes. En les rapportant, nous nous sommes efforcés de faire taire les sentiments qui souvent nous dominaient lorsque nous étions face à

face avec les misères et les besoins qui pressent ces êtres humains si traqués. Mais ces souvenirs, nous ne pourrons jamais les chasser de notre mémoire. Le chapitre est loin d'être complet; ce qu'il contient est considéré par nous comme authentique, et nous croyons qu'on y trouvera un récit convaincant de cette situation terrible qui n'a jusqu'ici été décrite que partiellement, et à laquelle on n'a généralement pas cru, à cause de son caractère incroyable.

Nous terminons le chapitre sur la Russie par l'exposé suivant :

En présence de ce fait que les mesures restrictives prises contre les juifs en Russie touchent 5 à 7 millions d'individus, qui, par suite, sont forcés d'émigrer et qui, pour différentes raisons (dont les principales sont la liberté individuelle et la liberté religieuse), se dirigent de préférence vers notre pays, nous avons donné à l'étude de l'émigration juive plus de temps qu'à aucune autre. Dans tous les pays que nous avons visités, la Russie exceptée, ce mouvement est dû à des causes normales. En Russie, l'émigration est due à des causes qui dépendent des autorités. Elle peut être enrayée par un édit impérial ou par l'ordre, donné en haut lieu, de cesser les persécutions. Ce fait s'est déjà produit après que les lois de mai 1882 eurent donné naissance à une formidable émigration vers notre pays. Elle fut arrêtée par les protestations venues de partout.

Quoique le principe de non-intervention dans le gouvernement et les affaires intérieures des pays étrangers soit reconnu et observé par toutes les nations, particulièrement par les Etats-Unis, on ne

peut considérer comme un acte bienveillant à notre égard la façon dont tant d'individus sont dépouillés de leurs moyens d'existence et contraints de venir dans notre pays, appauvris et découragés. Une protestation contre la continuation de pareilles mesures ne peut être regardée comme une violation de ce principe, à cause de l'influence qu'elles peuvent exercer sur nos propres affaires, alors même que l'on écarte la question d'humanité. Pousser vers notre pays des gens qui sont dans une situation telle que le devoir de nous protéger nous-mêmes entre en conflit avec l'esprit de nos institutions et nos sentiments habituels d'humanité, c'est là une politique qui appelle une protestation formelle, si formelle qu'elle ne peut manquer d'être entendue et d'être écoutée.

---



## APPENDICE<sup>(\*)</sup>

---

### **Les Colonies agricoles juives d'Ekaterinoslav.**

On dit fréquemment que les juifs cherchent à se soustraire aux travaux manuels et préfèrent, aux travaux agricoles, le métier de courtier ou de négociant. Il est évident que, dans beaucoup d'endroits, la population juive est plus apte au commerce qu'au travail des champs. Il en sera ainsi aussi longtemps que les juifs seront forcés de résider dans les villes. Est-ce que les autres éléments de la population des villes ou des centres manufacturiers se livrent au travail de production agricole? Si les juifs habitent presque exclusivement les villes, la faute n'en est pas à eux, mais à la législation qui les empêche de vivre ailleurs. Dans les villes du Territoire, la population juive fournit une

(\*) Les observations qui suivent sont extraites de la partie du rapport de MM. Weber et Kempster qui contient les pièces justificatives.

grande proportion d'artisans et d'ouvriers. Ce fait a été mis en évidence par le gouvernement russe lui-même, lorsque, par décret du 28 juillet 1865, il invitait les artisans juifs du Territoire à s'établir dans l'intérieur de la Russie; le but du gouvernement était, d'une part, de leur fournir un gagne-pain et, de l'autre, de débarrasser le Territoire de la pléthore d'ouvriers qui écrasait le marché. Malgré le départ d'un grand nombre d'artisans qui, en suite de ce décret, s'étaient établis dans l'intérieur, le Territoire demeurait tellement encombré que l'offre dépassait encore la demande. Tels sont les faits dans leur rigoureuse exactitude; mais pouvons-nous en tirer cette conclusion que les juifs soient incapables de tout travail agricole? Ces considérations nous amenèrent à faire une enquête et une étude approfondie sur les efforts tentés par le gouvernement pour propager le goût de l'agriculture parmi les juifs.

Le premier essai en vue de créer des colonies juives dans les provinces de Kherson et d'Ekatérinoslav, remonte à 1807 (\*). Dans cette création, on n'avait nullement pour but de résoudre la question juive, on se proposait plutôt de peupler des contrées désertes au moyen des juifs qui encombraient le Territoire et qui n'avaient pas de moyens d'existence. C'était là le but principal; il y en avait un autre, secondaire il est vrai, qui était d'expérimenter les aptitudes des juifs pour l'agriculture. Le doute qui planait sur leurs aptitudes était assez na-

(\*) En 1891, les colonies juives de Kherson et d'Ekatérinoslav comptaient environ 30,000 âmes (*Note du Traducteur*).

turel. Le système féodal établi dans l'ouest de l'Europe refusait aux juifs le droit à la possession de la terre ; sous l'empire de ce système, ils occupaient dans l'Etat une position semi-légale. Ils ne pouvaient pas acquérir de terres, pas plus qu'ils ne pouvaient devenir chevaliers, chefs militaires ou fonctionnaires. Ne pouvant ainsi avoir aucun contact direct avec l'agriculture, ils se confinaient nécessairement dans les villes, et la vie dans les villes ne leur permettait pas d'exercer d'autre industrie que celles qui sont pratiquées dans les villes. Le doute qui pèse sur les aptitudes agricoles des juifs pèse également, pour les mêmes causes, sur la population non juive des villes. Les paysans qui auraient fait un long séjour dans une ville redeviendraient de mauvais agriculteurs. Ils se sont faits à la vie des villes, qui demande des efforts intellectuels plutôt que physiques, qui exige plus de finesse et rend la lutte pour l'existence plus difficile parce que c'est avec les hommes qu'il faut lutter et non plus avec la terre. Pour les enfants de ces agriculteurs devenus citadins, la difficulté de s'accoutumer aux travaux agricoles est encore plus grande. Mais peut-on en conclure qu'il soit impossible de refaire à la longue d'un citadin un agriculteur ?

Une remarque intéressante, c'est que l'établissement des colons juifs a été soumis à une foule de lois et de règlements qui se contredisent et s'annulent mutuellement. Ces contradictions montrent combien les lois ou les règlements laissaient à désirer dans leur conception ou dans leur exécution.

Les changements continuels augmentaient les difficultés de l'entreprise, rendue déjà assez ardue par l'inexpérience des colons. De 1848 à 1855, le gouvernement fonda 17 colonies juives dans la province d'Ekatérinoslav. Les autorités avaient pris comme règle d'établir les juifs dans les districts incultes de cette province, les districts d'Alexandrov et de Maripol. Les colons venaient, pour la plupart, de Witebsk, Wilna, Kowno, Grodno et surtout de Mohilev, ville située dans le nord de la vieille Pologne. Il va sans dire que ces colons n'entendaient rien à l'agriculture. Ils perdirent beaucoup de temps à apprendre leur métier et à se construire des maisons. Une somme de 70 roubles, prélevée sur l'impôt juif sur la viande, avait été assignée à chaque famille.

La terre est noire, elle est bonne, mais les conditions météorologiques de la région ne sont nullement favorables à l'agriculture. De fréquentes sécheresses détruisent les récoltes; en moyenne, il n'y a une bonne récolte que tous les 5 ans. Le grand inconvénient est le manque d'eau et de forêts. Dans plusieurs colonies, on est obligé d'amener de loin, dans des barils, l'eau nécessaire à l'arrosage. Les plus anciennes colonies avaient été toutes établies sur des emplacements où l'eau faisait défaut, et ce fait seul suffit à expliquer l'abandon de ces colonies par les premiers colons. Par la force des choses, il ne pouvait en être autrement.

Les hommes de la seconde génération devaient mieux réussir. Nés et élevés sur la terre, ils n'avaient pas eu besoin de dépenser leur énergie à

s'acclimater à un nouveau genre de vie. On constate une grande différence entre les statistiques officielles et le nombre effectif des colons qui demeureraient dans ces colonies en 1890. Ces statistiques sont incomplètes et faites sans soin. Suivant les données officielles, en 1890, les 17 colonies d'Ekatérinoslav comptaient 574 familles de cultivateurs; la population entière s'élevait à 3,403 hommes et 3,772 femmes, soit en tout 7,175 âmes. En réalité, la population coloniale se composait de 749 familles, comptant 2,744 hommes et 2,398 femmes, soit en tout 5,142 âmes. De ces familles, 39,4 0/0 comptent plus de 6 hommes chacune; le nombre des hommes forme les 53,9 0/0 de toute la population. Sur 100 personnes, 63 sont des travailleurs valides.

A l'origine, chaque famille de 6 personnes reçut 30 désiatines de terres. 15 étaient réservées à la culture, 13 au pâturage, et 2 aux constructions ou aux routes. Actuellement, les colons n'ont plus que 23 désiatines par famille, soit 3.85 par personne. Le nombre des désiatines concédés à l'origine à toutes les colonies réunies était de 27,825. Ce nombre fut réduit graduellement à 17,230; le gouvernement reprit le reste. L'inégalité entre les terres concédées aux juifs et celles qui ont été concédées aux colons allemands ou grecs est frappante. De ces derniers, chaque famille obtint du gouvernement 60 désiatines, et quelques-uns reçurent même jusqu'à 20 désiatines par tête.

Toutefois, les colons juifs ne se bornèrent pas à cultiver leurs propres terres, elles n'auraient pas

suffi à les faire vivre. Quelques-uns furent forcés de louer des terres contiguës aux leurs et appartenant à l'Etat. L'étendue de ces terres prises en location s'élevait à 13,487 désiastines. Depuis les lois de mai 1882, il est défendu aux juifs de prendre à bail des propriétés rurales. Lorsqu'ils en louent, ils sont obligés de faire le contrat sous le nom d'un colon chrétien, de là, augmentation des frais. Sur le nombre total des colons, il s'en trouve seulement 7 0/0 qui ne cultivent pas leurs propres concessions. Dans ce chiffre de 7 0/0 sont compris les veuves, les orphelins, les infirmes.

Dans les colonies, nous avons constaté que, sur 1,118 constructions, 577 sont en excellent état, 487 en bon état et 124 en mauvais état. Sur les 749 fermes, 389 sont pourvues de machines agricoles. Elles possèdent ensemble 172 moissonneuses, 100 hache-paille, 269 machines pour les semailles, etc.

Les colons récemment établis, les jeunes ménages, par exemple, et qui exploitent depuis peu les terres pour leur propre compte, n'ont pas, il est vrai, un outillage complet. Ils doivent emprunter à leurs voisins certains instruments aratoires dont ils ont besoin. Quelques colons se cotisent pour acheter une machine en commun. Ils sont bien mieux outillés que les paysans chrétiens, qui ne possèdent pas toujours une bonne charrue et se servent d'une espèce de charrue très primitive, qu'on désigne sous le nom de *socha*, et qui est encore en usage dans les grandes régions agricoles de la Russie. Dans les colonies juives, chaque ferme pos-

sède au moins une bonne charrue, une herse et une voiture, d'un prix de 80 à 120 roubles. 88 0/0 des colons possèdent des chevaux. Dans 647 fermes, on trouve des animaux domestiques tels que vaches, moutons, etc. La proportion des fermes qui n'en possèdent pas n'est que de 16 0/0. Le chiffre total des animaux domestiques de toute nature est de 12,365 dans les 17 colonies. En comparant les colonies juives avec les villages chrétiens les plus prospères de la région, les preuves sont concluantes en faveur de la bonne exploitation rurale par les colons juifs. Chaque maison juive est entourée d'un jardin et d'un potager et est pourvue d'une bonne cave. Les oiseaux de basse-cour sont en abondance. Le système de culture n'est pas rationnel. Par suite de l'insuffisance des terres concédées, les colons ont été amenés à pratiquer sur la même terre des cultures différentes. La première année, ils y cultivent du blé, la deuxième du seigle, la troisième de l'avoine. Le sol ne se repose jamais et cette méthode l'épuise. De fréquentes sécheresses, l'absence de forêts, et partant d'humidité, font que les récoltes sont maigres. De fumier, il n'y en a pas : la fiente des animaux est séchée et sert de combustible en hiver. Donc, pas d'engrais possible.

Les colons qui ont pris à bail les terres de l'État pratiquent le système des trois cultures successives, et comme ils élèvent des moutons et du gros bétail, ils laissent quelquefois une partie de la terre se reposer. Les paysans chrétiens du voisinage, possédant une plus grande étendue de terre, la divisent en deux lots, en cultivent un pendant trois ans de

suite, laissent reposer l'autre en le réservant au pacage des animaux. Par suite de l'insuffisance de leurs terres, les colons juifs ne peuvent pratiquer cette méthode.

Parmi les colons qui se livrent au labourage, on compte 96 artisans qui exercent leurs métiers en hiver ou pendant leurs moments de loisir.

Si nous considérons toutes les difficultés et les misères qui ont accueilli ceux des premiers colons qui sont encore en vie aujourd'hui, nous pourrions affirmer qu'ils ont résolu d'une façon plus que satisfaisante le problème des aptitudes des juifs pour l'agriculture. La seconde génération, qui est aujourd'hui en pleine activité, offre un tableau exact de la vie des champs et du travail agricole pratiqué sur une grande échelle, toutes proportions gardées d'ailleurs. La prospérité matérielle des colonies est due exclusivement aux qualités et aux efforts des colons. Sur une population juive de 5,000 âmes, on ne trouve pas d'éléments étrangers, le travail est exclusivement accompli par des colons juifs. Il n'y a pas de meilleure réponse à faire à ceux qui soutiennent que les juifs sont incapables de se livrer aux travaux manuels ou de devenir agriculteurs.



## TABLE DES MATIÈRES

---

	PAGES.
AVERTISSEMENT.....	3
HISTOIRE ET CONDITION DES JUIFS EN RUSSIE.....	5
Règlements récents et leurs effets.....	13
Moscou.....	15
Effet des persécutions sur les affaires.....	29
Le Comité juif de Moscou.....	34
Cas observés et déclarations recueillies au Comité.....	35
Marina Roschcha (le Bois de Marie).....	57
Par étapes.....	62
Traitement des vieux militaires.....	66
Minsk, dans le Territoire juif.....	72
Wilna.....	88
Agriculteurs juifs.....	102
Bialystok.....	110
Grodno.....	119
Varsovie (Pologne russe).....	124
Conclusion.....	135
APPENDICE : Les Colonies agricoles juives d'Ekatérinoslav.	139

